

DOCUMENT STRATEGIQUE

DU

CONTRAT DE PLAN 2014 – 2020

ALSACE



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



Le document stratégique du CPER 2014-2020 a été établi sous le copilotage de l'Etat et de la Région

avec la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg qui constituera la future Eurométropole de Strasbourg,

le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, les villes de Mulhouse et de Colmar ainsi que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Sommaire

Introduction

L'emploi

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique

Les filières d'avenir et l'usine du futur

La transition écologique et énergétique

La mobilité multimodale

Le volet territorial

Le volet Fessenheim

La gouvernance, le suivi et l'évaluation du Contrat de plan

La consultation publique et l'évaluation environnementale

Annexes

INTRODUCTION

**LES PRIORITÉS
DU CONTRAT DE PLAN**

INTRODUCTION

L'Alsace, à l'image des autres régions françaises, est confrontée à de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, elle a, au cours de la dernière décennie, été davantage touchée par la mondialisation et les crises économiques. Son Produit Intérieur Brut (PIB) représentait 2,9% du PIB métropolitain français en 2000, il n'en représente plus que 2,7 en 2012. Le taux de chômage est passé de 5% en 2001 à 9,5% en 2013 soit la plus forte augmentation des régions françaises. Elle a perdu 8,8% de son emploi salarié au cours de la même période alors que la baisse se limitait à 0,2% à l'échelle française.

Ce nouveau contrat de plan Etat-Région traduit une stratégie de croissance et de développement adaptée à l'Alsace, reposant sur les diagnostics réalisés soit dans le cadre des schémas régionaux, départementaux ou locaux, soit dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation européens ou d'études thématiques. Il s'appuie également sur les travaux menés dans le cadre de la démarche « Alsace 2030 » piloté par la Région Alsace, associant les autres collectivités, et de multiples partenaires.

Ces diagnostics sont développés de façon synthétique dans chaque axe stratégique, et trouvent une traduction resserrée dans l'analyse Atouts-Opportunités/Faiblesses-Menaces reprise en encadré en fin d'introduction. En annexe sont rappelés en outre tous les documents qui ont servi au diagnostic et à la définition de la stratégie de l'Etat, de la Région et des autres collectivités pour le prochain contrat de plan alsacien. Certains ont été spécifiquement réalisés pour ce document stratégique comme le bilan régional du programme des investissements d'avenir.

Sur la base de ce constat partagé des forces et faiblesses comme des opportunités qui s'offrent à elle, l'Alsace a déterminé les priorités stratégiques qui guideront les actions de l'ensemble des acteurs publics dans les années à venir. Ces actions seront menées notamment à travers les projets décrits ou les opérations envisagées dans le présent contrat.

La cohérence du contrat de plan avec les documents opérationnels permettront également de mobiliser des fonds européens, afin de garantir la meilleure efficacité des politiques publiques menées en Alsace par les partenaires du contrat de plan, dans le respect des objectifs de la stratégie “ Europe 2020 ” afin de :

- développer **l'attractivité et la compétitivité** de l'Alsace, en réponse aux mutations économiques et technologiques profondes, dont l'impact est très important sur le tissu industriel alsacien. Les actions en faveur de l'environnement des entreprises, de leur compétitivité doivent avoir pour effet de dynamiser le développement économique alsacien et l'emploi afférent ;
- améliorer la **cohésion sociale et l'équité territoriale**, nécessaire à l'équilibre territorial et aux besoins des habitants de l'Alsace ;
- promouvoir la dimension environnementale du **développement durable** dans le respect d'un environnement alsacien remarquable, qui est en soi un facteur d'attractivité. Cette exigence conditionne l'ensemble des projets que mèneront l'Etat et les Collectivités Territoriales au titre de ce contrat.

Le développement durable de l'Alsace résultera de l'équilibre entre ces trois priorités.

Les priorités du contrat de plan alsacien se concrétisent en outre à travers sept axes stratégiques qui participent chacun à la réalisation de ces priorités:

- l'emploi
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- le développement du Très Haut Débit et des usagers de numérique
- les filières d'avenir, les usines du futur et l'innovation dans les entreprises
- la transition écologique et énergétique
- la mobilité multimodale
- un volet territorial consacré à l'Eurométropole, à la politique de la ville, aux services au public, au massif

vosgien, aux relations transfrontalières et à la culture.

Il est important en effet de rappeler que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 confère à Strasbourg le statut d'Eurométropole. Elle invite à signer avec elle le contrat de plan et a également prévu que l'Etat signe avec l'Eurométropole un contrat spécifique appelé « Contrat Triennal, Strasbourg, Capitale Européenne ». La signature de celui-ci aura lieu dès la création de l'Eurométropole, qui interviendra le 1^{er} janvier 2015.

Ainsi l'emploi, qui est au cœur du contrat de plan, est traité comme un axe particulier, intervenant à la fois dans tous les autres axes stratégiques mais aussi sous la forme de quelques mesures spécifiques.

L'agriculture apparaît dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche notamment par l'INRA. Elle apparaît aussi dans le volet « transition écologique et énergétique » au titre des mesures d'agro-écologie.

L'économie sociale et solidaire a enfin plus spécifiquement sa place au sein du volet « transition écologique et énergétique » et dans les contrats de villes qui seront intégrés au contrat de plan. Cependant, il est apparu opportun de prévoir une clause générale « d'insertion sociale dans les marchés publics » qui visera, lorsque cela sera possible, les principaux marchés publics qui seront passés dans le cadre du contrat de plan, qu'ils correspondent à des marchés de prestation intellectuelle ou à des réalisations physiques.

Dans cette clause figure également le principe de l'égalité femme-homme, qui fera l'objet d'un rappel à chaque soumissionnaire. Dans le secteur de la Recherche, la parité se traduit par l'incitation à la création de binômes chez les porteurs de projets. Dans les formations et l'axe emploi, la mixité est également encouragée. Dans la politique de la ville, de nombreuses actions auront enfin pour objectif d'aller vers une meilleure représentation sociale des femmes, de lutter contre les discriminations sociales et de favoriser la mixité des métiers.

Les sept axes stratégiques sont détaillés dans la suite du document. Ils leur sont associés les grands projets qui pourraient être soutenus, d'une façon ou d'une autre, selon les moyens qui seront consacrés au contrat de plan, sans que cette liste ne constitue à ce stade un inventaire exclusif.

Enfin, le volet Fessenheim, qui résulte de la décision de fermeture de la centrale nucléaire de production d'électricité, abordé succinctement dans ce document fera l'objet d'un document spécifique détaillé qui sera annexé au contrat de plan.

La consultation publique se nourrit des consultations menées à l'occasion des Schémas régionaux, tel le SRCE ou le plan régional santé-environnement. Elle se prolongera sur la base du document stratégique, puis des grands projets retenus, par des consultations publiques dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale ainsi que dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville. Le CESER sera aussi consulté par la Région sur le document final, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Pour conclure, il convient de rappeler que la qualité du partenariat entre l'Etat et la Région, la concertation avec les autres collectivités est une caractéristique forte et permanente des contrats de plan en Alsace. Ce partenariat a permis de nombreuses réunions générales et thématiques entre l'Etat et la Région, qui ont associé ensuite les autres collectivités signataires habituelles des contrats de plan en Alsace. Les organismes porteurs de projets ou financeurs potentiels ont également participé aux réflexions et à la définition des projets ; citons ainsi par exemple, sans vouloir être exhaustifs, tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ADEME, l'Agence de l'eau, BPI et la CDC, RFF, VNF et les ports...

La cohérence d'ensemble des actions retenues est ainsi garantie par ces modalités d'établissement du document stratégique et, pour l'avenir, par les modalités du pilotage du contrat de plan. Ce pilotage s'appuiera sur un comité régional copiloté par l'Etat et la Région. Un comité technique à l'échelon des directeurs régionaux, des services des collectivités et du SGARE préparera les décisions du comité de pilotage régional.

Les projets financés dans le cadre de ce contrat devront répondre à des critères garantissant leur respect des exigences environnementales. Ces critères se concrétisent dans les clauses conditionnelles suivantes :

La clause conditionnelle sur l'énergie

Les signataires du Contrat de Plan placent leur action conjointe dans la perspective d'une stratégie énergétique volontariste, et donc d'une neutralité carbone de leur action.

Les opérations immobilières initiées dans le cadre du Contrat de Plan 2014-2020 prendront en compte la nécessité de réduction des besoins énergétiques. Cet engagement se traduit par l'objectif d'une consommation énergétique de 104 kWh/m²/an pour les bâtiments rénovés.

Pour les bâtiments neufs, la réglementation thermique en vigueur, la RT 2012 s'impose à savoir 65 kWh/m²/an, correction de zone climatique appliquée.

Pour les bâtiments existants et neufs, et pour certains équipements très spécialisés du type, laboratoire universitaire, salle informatique, ... nécessitant le maintien d'une ambiance particulière, des dérogations pourront intervenir sous réserve que la recherche de solutions thermiquement performantes liées aux conditions spécifiques aient été explicitement explorées et analysées.

La clause conditionnelle de consommation d'espace et de respect des zones d'intérêt patrimonial

Les partenaires du Contrat de Plan développent une politique de réduction foncière qui se concrétise notamment dans le volet « Transition écologique et énergétique ». Face à la nécessité de préserver le foncier en Alsace, les projets financés devront avoir été conçus avec le souci de limiter au maximum, voir d'éviter la consommation de terres non bâties. La préservation des terres agricoles, des forêts et des espaces naturels doit guider l'application de cette clause. Les infrastructures et les aménagements prévus (ou résultant de l'opération financée) ne devront pas détruire un habitat protégé par la réglementation en vigueur ou, si tel est le cas, des dispositions robustes compensatoires devront être préalablement envisagées pour en réduire si possible les effets et en compenser les incidences résiduelles.

La clause sociale d'insertion sociale dans les marchés publics

L'Etat et les collectivités territoriales se fixent des objectifs importants de cohésion sociale. L'intégration au marché du travail des personnes fragiles comme les personnes souffrant d'un handicap et les personnes éloignées de l'emploi est une volonté commune. De plus, la parité professionnelle est considérée comme l'une des priorités majeures.

Dans ce cadre et par souci d'exemplarité, les services de l'Etat et des collectivités territoriales s'engagent à développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics dès lors qu'un segment de marchés comporte 50% et plus de part de main d'œuvre. Le même principe est appliqué en faveur des entreprises engagées dans la mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Cet objectif peut être atteint, en application des dispositions des articles 14,15 et 53 du code des marchés publics. Afin d'y parvenir, les pouvoirs adjudicateurs pourront se faire accompagner gratuitement par les facilitateurs pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des clauses d'insertion sociale.

Analyse Atouts, Faiblesse, Opportunité, Menaces

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique privilégié en Europe au contact de régions riches et dynamiques, avec une solide coopération transfrontalière. - Strasbourg, une capitale européenne, qui concentre des institutions et organismes internationaux et un ensemble d'activités « visibles » à l'international. - Une accessibilité en développement en particulier par les liaisons ferroviaires à grande vitesse : magistrale et liaison Nord-Sud (ICE et LGV Rhin-Rhône). - Une bonne accessibilité aérienne de la région par la présence de deux aéroports. - Un territoire bien irrigué en infrastructures ferroviaires et routières avec une organisation des transports collectifs performante (Vialsace). - Le Rhin, artère fluviale internationale et européenne avec les ports de Strasbourg (2e port fluvial français) et de Mulhouse-Ottmarsheim qui offrent de nombreuses possibilités pour l'intermodalité. - Un bon réseau d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication et des compétences dans les différents secteurs de l'image avec une présence d'organismes et d'entreprises audiovisuelles d'envergure internationale (Arte, Observatoire européen de l'audiovisuel et France 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des infrastructures routières et ferroviaires majoritairement dirigées Nord-Sud présentant une insuffisance de liaisons avec l'Allemagne et avec la Lorraine. - La spécialisation industrielle fragilise l'Alsace avec des secteurs d'activités aux logiques de croissance intensive avec réductions d'emplois (automobile, mécanique, chimie, banque). - Forte dépendance à l'égard de grands centres de décisions extérieurs à l'Alsace - La croissance insuffisante de l'emploi dans les services ne compense pas la diminution des emplois industriels. - La R&D en entreprise est peu développée dans un appareil productif essentiellement manufacturier. - Le recul du bilinguisme est un frein à l'emploi frontalier des Alsaciens. - Le Rhin Supérieur rassemble des régions à la périphérie des États concernés, ce qui complique la coordination des politiques publiques strictement nationales en matière de développement d'infrastructures, de garantie d'un environnement de qualité et de mode de vie des populations.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie attractif, un patrimoine architectural et culturel, un art de vivre et des paysages pittoresques renforçant l'attractivité touristique de proximité mais également de longue distance (effet TGV). - Des indicateurs économiques toujours favorables 4e région de France pour le PIB par habitant - Une forte internationalisation de son appareil productif, en particulier industriel, grâce à un grand marché de proximité et à une main d'œuvre manufacturière aux qualités reconnues. - Cinq pôles de compétitivité labellisés - Fort potentiel d'innovation dans le secteur des technologies médicales et les thérapies nouvelles. - Un potentiel universitaire et une R&D publique à fort rayonnement national et international. - Une agriculture performante malgré son poids modeste dans l'économie alsacienne, avec un vignoble de renommée à haute valeur ajoutée. - L'une des meilleures accessibilités aux services publics (notamment de santé) et aux services de proximité parmi toutes les régions françaises. - Une bonne couverture de l'offre de soins et d'équipements pour les personnes âgées. - Une coopération transfrontalière propice à une meilleure prise en compte des risques environnementaux. - Une forte proportion d'espaces protégés et une biodiversité sous vigilance. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Alsace est sujette à de nombreux risques environnementaux naturels et technologiques présents sur une grande partie du territoire (inondations, séismes, histoire industrielle, barrages hydrauliques, flux de transports de matières dangereuses ...), renforcés par une densité et une croissance de population fortes dans la plaine, secteur principalement concerné : 200 000 personnes vivent ainsi en zones inondables. - Une information encore insuffisante et une sensibilité limitée pour certains enjeux environnementaux, comme la pollution de l'air et des eaux et la préservation des espèces menacées. - Le potentiel de valorisation régionale de la production agricole n'est pas entièrement exploité.

<p style="text-align: center;">OPPORTUNITÉS</p>	<p style="text-align: center;">MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - L'arrivée des TGV constitue une opportunité à développer : <ul style="list-style-type: none"> • connexions LGV : magistrale et Nord-Sud, • proximité de grands hubs aéroportuaires (Francfort, Paris, Zürich). - Les politiques axées sur l'innovation et le développement des pôles de compétitivité. - La sélection de nombreux projets au Programme d'investissement d'avenir (PIA). - Le renforcement de Strasbourg dans son statut de capitale européenne. - Le développement des complémentarités entre Strasbourg et Mulhouse par la création du pôle métropolitain. - Le développement des coopérations universitaires entre Strasbourg et Mulhouse, et dans le Rhin supérieur. - La prise de conscience de l'importance de la R&D publique et privée, et l'évolution de la gouvernance de la recherche. - La sensibilisation et la mobilisation des populations rhénanes aux questions environnementales aptes à modifier les comportements, en particulier vers des modes de transports propres et collectifs. - Poursuite de l'amélioration de l'offre de transports ferroviaires (TER, tram-train) et de transports en sites propres, pour assurer une bonne articulation vers les grands carrefours urbains et les hubs aéroportuaires à l'ensemble du territoire. - Politiques urbaines favorables à la construction de logements à proximité des lieux d'emploi. - Politiques favorisant le bilinguisme dans les différents niveaux de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de centres de décisions européens ou mondiaux et forte dépendance de grands groupes étrangers et de centres de décision hors de la région, - Les destructions d'emplois liées à la mondialisation de l'économie et renforcées par la crise économique diminuent l'attractivité migratoire de l'Alsace, en particulier des jeunes. - Un vieillissement accéléré de la population par rapport à la moyenne française. - Poursuite du déclin de l'emploi industriel. - Le développement du chômage, dont celui des plus de 50 ans et de longue durée. - Croissance de la pauvreté et de la précarité par le développement des emplois précaires. - Un développement de l'urbanisation insuffisamment maîtrisé dans les secteurs à risques. - L'importance de la surface consacrée à la culture du maïs altère la qualité paysagère de la région. - La santé des Alsaciens se caractérise par des pathologies liées aux modes de vie : tumeurs et maladies respiratoires et de l'appareil digestif. - La difficulté d'organiser la transmission des entreprises et des cabinets médicaux.

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- La reconnaissance dans les jurys internationaux de l'excellence de Strasbourg dans les domaines d'avenir de la santé (Université de Strasbourg, Institut hospitalier universitaire, Alsace BioValley).- La demande en produits alimentaires de qualité et l'attachement de la population à l'origine régionale.	

« **Emploi** »

I / Rappel des enjeux Emploi/Formation/Orientation

La population active

L'Alsace est l'une des régions les plus actives de France : 73,6% des Alsaciens âgés de 15 à 64 ans travaillent ou désirent travailler (68,8% en moyenne nationale). Cette population active alsacienne, composée de 900 500 actifs, va, selon les projections de l'INSEE, continuer à augmenter pour atteindre son maximum en 2019, ce qui signifie que le nombre de personnes désirent travailler va continuer à augmenter dans les prochaines années.

L'étude de la population active alsacienne fait ressortir deux spécificités régionales :

- l'activité des femmes s'est développée plus tardivement en Alsace mais est aujourd'hui plus importante (68,8%) qu'en moyenne nationale (67,3%).
- les jeunes âgés de 18 à 29 ans (15,7% de la population alsacienne) ont un taux d'activité quasi-identique à l'ensemble de la population : 72,8%. Ils sont cependant moins nombreux à trouver un emploi.

L'emploi salarié

A la fin des années 90, les effectifs salariés en Alsace représentaient 3,3% du total des salariés français ; ils ne représentent plus que 3,01% aujourd'hui. Ceci s'explique par le fait que les effectifs sont restés stables en Alsace de la fin des années 90 au début de la crise de 2008 (+5% en moyenne nationale) et que la crise a particulièrement touché l'Alsace, provoquant une baisse des effectifs salariés plus importante qu'en moyenne nationale.

Traditionnellement, l'Alsace est une terre d'industrie. Aujourd'hui encore, bien que ce secteur ait été particulièrement touché par la crise, 23,8% des 534 000 salariés travaillent dans l'industrie (19% en moyenne nationale) auxquels il faut rajouter l'ensemble des intérimaires mis à disposition des entreprises industrielles.

Avec un découpage sectoriel plus fin, il apparaît que 6 secteurs sont structurants pour l'Alsace. Il s'agit d'une part de 4 secteurs industriels (fabrication d'aliments et de boissons ; fabrication de machines et équipements ; fabrication de matériels de transport ; autres industries manufacturières) qui ont tous vu leurs effectifs salariés diminuer fortement ces 5 dernières années et d'autre part 2 secteurs tertiaires (activités pour la santé humaine ; hébergement médico-social et action sociale) dont les effectifs sont en croissance ces 5 dernières années dans le même ordre de grandeur que sur l'ensemble du territoire français.

Le marché du travail

La situation sur le marché du travail est fortement impactée par la dernière crise économique. Au mois de décembre 2013, on compte plus de 134 273 demandeurs d'emplois (cat. A,B,C), soit une augmentation de +38% depuis février 2008, date à laquelle apparaissent les premiers effets de la crise (+31% en moyenne nationale). Cependant, depuis le mois d'août, le nombre de demandeurs d'emploi semble s'être stabilisé.

Quant aux jeunes, du fait de leur position d'entrants sur le marché du travail, leur emploi est très sensible à la conjoncture. En moins de 2 ans (février 2008 - décembre 2009), le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de +45% en Alsace (passant de 13 285 à 19 264). Toutefois, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est en baisse depuis le mois d'avril 2013. En décembre, son évolution est négative en glissement annuel en catégorie A (-2.6%) et nulle pour la catégorie ABC.

Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 à 2 ans commence à se stabiliser, mais celui des demandeurs de plus de 2 ans continue à augmenter sensiblement mois après mois.

Le taux de chômage en Alsace (9.5%) a augmenté de 3 points depuis le premier trimestre 2008, mais il continue d'être inférieur de 1 point au taux de chômage national (10.5%).

Quelques autres constats :

- Le recul de l'industrie

Celui-ci, même s'il peut être relativisé par l'externalisation croissante de nombreuses tâches, reste un phénomène important, présent sur l'ensemble du territoire national. Ce recul n'est pas récent mais a fortement été accentué par la crise économique de 2008. Il touche fortement l'Alsace : les effectifs salariés de l'industrie en Alsace ont baissé de plus de 20% depuis le début des années 2000.

- Le développement de l'économie verte

117 464 actifs (15,6% des actifs en poste) exercent une profession verte ou verdissante : 3 325 dans l'une des 9 professions vertes, et 114 139 dans l'une des 73 professions verdissantes. L'Alsace se situe au 11ème rang des régions françaises, en termes de poids des actifs verts et verdissants.

Les effectifs salariés des secteurs de l'économie verte augmentent plus faiblement en Alsace (+56% depuis 1993) que dans le reste de la France (+65%). Fin 2012, on dénombre 926 demandeurs d'emploi inscrits sur des « métiers verts » avec un niveau de formation global assez faible (plus des 2/3 de niveau V ou infra V de formation).

- Le renouvellement des actifs

Entre 2005 et 2020, plus d'un tiers des actifs devrait avoir cessé son activité. Ces départs en masse vont entraîner des besoins de renouvellement qui ne seront pas homogènes et ce, pour deux raisons essentielles :

- d'une part, l'importance des départs en retraite variera d'un métier à l'autre selon la pyramide des âges (certains métiers sont composés essentiellement de jeunes, comme le métier d'informaticien, et d'autres beaucoup moins)
- d'autre part, certains métiers enregistreront simultanément un nombre important de départs à la retraite et une diminution du nombre de leurs emplois, de sorte que ces départs n'auront pas besoin d'être remplacés en nombre équivalent.

D'après une étude de l'INSEE et de l'OREF¹, les métiers qui auront les besoins de renouvellement les plus importants en Alsace seront les métiers de techniciens et de cadres administratifs et comptables, d'employés administratifs, d'infirmières, sages-femmes, assistantes maternelles et d'aides-soignants, les métiers du commerce, les ouvriers qualifiés des industries de process, les aides à domicile et employés de maison.

- Le niveau des formés en Alsace

Il apparaît que les élèves français sont distancés au niveau mondial en termes de performances en lecture, mathématiques ou sciences (Enquête PISA). De plus, la part de jeunes en difficultés de lecture (9,5% en Alsace) est préoccupante quand on connaît l'importance de la maîtrise de ce savoir pour une insertion sociale et

1 « D'ici 2020, 31% des actifs en fin de carrière » INSEE – OREF Chiffres pour l'Alsace n°5 Octobre 2009

professionnelle réussie.

De plus, un nombre important d'élèves continue à quitter le système scolaire sans diplôme du secondaire. En 2013, on a comptabilisé plus de 3 500 jeunes ayant quitté l'appareil de formation sans aucun diplôme. Au dernier recensement de population, plus de 21 000 jeunes de moins de 25 ans étaient sans diplôme et sortis de l'appareil de formation : 66% d'entre eux étaient au chômage !

L'Alsace avec 64,5% de bacheliers dans une génération se place au 14ème rang des 22 régions françaises.

- L'apprentissage en Alsace

En 1976, l'Alsace représentait 5,6% des apprentis en France. Cette part a diminué par la suite, puisque l'apprentissage a été fortement développé dans les autres régions.

Si l'Alsace ne représente plus aujourd'hui que 3,5% de l'ensemble des apprentis en France, elle n'en demeure pas moins un terrain privilégié pour l'apprentissage avec un réseau de formation particulièrement dense et diversifié et une progression des effectifs de 46% entre 1976 et 2009. Il devrait plus particulièrement poursuivre sa progression sur les niveaux supérieurs.

- La formation professionnelle continue

Les périodes de chômage entraînent une forte mobilité professionnelle et des besoins de formation importants si la qualification exigée est différente. Or, il apparaît que les publics nécessitant le plus une formation professionnelle continue sont ceux pour qui l'accès est le plus faible (24% des non diplômés accèdent à la formation contre 64% des niveaux Bac+3 et supérieurs).²

- Des territoires prioritaires

Deux territoires méritent une attention toute particulière du fait du faible niveau de formation de leurs résidents : il s'agit de l'Alsace du Sud et de Strasbourg avec respectivement 28,0% et 28,7% de « 15-24 ans » non scolarisés de niveau infra V de formation et 28,9% et 24,7% de « 15-24 ans » non scolarisés de niveau infra V de formation.

II/ Objectifs d'une stratégie régionale

La stratégie régionale aura pour objectif de répondre d'une manière transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation et l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail.

A/ Objectifs transversaux

- A1 : Poursuivre et approfondir l'action engagée dans le cadre du CPRDFP et de la Charte « pour l'animation d'un service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace »

Le CPRDFP adopté et signé le 24 juin 2011 présente 3 séries d'objectifs transversaux : s'orienter, se former, rebondir.

L'objectif relatif à l'orientation a donné lieu à la signature entre les acteurs de l'orientation (l'Etat, la Région, les

2 « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi » février 2010 Rapport Marx – Secrétariat d'Etat à l'emploi, Inspection générale des affaires sociales.

partenaires sociaux, Pôle emploi, les chambres consulaires et le Fongecif) d'une « Charte pour l'animation du service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace ». Elle vise à favoriser une nouvelle gouvernance et des nouveaux services à rendre aux usagers. L'objectif est de conduire des actions d'orientation en recherchant cohérence, complémentarité et efficacité.

Cette approche originale se concrétise à travers les missions confiées à cette instance :

- ✓ Elaborer des propositions pour faire évoluer les services rendus aux usagers,
- ✓ Déterminer en concertation les grands axes d'intervention,
- ✓ Etre informée des projets de labellisation,
- ✓ Initier, suivre et évaluer de nouvelles opérations régionales,
- ✓ Veiller à la complémentarité et à l'articulation de l'offre de service en ligne.

Cette Charte sera renforcée afin de se conformer à la réforme de la formation professionnelle et à la décentralisation en cours qui donne des compétences nouvelles à la Région. Elle fera l'objet d'une évolution pour intégrer les nouvelles procédures du cahier des charges définissant les membres du SPO et la fin de la labellisation prévue par la Loi du 21 novembre 2009. L'actualisation du contenu de cette Charte visera à renforcer la qualité d'une offre de services adaptée aux besoins des différents publics et notamment l'information sur le Compte Personnel de Formation.

Il s'agira également d'intégrer les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Facteur de développement économique, la mixité des emplois sera favorisée ; Elle a un impact sur l'enrichissement des ressources humaines, l'amélioration des conditions de travail et la mise à niveau des salaires. L'égalité professionnelle et la promotion de la mixité seront intégrées aux actions contribuant à l'information et à l'orientation tout au long de la vie.

Le soutien aux actions d'information et d'orientation en mobilisant le Programme Régional d'Information et d'Orientation sera poursuivi par la Région.

- A2 : Mobiliser et innover dans la formation en vue de l'accès à l'emploi et à la qualification

La formation représente un levier majeur d'accès à l'emploi, sous réserve d'être adaptée aux besoins actuels et futurs de l'économie alsacienne.

L'apprentissage constitue à cet égard une voie de formation privilégiée, puisqu'elle est directement adossée aux besoins des entreprises qui recrutent.

Un objectif d'accroissement du nombre des apprentis en Alsace a été retenu et approuvé par l'ensemble des partenaires. Il a pour objet d'appuyer le développement d'une voie de formation qui constitue le gage d'une insertion professionnelle durable, aussi bien pour les niveaux de formation les plus élevés que pour les niveaux V et IV jugés prioritaires en Alsace.

Il conviendra de veiller au maintien voire au renforcement de parcours en apprentissage adaptés aux besoins actuels et futurs des entreprises.

La programmation des actions de formation dédiées aux demandeurs d'emploi sera élaborée en concertation forte avec les branches professionnelles et les entreprises pour garantir les meilleures chances d'accès à l'emploi. Les demandeurs d'emploi de longue durée seront accompagnés pour rejoindre lesdites formations, notamment le public senior.

L'innovation notamment pédagogique sera encouragée pour redonner l'envie de se former aux personnes de faible niveau de qualification qui montrent une faible appétence à consolider leurs compétences.

La dimension transfrontalière sera également prise en compte. En effet, les entreprises allemandes, compte-tenu de la situation économique et démographique, présentent des opportunités de recrutement significatives qu'il conviendra de saisir.

La mise en œuvre de cet objectif est adossée à différentes modalités de formation : l'apprentissage transfrontalier, la formation professionnelle continue conjuguant les dispositifs français et allemands, l'acquisition ou le perfectionnement linguistique, les échanges en cours de formation,

La mobilité dans l'espace transfrontalier est également conditionnée à une meilleure connaissance des réglementations sociales (droit du travail, retraite, droits à la formation, ...) et des « habitus » culturels.

- A3 : Garantir la possibilité d'évoluer, d'enrichir ses compétences, de construire et de sécuriser son parcours professionnel tout au long de la vie.

L'objectif principal recherché est d'offrir la possibilité à chaque personne et notamment les plus fragilisés sur le marché du travail d'acquérir et/ou de développer des compétences afin de sécuriser leurs parcours professionnels dans un souci de développement économique et de compétitivité pour l'Alsace.

Le public visé prioritairement par cet objectif est le suivant :

- Les jeunes et notamment les décrocheurs scolaires, dont leurs difficultés à s'insérer dans l'emploi constituent en Alsace un problème particulièrement sensible, sont les premiers concernés par cet objectif,

- Le repérage et l'accompagnement des publics illettrés vers l'acquisition des compétences de base constituant le socle de connaissance indispensable à l'élévation des compétences constituent un levier de la stratégie régionale inscrit par ailleurs dans le plan régional partenarial d'accès aux compétences de base 2012-2015,

- Les salariés et notamment les seniors en 2^{ème} partie de carrière, confrontés dans leurs secteurs d'activité à des mutations économiques importantes qui les amènent à une démarche de réorientation et transition professionnelle inéluctables et nécessaires afin d'éviter des ruptures dans leurs parcours professionnels,

- Les personnes en situation de précarité sociale et sans qualifications comme les bénéficiaires des minima sociaux ou relevant de l'IAE dont leur insertion sur le marché du travail est rendue encore plus difficile,

- Une attention particulière et prioritaire sera portée également sur les personnes en situation de handicap dont l'accès à la formation et au marché du travail reste difficile et insatisfaisant.

Une juste mixité des publics accompagnés sera recherchée.

B/ Objectifs sectoriels

L'objet principal poursuivi est l'accompagnement des secteurs d'activité, des filières innovantes jugés stratégiques pour le développement économique et vecteurs de compétitivité pour l'Alsace.

- B1 : Appuyer, au travers des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT), le socle de l'économie alsacienne

A partir de diagnostics sectoriels et/ou territoriaux partagés entre l'Etat, la Région et les branches professionnelles, des démarches de Contrats d'Objectifs Territoriaux ont été engagées dans 14 secteurs jugés prioritaires pour le maintien du socle de l'économie alsacienne (Agriculture et paysage, Bâtiment – travaux publics, le bois, chimie-plasturgie, hôtellerie-restauration, services de l'automobile, industries agroalimentaires, métallurgie, métiers de bouche, sanitaire et social, propreté, sport-animation, transport-logistique).

Ces démarches sectorielles ont pour objectif de répondre et/ou d'anticiper les besoins de compétences des entreprises. Il convient de renforcer la complémentarité de l'offre de formation pour l'adapter aux besoins identifiés, et ainsi répondre aux enjeux de l'économie alsacienne déjà identifiés :

Une population qui va vieillir d'ici 2030...

Depuis 2006, le solde naturel se réduit en Alsace. Les besoins d'une population qui vieillira, globalement vont se renforcer (accès aux soins, dépendance, accompagnement...). L'adaptation des systèmes de formation devra veiller aux flux ajoutés de personnes qualifiées dans ces secteurs, dont la croissance est probable. *Les COT du sanitaire et social, sport-animation en seront des leviers privilégiés.*

Une économie qui se verdit progressivement

Le Bâtiment est d'ores et déjà entré dans la transition écologique, notamment dans les constructions neuves. L'énorme chantier de la rénovation du bâti (près de 90% du marché) demeure un enjeu primordial, notamment en termes de montée en compétences des professionnels en activité.

L'industrie est elle aussi concernée par ce virage « vert ». Les PME de l'industrie chimique, à la pointe des technologies, constituent en ce sens des acteurs précurseurs et innovants.

Les COT du BTP, du bois, chimie-plasturgie, métallurgie seront les premiers concernés par ces enjeux.

Le renforcement des liens entre industrie et services

Si la désindustrialisation est un phénomène actuel, l'avenir de l'industrie s'inscrit dans les liens renforcés avec les services. Aujourd'hui, un salarié de la sphère marchande sur quatre travaille dans l'industrie, 45% dans les services. *Les COT de la métallurgie, de la chimie-plasturgie, et d'industries agro-alimentaire seront concernés en particulier.*

Une « révolution » en marche dans le domaine de l'alimentation

De nouvelles modalités de consommation et d'alimentation émergent. La recherche de proximité (traçabilité, achats auprès de producteurs locaux,...) devient une préoccupation pour les individus, en quête de sens.

Ainsi, le développement des filières Bio et/ou respectueuses de l'environnement, ou encore le renforcement des circuits courts, appellent des compétences nouvelles. *Les COT agriculture et paysage et industries agro-alimentaire intégreront cette démarche de recherche de proximité.*

Nouvelles formes de mobilité et de loisirs

D'ici 2020, 50 milliards d'appareils électroniques seront interconnectés (5 milliards aujourd'hui). L'économie de la fonctionnalité, qui privilégie l'usage à la propriété, modifiera également la relation aux loisirs et à la consommation. Les modalités de mobilité, individuelles et collectives, seront fortement impactées. *Les COT transport-logistique, sport-animation, coiffure esthétique se verront impactés principalement par ces nouvelles formes de mobilité et de loisirs.*

- B2 : Développer des filières professionnelles innovantes et à forte valeur ajoutée

Le développement des filières d'avenir et de l'usine du futur est un enjeu important dans la stratégie régionale, facteur de développement économique, de créations d'emploi et de compétitivité. Il est inscrit comme axe fort de la contractualisation du présent contrat de plan Etat – Région.

Le développement des filières innovantes en Alsace s'adosse à la Stratégie Régionale d'Innovation qui souhaite placer l'Alsace comme une région entreprenante et innovante, accompagnant le potentiel d'innovation de ses entreprises et valorisant les résultats de sa recherche académique au service du développement économique et de la compétitivité.

Il est également au cœur de la stratégie de la nouvelle France industrielle et de la démarche de Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3). Elles s'appuient notamment sur les cinq pôles de compétitivité (Alsace Energivie, Alsace Biovalley, Fibres, Véhicule du Futur et Hydreos), sur l'agence Alsace Innovation, qui joue un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et sur les six Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été identifiés comme structurants pour le développement des filières innovantes en Alsace.

Il s'agit notamment :

- de projets innovants dans la rénovation thermique des bâtiments ou dans le développement de la géothermie.
- de projets liés au développement de la Silver économie (plateforme de développement des usages e-santé) ou du développement du secteur de la santé par « l'assistance » du numérique.
- de projets plus transversaux liés à la recherche de nouveaux matériaux (recherche de nouvelles fibres) ou ceux liés à l'économie circulaire (recyclage ...)

Aussi, il conviendra d'accompagner ces filières dans leurs besoins en emplois et compétences pour mettre en œuvre leurs projets innovants et identifier les compétences et métiers nouveaux résultant de la commercialisation et développement de ces projets à plus grande échelle.

- B3 : Accompagner la transition écologique et énergétique

Cette thématique contractualisée dans le présent CPER met l'accent sur les défis de la transition énergétique et écologique qui induisent une nécessité

- d'éduquer à l'environnement et au développement durable,
- de développer les compétences des salariés dont les processus de production et de management de leurs entreprises se verront transformés par l'intégration de la transition écologique et énergétique au sein de leurs processus de production,
- de développer et adapter la formation aux métiers de la transition écologique et énergétique qui constitue une opportunité de développement de l'emploi et des compétences des salariés d'autant que l'Alsace bénéficie d'un contexte favorable à son déploiement (Centre de recherche, Pôle de compétitivité Energivie). Un des axes forts de cet accompagnement réside dans la formation des professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment en lien avec le centre de ressource du bâtiment et les projets innovants portés par le pôle de compétitivité Energivie.

Par ailleurs, une démarche prospective liée aux prochains métiers de l'économie verte en général devra être accompagnée afin d'identifier les potentiels réels d'emploi en Alsace.

III / Propositions de projets :

La loi portant réforme de la formation professionnelle a prévu un Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et un bureau, issus de la fusion des CCREFP et du Conseil Régional de l'Emploi.

Le bureau du CREFOP sera l'instance d'un pilotage quadripartite de la formation professionnelle en Alsace.

L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) :

Dans un premier lieu, l'Etat et la Région conviennent de renforcer l'outil que constitue l'observatoire régional de l'emploi et de la formation pour la définition des politiques publiques d'emploi et de la formation professionnelle :

- en continuant à développer d'une part, des analyses territoriales (démographie, emploi, marché du travail, formation initiale, insertion professionnelle des jeunes et formation continue) afin de mettre en place des actions ciblées sur les territoires et d'autre part, des analyses sectorielles, appuyés aux contrats d'objectifs développés avec les branches professionnelles,
- mais également en mettant en place des véritables démarches prospectives des métiers et des qualifications liées aux filières à forte valeur ajoutée et à la transition écologique et énergétique.

Le Centre d'Animation de recherche d'Information sur la Formation (CARIF) :

Compte tenu des enjeux économiques en cours, de réforme de l'orientation et de la formation professionnelle à venir, de la nécessité de renforcer l'information sur les formations professionnelles, tant auprès du grand public que des réseaux de conseillers, d'innover dans la formation et de professionnaliser les équipes chargées de l'accompagnement des publics, l'Etat et la Région proposent de reconstruire un CARIF en Alsace adossé à la structure existante (Crapt Carrli) organisé en deux grands pôles d'activité :

- Pôle « information »: actualisation de la base données « offre de formation », diffusion auprès du grand public et des relais d'information, par le biais du site « se former en Alsace », complétée par la réalisation d'outils et la participation aux différents événements (forums, salons,...)
- Pôle « appui aux acteurs » : ce pôle assure des missions de professionnalisation des acteurs des différents réseaux (missions locales, organismes de formation, ...) ainsi que d'appui à la mise en œuvre de politiques publiques (lutte contre l'illettrisme, mise en œuvre du SPRO).

Cette réorganisation appuierait la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales en faveur de l'emploi, notamment des demandeurs d'emploi. Elle assurerait le rapprochement des équipes en charge de l'orientation, tant au niveau régional que territorial.

Les Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) :

L'Etat considère qu'il convient de poursuivre la contractualisation d'actions de développement de l'emploi et des compétences avec les branches professionnelles, dans une logique de sécurisation des parcours professionnels de développement de l'emploi et de compétitivité.

Ces EDEC s'adosseront aux COT conduits par la Région pour soutenir le socle de l'économie alsacienne dans

L'anticipation de leur besoin et répondront aux besoins identifiés par les filières innovantes et dans le cadre de la transition écologique et énergétique. Ils cibleront prioritairement les publics les plus fragiles sur le marché du travail (1ers niveaux de qualification, salariés en 2^{ème} partie de carrières, les jeunes, les TH, salariés frappés par l'obsolescence de leurs compétences ...).

Le plan formation des salariés en insertion :

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) permet le retour vers l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il offre un accompagnement renforcé et global intégrant une logique d'insertion professionnelle forte par une mise en situation de travail avec une dimension sociale (levée des freins à l'emploi) indispensable compte tenu des caractéristiques des publics embauchés.

L'IAE est fortement développée en Alsace avec 133 structures. Un programme de formation à destination des publics en insertion important a été mis en place, par les partenaires de l'IAE pour professionnaliser et qualifier les salariés en insertion.

Il est proposé d'intégrer ce programme dans le contrat de plan et notamment son volet ingénierie qui fait l'objet d'une action partagée entre l'Etat et la Région. Le Fond Social Européen sera également mobilisé dans cette démarche de soutien à la formation des salariés en IAE.

Développement des clauses d'insertion :

Le contexte régional et les projets de construction développés dans plusieurs thématiques du CPER (modale et enseignement supérieur et recherche) sont favorables à l'accès aux clauses promotion de l'emploi et d'insertion et aux clauses environnementales dans les marchés publics, en particulier via le recours aux clauses sociales et environnementales dont la présence dans un marché constitue en principe une opportunité supplémentaire pour les structures. La volonté politique de développer les clauses sociales et environnementales existe sur le territoire.

Les difficultés sont connues, et portent notamment sur :

- l'accompagnement des collectivités publiques dans la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales ;
- le manque de visibilité des clauses sociales et environnementales pour les structures de l'ESS ;
- le manque de connaissance des acheteurs et des titulaires de marchés de l'offre d'insertion.

Des actions ont été engagées pour y faire face. L'étape qu'il est proposé de franchir dans le cadre du contrat de plan est la constitution d'un réseau structuré et performant de facilitateurs, couvrant l'ensemble du territoire régional, piloté par les collectivités et l'Etat.

Une contractualisation de financements est proposée pour chacun des cinq projets ci-dessus.

IV/ Articulation avec le CPRDFP

Sans préjuger des orientations qui seront fixées par le prochain contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDOFP), les axes d'actions et les projets ci-dessus, confirment les axes inscrits dans le CPRDFP actuel, et seront prises en compte dans la préparation du CPRDOFP, que la Région Alsace va engager en 2015.

**« Enseignement supérieur,
recherche et innovation »**

A) Diagnostic

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des forces reconnues en Alsace, troisième région industrielle française. Avec 67 992 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2010/2011, la région Alsace représente 3% de l'effectif national de l'enseignement supérieur, elle se situe ainsi au 11ème rang national.

Les effectifs universitaires sont prépondérants, ils représentent 74 % du potentiel étudiant de la région, proportion largement supérieure à la moyenne nationale de 62 %.

Les activités d'enseignement supérieur et de recherche sont réparties sur trois implantations principales, Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Le site de Strasbourg accueille 85 % des effectifs étudiants et 81 % des enseignants chercheurs et chercheurs alsaciens. L'université de Haute Alsace (UHA) se caractérise par une offre de formation dont 76 % des filières ont un caractère professionnalisant, résultat d'une politique partenariale menée en étroite relation avec le tissu économique et industriel local et notamment par la participation à plusieurs pôles de compétitivité.

Par ailleurs, l'Alsace se situe au 1^{er} rang national pour la proportion d'étudiants étrangers. Sur le plan national, 30 % des inscrits à l'université sont extérieurs à l'académie contre 24 % en moyenne. L'Alsace est ainsi une région attractive en termes de flux d'étudiants, en particulier pour les doctorants.

Cette attractivité se combine avec un niveau d'accueil satisfaisant. Ainsi, en 2010, selon le département de la vie étudiante du MESR, l'académie de Strasbourg comptait 6087 places dans les différents restaurants universitaires, soit 9 places pour 100 étudiants. Le Crous met à la disposition des étudiants alsaciens 5 494 places dans ses résidences et cités soit 8 places pour 100 étudiants.

Le développement des formations d'ingénieurs est une priorité régionale depuis 2007. L'adoption d'un pacte pour les formations d'ingénieurs a permis d'une part, de passer de 650 à plus de 1000 ingénieurs diplômés chaque année en Alsace (+60%), dont 24% insérés dans les entreprises régionales (14% en 2008) et d'autre part, de développer de nouvelles filières en cohérence avec les pôles d'excellence, et des partenariats entre écoles.

Les organismes tels que le CNRS fortement représenté, l'Inserm et l'Inra nouent des relations étroites avec les deux universités alsaciennes, contribuant au rayonnement du site. Ainsi, l'Unistra compte trois prix Nobel en activité dans les domaines de la chimie (2) et de la biologie-médecine (1), elle a réintégré le top 100 des universités dans le dernier classement de Shanghai et la chimie strasbourgeoise, depuis la création de ce classement, demeure parmi les 17 meilleurs sites mondiaux. L'attractivité nationale et internationale du site (2nd rang national pour le taux d'enseignants chercheurs internationaux, soit 11,8% contre une moyenne nationale de 8,9%) est une conséquence de l'excellence scientifique démontrée également par la visibilité des publications : toutes disciplines confondues, la région occupe la première place française. De plus, l'Alsace reste très dynamique en matière de collaborations scientifiques, se situant bien au-dessus de la moyenne française.

Ce contexte a favorisé la sélection du projet strasbourgeois dans le cadre de l'opération Campus et une forte réussite aux appels à projets du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

L'Unistra bénéficie du programme de l'opération Campus avec une dotation en capital de 375 M€ destinée principalement à l'amélioration des bâtiments du campus universitaire. Il faut souligner que cette opération est limitée aux campus du centre de Strasbourg et ne concerne à ce titre qu'un étudiant alsacien sur deux.

Concernant le PIA, l'Unistra est porteuse ou associée aux trois quart des projets labellisés en Alsace (IdEx, IHU, SATT, Labex, EquipEx, Infrastructures Santé & Biotechnologie...) et auxquels sont associés le CNRS, l'UHA, l'INSA, l'ENGEES, etc... Les principaux domaines couverts sont la chimie, la biologie-médecine, les matériaux, l'énergie verte. Il faut également noter le projet NovaTris (Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes, IDEFI) porté par l'UHA, en lien avec l'Unistra et des partenaires suisses et allemands, et qui vise à développer des formations bi- et tri-nationales pour favoriser l'insertion professionnelle au sein du territoire transfrontalier.

Le Rhin supérieur, région tri-nationale dans laquelle évolue l'Alsace, est reconnu comme l'un des plus

performants d'Europe en matière de formation, de recherche et de documentation. Les universités de Strasbourg, de Haute Alsace, de Karlsruhe, de Freiburg et de Bâle, forment le réseau trinational EUCOR, devenu l'Université du Rhin supérieur. La coopération dans ces domaines a permis de faire émerger plus de 100 projets, dont de nombreux cursus bi- ou trinationaux. Les secteurs à fort potentiel de croissance sont bien représentés, les entreprises s'engagent dans l'innovation, les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, du développement et de l'innovation travaillent efficacement en réseau.

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 inscrit l'action de l'Etat dans une démarche nouvelle en visant le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, démarche fondée sur le principe de la coopération. Dans cette perspective un contrat de site a été signé, le 4 juin 2013 entre l'Etat et l'Unistra, l'UHA, la bibliothèque nationale et universitaire (BNU) et l'Institut National de Sciences Appliquées (Insa).

S'appuyant sur les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur un tissu industriel dense, et pour répondre à l'enjeu majeur du développement de l'innovation dans les entreprises alsaciennes, l'Alsace a également développé une gouvernance unifiée de l'innovation et des structures performantes dédiées au transfert de technologie pour mettre en œuvre, dès 2009, sa stratégie régionale de l'innovation (SRI). La SRI fixe 3 convergences thématiques, économie verte, santé et bien-être, humanisme et société, cette dernière rejoignant la thématique de l'innovation sociale (IS), portée notamment par la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire).

La stratégie de spécialisation intelligente (S³) alsacienne, adoptée en décembre 2013, est construite comme un approfondissement de la SRI sous l'angle d'une approche marché identifiant 2 domaines d'activité stratégique (DAS) principaux, économie verte, santé et bien-être (cf encadré en fin de document). Parmi les marchés ciblés pour construire une croissance forte il y a le développement de bâtiments économes, d'énergie renouvelable, de transports durables, la recherche et le développement d'outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basés sur l'imagerie médicale, la recherche de nouveaux médicaments, une offre robotique d'assistance aux gestes techniques médicaux et chirurgicaux, de nouveaux dispositifs médicaux de rupture, l'e-santé.

Ces thématiques s'inscrivent dans les orientations stratégiques nationales déclinées dans l'agenda France-Europe 2020. Mis en valeur dans chacune des futures programmations régionale et transfrontalière en tant qu'axe majeur de la stratégie de Lisbonne, la recherche et le développement peuvent compter sur le financement européen. Ainsi les domaines de recherche décrits ci-dessus pourront s'appuyer sur le cofinancement européen FEDER, dont la S³ est une conditionnalité. De plus, les projets à caractère transfrontalier, dans l'espace du Rhin Supérieur, auront l'opportunité d'un cofinancement dans le cadre des fonds relevant de la programmation INTERREG V notamment via l'action *Offensive Science* déjà mise en place dans la précédente programmation et qui a permis à 13 laboratoires alsaciens de bénéficier de plus de 2,4 M€ de fonds européens pour des programmes de recherche fondamentale transfrontaliers.

L'Alsace dispose d'une panoplie complète de structures de transfert et de diffusion technologiques, très actives dans les champs de la SRI-S³ : 6 Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie³ (CRITTs) labélisés Centres de ressources technologiques (CRTs), 5 pôles de compétitivité⁴, 1 institut Carnot (MICA⁵) avec un porteur alsacien, 1 SATT (Conectus Alsace⁶), 1 incubateur public (SEMIA⁷), des grappes d'entreprises. La

³Aérial et IrépaLaser à Ilkirch, Cetim Cermat à Mulhouse, Rittmo à Colmar, Holo3 à Saint-Louis, Matériaux Alsace à Schiltigheim. **Leurs performances en terme de ressourcement montrent que pour chaque € public investi se sont plus de 3 € privés qui sont levés.**

⁴Alsace Biovalley (Alsace), Energivie (Alsace), Véhicule du futur (Alsace, Franche-Comté), Fibres (Alsace, Lorraine), Hydroeos (Alsace, Lorraine).

⁵MICA se caractérise par son positionnement scientifique pluridisciplinaire reconnu sur la thématique Matériaux, avec une offre qui se décline sur les dimensions fonctionnalités, procédés et usages. **Les 6 CRITTs-CRTs sont membres fondateurs, une particularité, donnant plus de force aux actions de transfert de technologie de MICA.**

⁶Conectus Alsace a engagé à ce jour **4,8 M€ pour financer 21 projets** de maturation et budgétise dès cette année 2014 **0,4 M€ de revenus** de licence issu d'un projet mûré.

⁷SEMIA a permis **l'incubation de 131 projets depuis 1999** et la création de **103 entreprises** soit un **taux de transformation de 80%**

coordination des activités de ces structures est assurée par la gouvernance de l'innovation associant l'État, la Région Alsace, la CCI et l'Unistra dans un comité de pilotage, et des représentants de l'État, des Collectivités et des structures de transfert et de diffusion technologiques dans un comité opérationnel. La démarche de *clustering* constitue un point fort de la stratégie régionale de développement économique.

Concernant la culture scientifique, technique et industrielle, l'Alsace est riche de l'engagement des Collectivités, de l'Etat, des universités, des organismes et d'une gouvernance structurée associant tous les acteurs. Chaque année, elle permet à plus de 500 000 personnes (pour 1,8 M d'habitants, soulignant un rayonnement transfrontalier) un accès aux connaissances, nouvelles et anciennes, de la science.

B) Les enjeux

L'Alsace dispose ainsi de nombreux atouts dans les 3 piliers, enseignement supérieur, recherche et innovation, qui concourent à la compétitivité et à l'attractivité d'un territoire.

Les enjeux de l'enseignement supérieur, identifiés dans le cadre du contrat de site alsacien et le diagnostic territorial préparatoire à l'intervention des fonds européens en Alsace ainsi que dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, sont notamment les suivants :

- accroître l'attractivité nationale et internationale pour les ensembles de recherche et de formation ;
- favoriser une offre de formation et de documentation cohérente et complémentaire permettant aux élèves et aux étudiants de construire un parcours dans l'enseignement supérieur et de se projeter dans l'avenir ;
- soutenir l'introduction du numérique comme l'un des facteurs de la rénovation pédagogique.

Pour répondre à ces enjeux, en matière de projets immobiliers, l'orientation stratégique est de disposer en Alsace de campus attractifs et fonctionnels. Cette orientation stratégique va se décliner en trois thématiques principales :

- l'optimisation du patrimoine immobilier ;
- l'amélioration de la vie étudiante ;
- le développement de pôles de formation et de la politique numérique.

En matière de recherche et d'innovation, l'Etat et les Collectivités identifient 3 éléments stratégiques du diagnostic : i) une forte réussite de l'Alsace dans les appels à projets du PIA, ii) une politique de financement de projets, équipements et infrastructures dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 en cohérence avec ceux du PIA, iii) une série d'atouts s'inscrivant dans les lignes de forces thématiques de la SRI-S3.

Ces éléments conjugués à la volonté de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement, conduisent l'Etat et les Collectivités à identifier 2 enjeux stratégiques :

- soutenir les investissements qui confortent et renforcent le potentiel des équipes de recherche et des structures de transfert de technologies s'inscrivant dans le cadre stratégique de la SRI-S3, de l'agenda stratégique France-Europe 2020 et de « La nouvelle France industrielle » et susceptibles d'être labélisés par le PIA ;
- consolider les projets de recherche ayant bénéficié d'un financement PIA ou CPER 2007-2013, présentant un fort potentiel d'innovation ou de service, de dimension nationale ou internationale, ou s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement tout en valorisant la compétitivité économique.

Les grands projets issus de cette recherche d'excellence, que ce soit en biologie (imagerie, séquençage de

ce qui en fait l'un des plus forts taux nationaux.

génomiques), en chimie et physique (modélisation, calculs), en sciences de l'homme et de la société (sauvegarde et mise à disposition du patrimoine livresque) nécessitent des infrastructures permettant le stockage et le traitements de quantités massives de données informatiques, sécurisées et accessibles à la communauté.

C'est pourquoi l'Etat et les Collectivités proposent un troisième enjeu, transverse aux 2 premiers enjeux de la recherche et de l'innovation :

- mise en place d'une organisation et d'une infrastructure de production, de stockage et de traitement de données informatiques à très grande échelle.

Enfin, l'Etat et les Collectivités seront particulièrement attentifs à répondre à l'enjeu de la promotion et de la mise en œuvre de l'égalité femme-homme qui pourra se traduire notamment par une responsabilité binomiale, femme-homme, des projets.

C) Les orientations stratégiques

1) Soutenir la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace par la recherche et l'innovation en cohérence avec le Programme des Investissements d'Avenir, la SRI-S3 alsacienne, l'agenda France-Europe 2020 et « la nouvelle France industrielle »

1.1 Soutenir des projets s'articulant avec les domaines d'activité stratégiques Santé-Bien-être et Économie verte identifiés dans la SRI-S3.

1.1.1 Santé et bien être

Lieu de naissance originelle d'une partie importante de la chimie industrielle mondiale, la région du Rhin supérieur occupe une place à part dans le développement de la chimie en Europe et dans le monde. L'Alsace combine une activité industrielle qui se comprime et une activité de recherche toujours en pointe mais menacée par la montée en puissance de nombreux nouveaux centres de compétences à l'échelle internationale. Il est donc déterminant de capitaliser aujourd'hui sur une histoire, sur une implantation et sur une masse critique de compétences de très haut niveau.

De plus, la créativité de la chimie alsacienne s'articule avec une forte tradition de valorisation et de transfert de technologie. La chimie constitue un maillon indispensable en interface avec la biologie, comme par exemple les nouveaux médicaments, et la physique. Il s'agira de continuer à développer des plateformes d'équipements scientifiques de standard international pour conforter la recherche et le développement, public et privé, ainsi que l'attractivité nécessaire à l'excellence.

L'imagerie est devenue une technologie incontournable en biologie, tant dans le domaine de la médecine, comme l'illustre bien le projet d'IHU Mix Surg soutenu par le PIA, que celui de l'analyse des fonctions des végétaux dans leur environnement. Elle participera à la compréhension des maladies évolutives via des modèles souris et rats ainsi que l'annotation fonctionnelle du génome des mammifères. L'imagerie doit permettre l'identification d'étapes clés de la progression de ces pathologies et de comprendre les interactions entre mutations et environnement, notamment au cours du vieillissement normal ou pathologique. Il s'agira également de travailler au développement technologique comme l'imagerie in-vivo multimodale translationnelle par des approches de

physique, d'électronique, de robotique, de traitement d'image, et de résoudre des verrous technologiques (résolution, efficacité, détection). Enfin, son utilisation sera soutenue dans le cadre de projets scientifiques visant à l'analyse et au suivi de nouvelles molécules dans des domaines aussi variés que l'écologie (pesticides et autres polluants), la pharmacologie et la biologie animale et végétale (analyse du métabolome).

La recherche en biomédecine est également entrée dans une phase d'accélération sans précédent grâce aux technologies de séquençage du génome humain permettant une accumulation de données qui feront avancer la médecine personnalisée ouvrant des perspectives dans le développement d'outils d'e-santé. Afin de faciliter les découvertes notamment sur les causes des cancers et des maladies communes complexes, il s'agira de soutenir notamment le développement d'une bio-banque existante, unique en France par sa relation avec une base de données biocliniques et une plateforme analytique et bioinformatique. La découverte attendue de nouveaux biomarqueurs pourra être exploitée par le pôle Innovations thérapeutiques.

La recherche sur de nouveaux traitements contre les cancers reste une priorité nationale avec le 3e plan cancer (2014-2019). L'Alsace souhaite apporter sa contribution, notamment sur le développement de nouvelles approches, comme par exemple la protonthérapie devenue accessible avec l'installation du cyclotron Cyrécé.

La bonne articulation entre recherche et soins nécessite également un effort de restructuration. L'installation de l'Institut de génétique médicale et des activités cliniques de génétique (notamment les centres de références) dans le futur bâtiment du CRBS (Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg) de la faculté de médecine de Strasbourg est une priorité. De même, le regroupement, sur le site du CHU de Strasbourg-Hautepierre, de l'essentiel des unités de soins et de recherche en cancérologie, s'inscrit dans le développement coordonné et structurant, associant l'Institut régional du cancer.

La biomédecine fait de plus en plus appel à de nouveaux matériaux biocompatibles et à des dispositifs médicaux implantables, comme les pansements intelligents et les prothèses. Avec son environnement riche en compétences diversifiées, l'État et les Collectivités souhaitent investir dans ce domaine qui se structure autour d'un campus des Technologies Médicales incluant notamment l'IHU, l'Institut Carnot MICA, et le CRITT-CRT Aériel spécialiste de reconnaissance mondiale de la stérilisation par rayonnement.

1.1.2 Économie verte

Les matériaux sont les constituants essentiels de notre environnement avec une arrivée de plus en plus prégnante des nanomatériaux. Les défis technologiques du XXIème siècle dans ce domaine dépendront des progrès réalisés sur les matériaux eux-mêmes, de la maîtrise, de leur fonctionnalisation et de l'optimisation des procédés de mise en œuvre, et de la connaissance fine de leurs propriétés à toutes les échelles.

Nous proposons de focaliser sur le développement de matériaux innovants couplés à des procédés nouveaux (par exemple celui utilisant la technique laser pour la fabrication d'éléments en 3 dimensions) et peu énergivore, pour répondre aux défis concernant les énergies renouvelables (diminuer la dépendance aux hydrocarbures, accroître l'autonomie et la puissance des systèmes de stockage), la qualité de l'eau et de l'air, les textiles techniques et intelligents, ces derniers identifiés comme un levier de croissance dans « La nouvelle France industrielle ».

Les avancées technologiques permettent d'imaginer de nouveaux transports moins gourmands en énergie, plus sécurisés, plus intelligents, ainsi qu'une nouvelle mobilité interactive et contextuelle qui deviendra un concept clé dans les années à venir. L'Alsace dispose d'un environnement riche en recherche et en industries dans ces domaines. Leur mise en synergie afin de créer un pôle de compétences, à dimension européenne, contribuera à relever les défis de la nouvelle mobilité.

La gestion des déchets produits par le monde industriel et agricole est un défi majeur de notre société. L'Alsace souhaite contribuer à l'élaboration de solutions s'inscrivant dans le concept de l'économie circulaire. Elle

soutiendra la mise en place d'une plateforme d'expérimentation R&D et de démonstration pré-industrielle dédiée à l'élaboration et la mise au point de matériaux composites à partir de matières issues du recyclage, le développement de meilleures pratiques agricoles pour de meilleurs produits alimentaires en intégrant la dimension gestion et recyclage des déchets comme les effluents d'élevage utilisés comme fertilisant ou source d'énergie.

1.2 Soutenir des projets consolidant l'existant dans une perspective d'innovation ou de service, de dimension nationale ou internationale, ou s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement, ou favorisant la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

La viticulture constitue un domaine économique remarquable en Alsace. Elle contribue pour 30% de la valeur ajoutée de l'agriculture. Les financements seront centrés sur la pérennisation des recherches liées à la mise en place de stratégies durables de protection sanitaire et de qualité de la vigne et du vin, en portant l'effort sur le développement du plateau technique pour quantifier le niveau de résistance de la vigne à différentes maladies et pour évaluer la capacité d'adaptation des variétés et de la viticulture pour anticiper l'impact de l'évolution du climat. L'activité de recherche et de soutien à l'innovation, qui se structure à Colmar autour du biopôle, de l'INRA, et de l'association « Alsace Vitae », fera l'objet dans ce contexte d'une attention toute particulière.

Les données d'observation de la terre par les satellites permettent de réagir plus rapidement lors de catastrophes naturelles. Encore faut-il pouvoir collecter, trier, analyser et diffuser une masse considérable de données gratuites à haute fréquence temporelle. Nous proposons de capitaliser sur un savoir-faire existant au Sertit (Service régional de traitement de l'image et de télédétection, dépendant de l'Unistra) pour le développement d'une filière économique de production d'information.

Avec NovaTris, le site alsacien s'est doté d'un instrument labélisé PIA dont la mission est de soutenir le développement de formations initiales et continues à caractère transfrontalier et ainsi contribuer à l'accessibilité à l'emploi dans l'espace du Rhin supérieur. Il s'agit de conforter la dynamique qui s'est créée en soutenant une recherche en communication et animation de réseaux au service de l'homme à l'échelle du site visant à établir de nouveaux moyens de communication, en particulier la communication spécifique en contexte transfrontalier. Des équipements nouveaux et structurants seront privilégiés pour développer la pédagogie des compétences professionnelles et personnelles dans un contexte transfrontalier.

La préoccupation environnementale de l'Alsace n'est plus à démontrer considérant son engagement dans les précédents CPER. La consolidation d'un réseau comme REALISE visera d'une part, à mieux gérer les écosystèmes complexes, à cerner les pressions anthropiques et les contaminations des ressources naturelles et d'autre part, à définir des indicateurs portant sur l'évolution de l'environnement.

L'investissement en R&D des PME-PMI est souvent difficile. C'est pourquoi l'accompagnement au quotidien dans leur processus d'innovation et d'acquisition de nouvelles technologies revêt une importance capitale. Les CRITTs-CRTs alsaciens, certains de renommée mondiale, se positionnent depuis plusieurs années avec efficacité pour réaliser cet accompagnement. Cette proximité territoriale participe et renforce la compétitivité du territoire. Le soutien des projets des CRITTs-CRTs, particulièrement ceux portant une dimension inter-CRITTs-CRTs, reste une priorité de l'Etat et des Collectivités.

Enfin, en complément des enseignements académiques, il s'agit de transmettre au plus grand nombre le goût des sciences et des technologies et de développer une culture des sciences et de l'innovation. La culture scientifique, technique et industrielle restera un domaine soutenu en Alsace, associant l'ensemble des acteurs, financeurs et opérateurs.

1.3 Soutenir les infrastructures informatiques de stockages et d'analyse de données produites massivement et les infrastructures de numérisation de données.

Le Big Data et le calcul intensif sont des outils indispensables pour bâtir une stratégie d'innovation permettant de faciliter la mise en place d'un système économique performant pour contribuer à l'augmentation de la compétitivité tant scientifique qu'industrielle. Il est générateur de grands volumes de données issues de plateformes d'imageries biologiques ou médicales, de décodage des génomes, d'analyse des protéomes ou de services environnementaux.

L'Etat et les Collectivités soutiendront un projet de site concerté permettant une analyse des données, une extraction de connaissances, un archivage de longue durée, une sécurisation et une confidentialité, et une faible empreinte environnementale. L'accès aux données via une dorsale numérique académique alsacienne à ultra haut débit pourrait faire l'objet d'une action commune.

Une politique de recherche et d'innovation doit pouvoir s'appuyer sur une politique documentaire efficace. La numérisation de textes, anciens et contemporains, est devenu un outil indispensable pour permettre une consultation à grande échelle tant au niveau des enseignants et chercheurs que des étudiants, tout en préservant le patrimoine. L'Etat et les collectivités envisagent de s'engager dans cette démarche considérant notamment la place et le rôle de la BNU dans le paysage national et international.

2) Disposer de campus attractifs et fonctionnels

2.1. Optimisation du patrimoine immobilier

La mutualisation du patrimoine immobilier

Certaines fonctions supports au service des missions principales des établissements ont vocation à accompagner les évolutions et regroupements sur le site. À ce titre, en matière de patrimoine, les partenaires du site faciliteront l'accès à toutes leurs ressources (locaux, équipements lourds, outils de gestion et de pilotage...) à l'ensemble des personnels et usagers, quel que soit leur établissement de rattachement, sur la base de modalités définies au préalable. Les mutualisations doivent être pensées pour rationaliser et optimiser l'utilisation des surfaces.

Dans ce contexte, le site alsacien a pour ambition de développer une politique de mutualisation de la documentation en faveur de l'excellence de la recherche et de la formation. Les établissements ont prévu d'établir rapidement le cahier des charges d'une infrastructure de conservation partagée, qui pourrait notamment prendre la forme d'un silo documentaire régional. Des études d'opportunité et de faisabilité seront menées en 2014 afin de déterminer la meilleure solution possible.

L'hétérogénéité du patrimoine universitaire

Il s'avère que le patrimoine immobilier universitaire est relativement hétérogène puisqu'il est composé à Strasbourg de bâtiments historiques datant de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle, d'autres

construits dans les années 1960/1980 comprenant des constructions traditionnelles peu isolées ou des constructions modulaires industrielles et des bâtiments datant des vingt dernières années. Les bâtiments universitaires à Mulhouse et à Colmar sont généralement récents hormis l'IUT de Mulhouse.

Pour les bâtiments les plus vétustes, les moins performants, et les plus coûteux en fonctionnement (immeuble de grande hauteur) un scénario de démolition/reconstruction est privilégié tout en optimisant les surfaces pour diminuer le nombre de m² du patrimoine immobilier des universités. Tel est le cas pour les projets concernant la reconstruction partielle de la faculté de médecine, la rénovation du département génie civil de l'IUT Robert Schumann, la démolition et reconstruction du bâtiment GEII de l'IUT de Mulhouse, la reconstruction partielle de la faculté de médecine.

La réhabilitation prioritaire par rapport à la construction neuve

L'Unistra est bénéficiaire de l'opération Campus pour les campus du centre-ville. Cela permettra l'aménagement qualitatif du campus par la rénovation de bâtiments existants et favoriser des projets immobiliers structurants tel que le Learning Centre - Maison de l'Étudiant qui confortera la mutualisation des bibliothèques du campus de l'Esplanade.

Les autres besoins immobiliers consistent majoritairement à réhabiliter et restructurer les bâtiments existants afin d'accompagner les évolutions pédagogiques et d'effectuer en parallèle des réhabilitations thermiques. S'inscrivent notamment dans cette démarche la restructuration de l'institut Le Bel à Strasbourg, la rénovation du bâtiment Joffre de la BNU et la réhabilitation de la FST 4 à Mulhouse.

L'Enseignement Supérieur se place ainsi dans une perspective d'intégration au sein des villes alsaciennes, Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

L'amélioration et la performance énergétique des bâtiments

Dans le cas des bâtiments énergivores, peu fonctionnels, la reconstruction des bâtiments est privilégiée en recherchant la réduction des surfaces. Il est évident que l'Alsace, compte tenu de son climat semi-continentale doit favoriser la qualité de l'enveloppe et de l'isolation des bâtiments. La continentalité est marquée dans le fossé rhénan par une amplitude thermique annuelle extrême. À l'échelle de la France, ce phénomène est typique de la plaine alsacienne.

Les établissements sont desservis par les réseaux de chaleur urbain à Strasbourg (Campus du centre-ville de l'Esplanade et à Mulhouse), développent la géothermie dès que cela est possible, rationalisent l'utilisation des énergies classiques gaz et électricité, et améliorent les régulations thermiques en développant notamment la gestion technique centralisée.

Un certain nombre de projets correspondent à cet objectif, tels que la réhabilitation énergétique des bâtiments du Campus historique, la restructuration du bâtiment génie biologique de l'IUT de Colmar et la réhabilitation du bâtiment C de l'Insa.

2.2. Améliorer la vie étudiante

La vie étudiante est l'une des préoccupations de la politique de site placée dans la perspective de l'attractivité. L'objectif est celui de l'élaboration d'un schéma directeur de la vie étudiante à l'échelle des quatre établissements, voire de toute l'Alsace dans le cadre du Cluster⁸, en relation avec les Collectivités concernées et le Crous. Une

⁸Le Cluster Alsace est structuré autour du noyau académique constitué par les signataires du contrat de site et les établissements rattachés à l'Unistra. Il réunit, avec les collectivités territoriales, les organismes de recherche, les établissements du service public d'enseignement post bac non strictement universitaires (école supérieure des arts du Rhin, TNS, ENA, INET, lycées), le rectorat, la DRRT, les hôpitaux universitaires, le Crous. Il est animé

politique particulièrement active dans l'amélioration de la vie étudiante a été réalisée au cours du CPER 2007-2013 et se poursuit dans le cadre du plan campus sur le site historique de Strasbourg.

Le schéma à moyen terme permettra de poursuivre la planification de la construction et la réhabilitation des résidences étudiantes et unités de restauration, de mutualiser les installations sportives et culturelles. Il portera aussi sur l'aménagement des rythmes de vie des étudiants (sur la journée, la semaine, l'année) en prenant en compte les activités culturelles et sportives et les contraintes spécifiques des étudiants salariés. Enfin, il pourrait prévoir un dispositif d'accueil commun des néo-arrivants (français et internationaux) en partenariat avec la préfecture, le Crous, les mutuelles, les collectivités territoriales.

Le logement étudiant

Il n'existe plus en Alsace de tension forte sur le logement étudiant. La demande principale porte sur l'agglomération de Strasbourg, au regard des effectifs étudiants.

L'offre de logement est diversifiée, en rapport avec la demande (logements Crous, bailleurs sociaux et privés, nombreuses co-locations dans le domaine privé).

Certaines résidences universitaires sont adaptées à des demandes spécifiques telles que des résidences de type hôteliers pour des cours séjours, ou la résidence pour les stagiaires de l'usine école EASE inscrite dans le PIA au titre de l'accueil des publics dans le cadre de formations par alternance.

La rénovation des résidences et cités universitaires est engagée depuis 25 ans et porte en particulier sur l'installation de blocs sanitaires individuels, la rénovation des cuisines et espaces communs. Il faut noter que la rénovation de la principale cité universitaire de Strasbourg (Paul Appell) est programmée dans le cadre de l'opération Campus et financée principalement par le Crous et le Cnous.

Le développement de l'offre pourra s'orienter vers un complément de logements sociaux en centre-ville en cas d'opportunités foncières. Les projets de rénovation de la résidence universitaire de la Somme et de la construction d'une résidence universitaire sur le site de l'hôpital civil à Strasbourg sont liés à cet objectif.

La restauration étudiante

En matière de restauration étudiante, la modernisation, l'extension et la rénovation des restaurants universitaires sont engagées depuis 15 ans dans le Bas-Rhin, financé par le CPER, par l'opération Campus ou sur fonds propres du Crous et du Cnous. Cette démarche est à poursuivre à Mulhouse (restaurant universitaire de l'Illberg et cuisine centrale pour le Haut-Rhin).

2.3. Pôles de formations et politique numérique

Développement de pôles de formation

L'une des priorités définie par le contrat de site est celle de la coordination de la politique de formation pour optimiser l'accès à l'enseignement supérieur. Les établissements du site élaborent une cartographie de l'offre universitaire qui conduira à une politique coordonnée de répartition des filières dans une double optique d'efficacité et d'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans l'intérêt de l'ensemble des étudiants du site Alsace.

Le regroupement de l'ESPE de Strasbourg, la mise en place d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar et la constitution du pôle de physique et d'ingénierie à proximité des laboratoires de recherche dédiés à la physique (Unistra et CNRS) à Strasbourg s'inscrivent dans ce cadre.

par un comité de pilotage où sont représentés les différents membres.

Développement de la politique du numérique

L'Université Numérique en Région Alsace (Unera), constitue le socle d'une politique numérique de site et contribuera à développer les usages du numérique afin de renforcer la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Avec l'Unera, des services et ressources en ligne offrant un environnement numérique de travail (ENT) à la communauté universitaire en région (étudiants et personnels) sont déployés.

Seront développés :

- la pédagogie universitaire numérique : services pédagogiques intégrés dans la pratique pédagogique des enseignants et dans l'apprentissage des étudiants de la région Alsace ;
- l'insertion professionnelle : mise en place au niveau régional d'un portefeuille de compétences et de connaissances (e-Portfolio) permettant aux étudiants de se valoriser grâce au numérique ;
- l'observatoire des usages du numérique : observation à la fois qualitative et quantitative des usages permettant ainsi d'adapter le numérique aux besoins des usagers en termes de ressources, de formation et d'information ;
- les partenariats universitaires internationaux, notamment au sein de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) et d'Eucor pour la mise en place de cursus de formation partiellement à distance.

Par ailleurs, l'Unistra est gestionnaire du réseau informatique métropolitain OSIRIS et l'UHA est gestionnaire du réseau informatique métropolitain RAMSES. Par leur intermédiaire, la desserte réseau académique RAREST est opérée. Elle permet d'assurer la connectivité RENATER au site académique Alsace. Ce lien doit être conforté de manière à obtenir une dorsale fiable, très haut débit académique pour le site Alsace.

De plus, des infrastructures informatiques formant le socle du développement des usages du numérique doivent être mis en place et confortés au sein des deux universités alsaciennes. Deux projets de Learning Centre sont en cours, l'un à Mulhouse inscrit dans le CPER 2007-2013, l'autre à Strasbourg dans le cadre du Plan Campus. Enfin, l'Unistra souhaite mutualiser ses salles serveurs par la création d'un espace sécurisé, intégré dans une extension du pôle de recherche ISIS. L'opération Campus assurera le financement des structures. L'Etat et les Collectivités soutiennent la mise en place des nouveaux équipements informatiques au titre du développement du numérique.

Stratégie de spécialisation intelligente, S³ alsacienne.

Chaîne de valeur et thématique associée

DAS Santé & Bien-Être

Assister l'humain avec l'**e-santé** au quotidien pour mieux vivre et bien vieillir

Découvrir de **nouveaux médicaments** et de **nouveaux modes d'administration** qui associent chimie et biologie

Développer une offre de **robotique d'assistance aux gestes techniques médicaux et chirurgicaux** de la conception à la commercialisation

Développer les outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basé sur l'**imagerie médicale**

Développer de **nouveaux dispositifs médicaux implantables (DMI)** de rupture de la conception jusqu'à la commercialisation en incluant la problématique de stérilisation

Apporter une réponse aux pathologies locales (cancer de l'appareil digestif, maladies cardiovasculaires, diabète) par la **prévention nutritionnelle**

DAS Économie verte

Développer des **bâtiments économes, durables**, sains, à faible impact environnemental

Développer les **énergies renouvelables alsaciennes**, dont les technologies sont exportables

Développer les **transports durables** et les services de **mobilité**

Mesurer l'eau pour la gérer

Innover en **agriculture** et réduire son **impact environnemental**

Développer des **biens d'équipement et machines-outils** plus respectueux de l'environnement et destinés aux marchés de l'économie verte

Tableau de synthèse des projets d'équipements scientifiques

Porteur de projet	Nom Etablissement Porteur	Titre du projet	Breve description	Patenaire scientifiques	Co-financeurs potentiels	Localisation(s) Equipements	PIA	Coût total (estimatif)	Part CPER (estimative)
Orientation stratégique : soutenir la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace par la recherche et l'innovation									
RECHERCHE - Santé & Bien-Être									
EBBESEN Thomas DE COLA Louisa	Unistra-CNRS	CRCC	Centre de Ressources et Compétences en Chimie à vocation régionale et européenne au niveau du Rhin supérieur. Mise à disposition d'appareils performants et de compétences (personnel qualifié) de très haut niveau et des plateaux d'analyse et de caractérisation au service des laboratoires publics, des pôles de compétitivités, des entreprises de l'enseignement initial et continu. S'inscrit dans la continuité des efforts menés par le RTRA Chimie.	Laboratoires de chimie, 80 équipes, 750 personnes (2 Nobel, 5 Acad Sci, 6 ERC+IUF), 16 ^{ème} rang mondial	Etat-Collectivités FEDER Horizon 2020	Strasbourg (Campus Esplanade et Cronenbourg), Illkirch	Labex CSC, Labex Medalis, Labex NIE	19 800 000 €	16 632 000 €
DOLLFUS Hélène	Unistra_HUS	PREMIER EQUIPEMENT dans le cadre de la création et de l'implantation de l'Institut de Génétique Médicale	Institut de Génétique Médicale dans le futur bâtiment du CRBS de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Installation de base du laboratoire de génétique médicale INSERM U1112 comprenant les installations expérimentales dédiées à la génétique humaine, à l'hébergement et l'utilisation de modèles murins et l'installation de base des chercheurs et étudiants.	Université de Strasbourg (UDS) – Faculté de Médecine et INSERM Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)	Etat-Collectivités HUS	Strasbourg (Campus Medecine)	Plan Campus	3 000 000 €	900 000 €
De MATHELIN Michel	Unistra-CNRS	I2MT	Imagerie In-vivo Multimodale Translationalnelle (I2MT) suite directe de 2 projets CPER 2007-2013. Développements de l'imagerie multimodale du petit animal. Dépassement de verrous technologiques (résolution, efficacité, détection, ...). Développements de nouvelles techniques d'imagerie. Techniques émergentes. Applications aux maladies neurodégénératives	CNRS, Unistra, ICUBE - IPHC, Institut Clinique de la Souris, IGBMC, Unités de Recherche sciences de la Vie et médecine, HUS, Université de Freiburg, Réseau national Robotex.	Etat-Collectivités Entreprise (Brucker) Ressources propres (Labex, IHU, prestations de service) FEDER Horizon 2020	Strasbourg (Campus Médecine et Cronenbourg), Illkirch	Labex CAMI, Labex IRON Equipex Robotex FLI	9 000 000 €	5 100 000 €
DROUARD Laurence	Unistra-CNRS-INRA	MetabolomX	Plateforme de métabolomique. Acquisition du Solarix FTMS très haute résolution pour l'étude et le suivi des métabolites (matériel biologique ou autre comme tuyaux, fibres, boues, eau) par de nouvelles techniques combinant la détection spatiale à leur identification immédiate. Unique sur le Grand Est.	IBMP, CNRS, Unistra, UHA, INRA, Laboratoires universitaires européens (Fraunhofer IME Münster, Uni Freiburg, Universität des Saarlandes, VIB-Plant Systems Biology)	Etat-Collectivités FEDER Fonds propres (prestations de service) Horizon 2020	Strasbourg (Campus Esplanade)	Labex MitoCross Labex NetRNA	4 376 000 €	3 576 000 €
HERAULT Yann TOMASETTO, Catherine-Laure	Unistra-CNRS	MODELEVO	Modélisation des maladies Evolutives. Annotation fonctionnelle du génome des mammifères. Identifier les étapes clés de la progression de maladies neurodégénératives, métaboliques, myopathies, cancers et comprendre les interactions entre mutations et environnement. Unique en EUROPE.	IGBMC, Clinique de la souris, CNRS, Unistra, Membres d'infrastructures nationales, Membres de réseaux Européens et mondiaux sur les modèles souris	Etat-Collectivités FEDER Interreg Horizon 2020 Fonds propres (prestations de service)	Illkirch	Labex INRT PHENOMIN	14 000 000 €	5 500 000 €
MELY Yves	Unistra-CNRS	PFQ	Plateforme de fluorescence quantitative. Extension de la plateforme de microscopie par fluorescence d'Ilkirch. Appareils de détection de fluorescence, développements des aspects quantitatifs et résolus	Labos CNRS, Unistra, collaborations multidisciplinaires en particulier des Labex (Chimie des systèmes complexes, Biologie Intégrative, dynamique nucléaire et médecine régénérative, Medalis, NIE, MitoCross...)	Etat-Collectivités FEDER Fonds propres (prestations de service)	Illkirch	Adossements des projets scientifiques aux Labex Medalis, MitoCross, CSC	930 000 €	610 000 €
ROY Christelle NOEL Georges	Unistra-CNRS	PRECy	Plateforme de radiobiologie expérimentale auprès du cyclotron Cyréc. Développement d'une plateforme de radiobiologie expérimentale multi-échelle. Extraction du faisceau Cyréc en vue d'essais de protonthérapie (hadrothérapie) du cancer.	IPHC - Centre Paul Strauss, GDR "Modélisation et instrumentation pour l'imagerie biomédicale" Projet France Hadron (adossé PIA)	Etat-Collectivités FEDER	Strasbourg (Campus Cronenbourg)	Adossement des projets scientifiques aux Labex IRON, Medalis	9 000 000 €	7 000 000 €
MULLER Sylviane	Unistra-CNRS	MEDALIN	Médicament Alsace Innovation. Elargir, structurer et fédérer sur toute l'Alsace les équipes de recherche et les plateformes travaillant concrètement sur le développement de nouveaux médicaments.	Ouverture très large. Equipes de recherche et plateformes du site Alsace, autour du pôle de compétitivité Innovation thérapeutique et Labex Medalis, Labex ParaFrap.	Etat-Collectivités Labex Medalis et ParaFrap, Horizon 2020, FEDER	Strasbourg (Campus Esplanade) Illkirch Mulhouse	Oui, Labex Medalis et ParaFrap, Equipex I2MC	16 104 000 €	3 109 000 €
BARHAM Seiamak	Unistra-INSERM	BIOMAX	Centre d'investigations Biologiques des Maladies Communes Complexes de Strasbourg. Interface médecine clinique, laboratoires d'analyse et recherche fondamentale. Diabète, cardiovasculaire, obésité. Création de : Biobanque, Base de données cliniques et biologiques, outils bioinformatiques dédiés. Objectif : nouveaux biomarqueurs. Créneau vierge en France.	Unistra, INSERM collaborations nationales (Paris, Nantes, Marseille, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Lyon, Lille) et internationales (Pays-Bas, Etats-Unis, Japon, Iran, Algérie).	Etat-Collectivités Labex Transplantex, Prestations de service Horizon 2020 FEDER	Strasbourg (Campus Médecine)	Transplantex	5 700 000 €	3 800 000 €
INNOVATION - Santé & Bien-Etre									
STRASSER Alain	AERIAL	FEERIX	Mise en place d'une plate-forme d'ionisation mixte (faisceau d'électrons - Rayons X) à vocation de recherche, recherche-développement, transfert de technologie, formation, au service du projet Campus Technologies Médicales	Unistra, Alsace BioValley, IBA	Etat-Collectivités Entreprise (Société IBA) FEDER	Illkirch ou Strasbourg	NON	10 710 000 €	7 400 000 €
RECHERCHE - Economie Verte									
GAUTHIER Christian VIX Cathie	Unistra-UHA-CNRS-INSERM-ISL	Matériaux S3	Matériaux et nanosciences en Alsace : des défis scientifiques aux défis sociétaux. Maîtrise de l'optimisation des procédés d'élaboration et de mise en forme de matériaux, connaissance très précise des propriétés aux échelles nanométriques et microscopiques. Matériaux biocompatibles (implants, prothèses), pour stockage d'énergie, pour l'information quantique (nano-physique.) Propriétés dynamiques des matériaux fonctionnels	Réseau Régional – Fédéré Nanomatériaux, Institut Carnot Mica - ICS, ICPEES, INSERM/BmlT, IPCMS, IS2M, ISL-ETM, l'équipe D-ESSP d'ICube et ISIS	Etat-Collectivités FEDER Horizon 2020	Strasbourg (Campus Cronenbourg, Campus Médecine) Mulhouse Saint-Louis	Labex NIE	21 000 000 €	10 000 000 €
HAEBERLÉ Olivier SCHACHER Laurence	UHA	PAI2SH	Procédés avancés et intelligence des systèmes au service de l'homme: Structuration d'une plateforme régionale dans le domaine des transports intelligents verts et intégrés, de la fabrication et des procédés avancés. Mise en synergie des compétences alsaciennes reconnues internationalement, afin de créer un pôle de compétences à dimension européenne et contribuer à cinq enjeux majeurs liés aux mobilités, aux transports et aux procédés avancés.	UHA-MIPS, LMPT, LPIM, LMIA, LVBE, COB, GRE Unistra - LIVE, ICube, CI2N, IGBMC ISL, INSA LGéCo	Etat-Collectivités FEDER, Horizon 2020	Mulhouse, Colmar, Strasbourg	OUI, Compoast (AMI, Allègement, aérodynamisme, architecture des véhicules)	6 350 000 €	3 810 000 €

Porteur de projet	Nom Etablissement Porteur	Titre du projet	Brève description	Patenaies scientifiques	Co-financeurs potentiels	Localisation(s) Equipements	PIA	Coût total (estimatif)	Part CPER (estimative)
Orientation stratégique : soutenir la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace par la recherche et l'innovation									
INNOVATION - Economie Verte									
ROUGNON-GLASSON Olivier	CETIM-CERMAT	ECOTREVE	Mise en place d'une plate-forme dédiée à l'élaboration et à la mise au point de nouveaux matériaux composites hautes performances à partir de matières issues du recyclage de plastiques et composites	CARNOT MICA, ICUBE, Cetim	Etat-Collectivités FEDER	Mulhouse		4 000 000 €	1 500 000 €
GAUFFILET Jean-Paul	IREPA LASER	Plate forme de fabrication 3D	Acquisition et développement d'une plate forme de fabrication en 3D par projection de poudres en s'appuyant sur l'expérience de la plus importante structure nationale de R&D sur l'ingénierie des procédés laser et les matériaux.	CARNOT MICA	Etat-Collectivités FEDER	Illkirch		5 000 000 €	1 500 000 €
Orientation stratégique : Consolider l'existant avec perspective d'innovation ou service, de dimension nationale ou internationale, ou s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement									
RECHERCHE									
PELSY Frédérique	Unistra-INRA-UHA	PHENOTYS	Phénotypage de la vigne du laboratoire au vignoble . Acquisition équipements pour le montage d'un plateau technique de phénotypage de la vigne « du laboratoire au vignoble » adapté à l'étude des maladies et aux effets du changement climatique. Accessible à la communauté scientifique du bassin rhénan.	Accessible à tous les scientifiques impliqués dans les recherches sur la vigne en Alsace, INRA, Unistra, CNRS (IBMP) et UHA (LYBE) ainsi qu'aux partenaires scientifiques transfrontaliers dans le cadre de programmes Interreg.	Etat-Collectivités FEDER FAEDER	Colmar	Non	500 000 €	375 000 €
JELTSCH Jean-Marc	Unistra-SERTIT	A2S	Alsace Aval Sentinelles . Construction d'une filière de production d'information en temps court pour répondre à une demande sociétale forte en informations géographiques dans le domaine de la sécurité et de l'environnement. Gestion et extraction de données à partir des données des satellites d'observation de la Terre "Sentinelle" constituant l'infrastructure spatiale du programme européen Copernicus.	CNES, ESA, Institut National de l'Information Géographique et Forestière, EOST (IPGS), ENGEES, ICUBE, LIVE	Etat-Collectivités FEDER Interreg Horizon 2020	Illkirch	Non	17 090 000 €	2 687 000 €
BISCHOFF Jean-Luc DUCHÈNE- LACROIX Florence	UHA	Communication et réseaux au service de l'homme (CORSER)	Communication et réseaux au service de l'homme : mise en place d'un groupe de recherche à l'échelle du site destiné aux nouveaux moyens de communication. Acquisition équipements nouveaux et structurants pour la problématique de la communication et des réseaux. Recherche sur les compétences de communications, sur la pédagogie des compétences humaines, professionnelles et personnelles en soi et en particulier pour favoriser l'insertion professionnelle transfrontalière.	UHA : ILLE, CRESAT, ARCHIMEDE, LISEC, CERDACC, CREM, Service Commun de Documentation, Centre NovaTris UNISTRA MISHA BNUS	Etat-Collectivités FEDER, Horizon 2020	Mulhouse, Strasbourg	OUI, Formation innovantes NOVATRIS	840 000 €	707 000 €
ACKERER Philippe ROZAN Anne	Unistra-UHA-CNRS	REALISE	Réseau Alsace de laboratoires en Ingénierie et Sciences pour l'Environnement . Mutualise les approches scientifiques et équipements de haut niveau pour améliorer nos connaissances sur une thématique commune, l'Environnement. Objectifs : gestion de la ville et des contaminations des eaux et des sols, et production d'énergies renouvelables compatibles avec environnement durable	17 laboratoires des deux universités d'Alsace travaillant dans le domaine de l'Environnement + transfrontalier	Etat-Collectivités FEDER Interreg Horizon 2020	Strasbourg (plusieurs campus) Colmar Mulhouse	LABEX Géo-Thermie Profonde	9 589 500 €	4 890 000 €
INNOVATION									
METZGER Laure STRASSER Alain ROUGNON- GLASSON Olivier CHAMBERD Alain GAUFFILET Jean-Paul RICHARD Claude	les 6 CRTS	Les CRTS alsaciens au service du développement économique régional sur la période 2014-2020	Lancement de 3 programmes cadres inter-CRTS dans les domaines des matériaux, F&M, agro-alimentaires, (MAP)2, et la santé et bien être, SBE Alsace. La demande financière porte sur un financement du ressourcement (24 M€) et de l'équipement scientifique (10 M€)	CARNOT MICA	Etat-Collectivités FEDER Horizon 2020	Mulhouse, Colmar, Illkirch, Schiltigheim		34 000 000 €	10 000 000 €
Orientation stratégique : Infrastructures informatiques de stockage, d'analyse, de numérisation de données produites à très grande échelle									
WOZNIAK Hervé LEDIG Catherine	Unistra-UHA-CNRS-INSERM	Big Data et Calcul Intensif Il s'agit ici de la partie "Recherche" du projet déposé dans le cadre du volet "Numérique"	Big Data et Calcul Intensif . Le calcul intensif en soutien d'une stratégie d'innovation permettant de faciliter la mise en place d'un système économique performant, augmenter la compétitivité tant scientifique qu'industrielle. Il est générateur de grands volumes de données, au même titre que les plateformes d'imagerie biologiques ou médicales, le décodage des génomes, l'analyse des protéomes ou les services environnementaux. Il participe ainsi à la problématique du Big Data dans tous ses aspects : analyse des données, extraction de connaissances, archivage de longue durée, sécurisation et confidentialité, faible empreinte environnementale.	Tous les laboratoires des deux universités d'Alsace utilisant le calcul intensif et de grands volumes de données dont: IPHC, IPCMS, ICS, IGBMC, IBMP	Etat-Collectivités FEDER Interreg	Strasbourg (tous les campus) Mulhouse	Equipex: Equip@Mésos	8 370 000 €	6 360 000 €
BLIN Frédéric	BNU	Création d'un centre régional de numérisation et valorisation de contenus numériques	Création, par l'acquisition de matériels de numérisation et de logiciels, d'un centre régional d'excellence pour la numérisation, notamment de documents patrimoniaux, et la valorisation de contenus numériques, à des fins de mise à disposition de ces contenus pour la communauté scientifique et le grand public.	Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Alsace, Bibliothèque nationale de France, institutions patrimoniales, notamment les bibliothèques d'Alsace.	Etat-Collectivités Interreg	Strasbourg		1 000 000 €	1 000 000 €
GRENTZINGER Dominique	BNU	Aux sources de l'Europe	Mise en place d'un vaste programme de numérisation sur l'idée européenne, capable de fédérer la recherche sur ces questions en croisant les aspects juridiques, politiques, sociologiques, historiques et linguistiques qui ont concouru à l'émergence de l'idée européenne, le continent étant ici compris de l'Atlantique à l'Oural.	Unistra, institutions européennes, Bibliothèque nationale de France, bibliothèques nationales européennes, réseau EUCOR	Etat-Collectivités Conseil de l'Europe, ambassades et consulats	Strasbourg		605 000 €	405 000 €
BLIN Frédéric	BNU	Sauvegarde et diffusion de sources pour la recherche : la presse alsacienne des 18e, 19e et 20e siècles	La presse régionale représente un patrimoine et une source essentielle pour la recherche, notamment dans les domaines historiques, socio-culturels, économiques et politiques. Sa numérisation permettra la mise à disposition de la communauté scientifique de corpus extrêmement importants, tout en assurant la sauvegarde pérenne des originaux.	Bibliothèque nationale de France, institutions patrimoniales et bibliothèques d'Alsace	Etat-Collectivités	Strasbourg		1 000 000 €	1 000 000 €

Tableau de synthèse financière des projets d'équipements scientifiques

Bilan Recherche	Coût total	Coût CPER
TOTAL Attractivité et compétitivité	109 260 000 €	60 037 000 €
Sous-total Santé & bien-être	81 910 000 €	46 227 000 €
Sous-Total Economie verte	27 350 000 €	13 810 000 €
TOTAL Consolider l'existant	28 019 500 €	8 659 000 €
TOTAL Infrastructures numériques	10 975 000 €	8 765 000 €
TOTAL RECHERCHE	148 254 500 €	77 461 000 €

Bilan Innovation	Coût total	Coût CPER
TOTAL Attractivité et compétitivité	19 710 000 €	10 400 000 €
Sous-total Innovation Santé & bien-être	10 710 000 €	7 400 000 €
Sous-total Innovation Economie verte	9 000 000 €	3 000 000 €
TOTAL Consolider l'existant	34 000 000 €	10 000 000 €
TOTAL INNOVATION	53 710 000 €	20 400 000 €

Bilan général	Coût total	Coût CPER
TOTAL Attractivité et compétitivité	128 970 000 €	70 437 000 €
TOTAL Consolider l'existant	62 019 500 €	18 659 000 €
TOTAL Infrastructures numériques	10 975 000 €	8 765 000 €
TOTAL	201 964 500 €	97 861 000 €

Tableau de synthèse des opérations immobilières

Etablissements	Libellé Opérations	Localisation	Maîtrise d'ouvrage	Fonction principale concernée par l'opération	Type de travaux	Coût total (en M€)	Participations des autres financeurs	Période triennale de programmation
OPTIMISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER								
CNRS	Complément restructuration de l'IBMP (opération VEGOIA)	Strasbourg	CNRS	recherche	Restructuration - réhabilitation	0,40	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 -2017
Unistra	Achèvement de la restructuration de l'institut Le Bel	Strasbourg	Unistra	recherche	restructuration - réhabilitation	6,00		2015-2017
Unistra	Aménagement de l'institut de génétique médicale	Strasbourg	Unistra	recherche	restructuration - réhabilitation	1,10	FEDER - Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
UHA	Réhabilitation de la FST 4	Mulhouse	UHA	enseignement	Restructuration - réhabilitation	2,60	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
INSERM	Opération PRINCE (regroupement équipes de recherche et extension de l'animalerie)	Strasbourg	INSERM	recherche	Restructuration – réhabilitation et extension	2,30	FEDER - INSERM - HUS - CPS - Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
INRA	Opération PHENOTIS (déconstruction et reconstruction de serres)	Colmar	INRA	recherche	Reconstruction – déconstruction	2,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
Unistra	Rénovation du département génie civil de l'IUT Robert Schumann	Illkirch	Unistra ?	Enseignement	déconstruction – reconstruction	15,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
UHA	Restructuration de l'ancienne bibliothèque	Mulhouse	UHA	enseignement	Restructuration - réhabilitation	2,60	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
Unistra	Opération I2MT (Imagerie In-vivo Multimodale Translationnelle)	Strasbourg	Unistra	recherche	Restructuration - réhabilitation	2,80	FEDER - Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
INSA	Réhabilitation du bâtiment C	Strasbourg	Rectorat	enseignement	Restructuration - réhabilitation	11,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 -2017
UHA	Restructuration du bâtiment Génie biologique de l'IUT de Colmar	Colmar	UHA	enseignement	Restructuration - réhabilitation	2,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
Unistra	Réhabilitation énergétique faculté de psychologie	Strasbourg	Unistra	Enseignement	restructuration - réhabilitation	3,70		2015-2017
Unistra	Opération Modelevo (Modélisation des maladies évolutives)	Illkirch	Unistra	recherche	Restructuration - réhabilitation	3,30	FEDER - Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
BNUS	Rénovation du bâtiment Joffre -1ère tranche	Strasbourg	Rectorat	locaux administratifs et logistiques	Restructuration - réhabilitation	8,10	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 -2017
Unistra	Rénovation de la faculté de chimie	Strasbourg	Unistra	Enseignement	restructuration - réhabilitation	4,00		2018 – 2020
UHA	Démolition et reconstruction du bâtiment GEII de l'IUT de Mulhouse	Mulhouse	UHA ?	enseignement	Reconstruction – déconstruction	7,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020
Unistra	Rénovation bât. Central IUT Robert Schumann	Illkirch	Unistra	Enseignement	restructuration - réhabilitation	3,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020

Etablissements	Libellé Opérations	Localisation	Maîtrise d'ouvrage	Fonction principale concernée par l'opération	Type de travaux	Coût total (en M€)	Participations des autres financeurs	Période triennale de programmation
OPTIMISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER								
Unistra	Réhabilitation énergétique Palais universitaire	Strasbourg	Unistra	Enseignement	restructuration - réhabilitation	6,00		2018 – 2020
BNUS	Création d'un centre de conservation partagée - 1ère tranche	à définir	Rectorat ?	documentation – bibliothèques	Restructuration ou construction neuve	10,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 -2020
Unistra	Reconstruction partielle de la faculté de Médecine	Strasbourg	Unistra	Enseignement	déconstruction – reconstruction	18,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018-2020
BNUS	Rénovation du bâtiment Joffre - 2ème tranche	Strasbourg	Rectorat	locaux administratifs et logistiques	Restructuration - réhabilitation	11,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018-2020
Sous total optimisation du patrimoine immobilier						123,40		
AMELIORATION DE LA VIE ETUDIANTE								
CROUS	Démolition et reconstruction du restaurant universitaire de l'Illberg	Mulhouse	CROUS	vie étudiante	Reconstruction – déconstruction	6,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 - 2017
UHA	Aménagement du campus de l'Illberg	Mulhouse	UHA	vie étudiante	aménagement extérieurs	1,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015 – 2017
CROUS	Rénovation de la résidence universitaire de la Somme	Strasbourg	CROUS	vie étudiante	Restructuration - réhabilitation	6,50		2015 - 2017
Unistra	Aménagement du campus d'Illkirch	Illkirch	Unistra	vie étudiante	aménagement extérieurs	3,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020
UHA	Aménagement du campus de Colmar	Colmar	UHA	vie étudiante	aménagement extérieurs	0,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020
Unistra	Construction d'une halle de sports	Illkirch	Unistra	vie étudiante	construction neuve	4,70	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020
UHA	Construction du gymnase du Grillenbreit	Colmar	Colmar	vie étudiante	construction neuve	2,90	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2018 – 2020
CROUS	Construction d'une résidence universitaire sur le site de l'hôpital civil	Strasbourg	CROUS	vie étudiante	Construction neuve	10,00		2018 - 2020
Sous total amélioration de la vie étudiante						35,60		
POLES DE FORMATION ET POLITIQUE NUMERIQUE								
UHA	Complément au 1er équipement du learning center	Mulhouse	UHA	documentation – bibliothèques	1er équipement	0,50		2015 – 2017
Unistra	Installation des unités de simulation de réanimation	Strasbourg	Unistra	enseignement	Restructuration - réhabilitation	1,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
Unistra	Création d'un pôle de formation à l'ESPE de la Meinau	Strasbourg	Unistra ?	Enseignement	extension d'un bâtiment existant	8,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
Unistra	Construction du pôle de physique et d'ingénierie	Schiltigheim	Rectorat	Enseignement	construction neuve	13,50	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
Unistra	Création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar	Colmar	Unistra	Enseignement	restructuration - réhabilitation	1,00	Opération susceptible d'être cofinancée par les collectivités	2015-2017
Sous total pôles de formation et politique numérique						24,00		
TOTAL						183,000		

**« Couverture du territoire
par le très haut débit
et développement des
usages
du numérique »**

**Actualisation de la stratégie de cohérence
régionale sur l'aménagement numérique
du territoire en Alsace**

Introduction :

Le numérique, tant dans ses développements techniques que dans les usages induits, connaît un développement continu et s'impose comme une thématique stratégique à intégrer dans toutes les dimensions d'une politique d'aménagement.

Au niveau national, la politique numérique s'est articulée autour de différents plans et outils (France Numérique 2012, feuille de route numérique et notamment le plan France Très Haut Débit, appels à projets, 34 plans de la nouvelle France industrielle, Métropoles French Tech) précisant les objectifs et moyens dont l'État entend se doter.

Au plan régional, dans la continuité du plan France Numérique lancé en 2008 par le gouvernement et du Programme national Très Haut Débit lancé en 2010, le Préfet de région a installé le 16 décembre 2010, en coprésidence avec le Président de la Région, une instance de concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire (ICR).

A cette occasion, l'État, la Région et les deux Départements ont adopté la Stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique pour l'Alsace (SCORAN).

Ce document a acté les orientations stratégiques suivantes :

- mise en place d'une instance de concertation régionale sur l'aménagement numérique
- élaboration d'un Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN)
- développement des usages et services numériques
 - ✓ mise en place d'un observatoire des usages et services numériques
 - ✓ programme mobilisateur d'e-éducation et de formation tout au long de la vie
 - ✓ programme mobilisateur d'e-santé et de développement de la filière médico-sociale
 - ✓ développement de la filière numérique en Alsace
 - ✓ accompagnement des entreprises dans la maîtrise des outils numériques

Ces orientations ont été largement mises en œuvre, tout d'abord par la mise en place de l'ICR et l'élaboration du SDTAN par la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs publics (collectivités locales, EPCI, SCOT notamment) et privés (opérateurs), un des rares Schémas à être conçus à l'échelle régionale, adopté en mars 2012.

Ce schéma se concrétise aujourd'hui par l'aboutissement du projet de réseau d'initiative publique en très haut débit (cf. infra).

Elles ont également été traduites dans le domaine de la santé, où les atouts alsaciens (CHU de Strasbourg, pôle de compétitivité Biovalley pour les technologies médico-chirurgicales et robotiques, tissu de PME performantes, etc.) ont permis d'être une région pilote pour le nouveau Dossier médical personnel (DMP). Le schéma régional des systèmes d'information en santé de l'ARS coordonne les interventions du GCS Alsace e-santé et des autres partenaires (Conseils généraux, établissements sanitaires et médico-sociaux) dans ce domaine, et le projet régional de santé 2012-2016 intègre un Programme Régional de Télémédecine. Parallèlement, les départements, et en particulier celui du Bas-Rhin, travaillent sur le développement des applications en faveur de l'autonomie à domicile et de la coordination médico-sociale. Ces plans d'action comme la démarche innovation pour l'autonomie du CG67 sont désormais intégrés dans le programme national de développement de la Silver économie.

La Convention Régionale d'Objectifs en faveur du secteur de l'Économie Numérique entre la Région Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Alsace pour les années 2012-2014, signée le 3 septembre 2012, témoigne également de l'implication des acteurs. Elle prévoit entre autres le renforcement de l'offre de

formation dans le domaine du numérique et, au travers de plusieurs actions ciblées, le développement des contenus et usages dans ce domaine.

Enfin, au plan territorial, le projet stratégique du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse adopté au second semestre 2013 fait apparaître le numérique comme l'outil d'une stratégie métropolitaine, visant notamment à faciliter l'espace de vie d'échelle métropolitaine par le développement de nouvelles applications, ou encore à créer de la valeur ajoutée par la mise en réseau des acteurs économiques, et plus particulièrement des entreprises numériques.

Orientations stratégiques :

La SCORAN doit aujourd'hui s'actualiser dans l'élaboration du Contrat de Plan État-Région 2014-2020, dont le cahier des charges thématique relatif au volet « couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique » définit un cadre stratégique prévoyant de :

- Renforcer l'animation régionale au travers de Commissions de Concertation Régionale pour l'Aménagement Numérique des Territoires qui cumuleront les fonctions des IRCAN et des actuelles CCRANT;
- Procéder à une actualisation des Stratégies de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique, en mettant un accent sur le développement des usages et des services attendus par les acteurs économiques et les citoyens.

Dans ce cadre, la SCORAN actualisée constituera le support du volet numérique du CPER et devra tenir compte du contexte national et européen :

- Feuille de route numérique du gouvernement et ses différentes composantes notamment le plan France Très Haut Débit;
- Volets numériques du PIA et priorités de politique industrielle;
- Programmes opérationnels européens et cadre administratif et juridique de l'intervention des collectivités territoriales sur le sujet présentées sur le site de la DATAR.

En cohérence avec les orientations européennes (stratégie numérique pour l'Europe), nationales (programme national très haut débit, plan France Numérique...) et régionales (schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire - SDTAN Alsace, stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire, stratégie régionale de l'innovation, plan régional de santé, feuille de route concertée de l'action numérique de l'État en Alsace...) et dans la continuité des actions régionales structurantes engagées aujourd'hui (CCIR Alsace, UdS...), il est proposé d'intervenir autour des orientations prioritaires suivantes :

- **Une gouvernance stratégique numérique de qualité** : renforcement du dispositif actuel de gouvernance et d'observation de la société de l'information en Alsace pour faciliter la prise de décision et le pilotage des actions concertées ; accompagnement de la mise en œuvre du schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire ; mise en place d'une instance de concertation ayant vocation à piloter l'ensemble des démarches stratégiques (fusion de l'IRC et de la CCRANT)

- **Favoriser le déploiement par les collectivités territoriales du haut et très haut débit fixe ou mobile pour tous sur l'ensemble du territoire régional** : soutien à la mise en œuvre des projets structurants visant la résorption à court terme des zones blanches et à moyen terme le développement de réseaux en fibre optique conformément aux orientations du SDTAN Alsace (réseau d'initiative publique de niveau régional, mise en place d'une gouvernance régionale...), en complément d'un financement national apporté notamment par l'État au titre du Fonds pour la Société Numérique ;

- **Des usages et services numériques pour les citoyens et les territoires** : Renforcer la cohésion sociale au travers des usages et services numériques d'intérêt général par un soutien au développement de services et applications utilisant les TIC et/ou visant à accroître l'usage de ces technologies ; avec une priorité donnée aux projets les plus structurants et fédérateurs pour renforcer les filières régionales du numérique déjà motrices en Alsace (e-santé, universitaire...).

Ce développement et cette optimisation des réseaux et services numériques s'inscrirait plus particulièrement dans les secteurs de :

- la **santé**, par le développement des usages innovants et de plate formes mutualisées de services numériques, en particulier pour ce qui concerne l'imagerie médicale et la télé médecine
- **l'économie de la connaissance**, par le développement et l'optimisation de réseaux et services numériques dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'éducation, la formation, en dotant ces secteurs d'outils cohérents avec des objectifs d'excellence européenne voire mondiale ;
- la **culture**, au travers des pratiques de numérisation principalement ;
- la **mobilité**, notamment par l'encouragement au développement du télétravail et de télécentres maillés au niveau régional, et par le développement des services numériques à destination des usagers des transports individuels et collectifs.

Ces orientations stratégiques se déclinent donc naturellement dans les deux grandes thématiques constituant le socle du volet numérique du CPER :

- couverture du territoire par le très haut débit
- développement des usages du numérique

Ces deux grands axes sont développés dans la suite du présent document, selon le cadre défini par le cahier des charges national.

1. Couverture du territoire par le très haut débit

La SCORAN élaborée en 2010 mettait l'accent sur l'accès au très haut débit, facteur d'équité territoriale et sociale. Il s'agissait par la desserte en très haut débit de favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi qualifié et à la culture, en s'inscrivant de plus dans les réseaux à l'échelle du Rhin supérieur

Le contexte évolutif dans ce domaine, les orientations du SDTAN et les stratégies nationales (France Numérique 2012, Projet National THD, appel à projets France THD) débouche aujourd'hui sur la couverture totale de l'Alsace par le Très Haut Débit en FttH, souhaitée par l'État et portée par la Région et les deux Conseils généraux en complément des déploiements réalisés par les opérateurs privés sur leurs fonds propres en zones très dense et conventionnées.

1. Le projet Très Haut Débit alsacien :

Les communes alsaciennes se répartissent ainsi en trois zones : très dense, dense (zone conventionnée) et moins dense (zone de déploiement du réseau d'initiative publique).

Zone très dense : cette zone où s'exerce la libre concurrence entre opérateurs est constituée par la seule commune de Strasbourg. Il conviendra de mettre en place une nouvelle gouvernance de cette zone au moyen de la convention type entre tous les opérateurs présents sur le territoire et la CUS, afin de vérifier la cohérence de l'offre d'initiative publique, notamment dans les secteurs classés « poches de basse densité ».

Zone conventionnée (dite zone AMII) sur 73 communes :

Hors zone très dense et sur les communes les plus urbanisées, une convention signée le 23 octobre 2012 entre les collectivités territoriales de la région Alsace, Orange et l'Etat prévoit le déploiement de la FttH par Orange en zone conventionnée (ou zone AMII – appel à manifestation d'intentions d'investissement). Cette convention fera l'objet d'un avenant, afin d'y intégrer les avancées contenues dans le document convention-type proposé par le Conseil National du Numérique.

Ce déploiement doit se réaliser de manière échelonnée entre 2012 et 2020.

A ce jour, quatre communes ont vu le déploiement engagé en 2012 : Schiltigheim, Lingolsheim, Bischheim, et Mulhouse. Sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden le déploiement a été engagé en 2013, et il est prévu un début des travaux sur les deux communes d'Hoenheim et Ostwald en 2014.

Ce partage d'une ambition publique entre l'opérateur et les collectivités se traduit par une coopération approfondie, et par la possibilité de conclure des conventions particulières à l'échelle de chaque collectivité signataire.

Zone d'initiative publique :

Enfin, sur le reste de la région, l'Alsace se situe dans une situation favorable, avec un projet bien avancé de Réseaux d'Initiative Publique (RIP) à très haut débit d'envergure régionale.

Ce réseau de fibre optique se déploiera sur les zones aujourd'hui moins bien ou mal desservies, où les opérateurs internet n'ont pas manifesté leurs intentions de réaliser ces infrastructures.

L'objectif final est de couvrir l'intégralité de la population alsacienne, hors zones couvertes par les opérateurs, représentant, soit 500 000 prises sur 831 communes . Dans une première phase de 2014 à 2020, seront raccordées en priorité les communes aujourd'hui les moins bien couvertes en haut débit, les zones d'activités économiques, les sites publics et les communes principales des EPCI.

Pour la réalisation de ce projet, la Région et les deux départements ont déposé dès fin 2012 puis à nouveau au 1er semestre de l'année 2013 une demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds pour la Société Numérique) pour les 5 premières années du projet (1ère phase) pour un montant établi au final à 109 M€, sur un coût de projet 1ère phase de 340 M€. Cette demande est en cours d'instruction par le CGI.

Ce projet pourra être alimenté par une contribution FEDER, l'OT 2^o constituant une des quatre thématiques sur lesquelles se concentre le PO alsacien.

Les communes et EPCI contribueront également à ce projet de manière forfaitaire. La gouvernance en sera assurée par un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) en préparation, constitué par la Région et les deux Départements, auquel pourront adhérer les communes et EPCI.

Impacts :

La réalisation d'un tel réseau est un vecteur important de création d'emploi, il est ainsi estimé qu'il existe un potentiel de mobilisation de 19 000 emplois d'ici à 2022, au niveau national, pour le chantier de la fibre optique¹⁰, ainsi qu'un besoin d'un plateau technique de formation en Alsace.

Pour l'Alsace, ce sont plus de 1 100 emplois qui relèveraient directement du déploiement de la fibre à l'horizon 2022.

D'autre part, le tissu économique alsacien est constitué d'une multiplicité d'entreprises de toutes tailles bien réparties sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines comme en zones rurales. Le déploiement d'un réseau THD d'envergure régionale leur permettra, quelle que soit leur taille et leur localisation, de bénéficier d'applications et de services numériques performants, gages de gains de productivité, d'innovation et de valeur ajoutée, et cela dans des conditions concurrentielles favorables. Il permettra également le maintien et la création d'activités, notamment en zones rurales.

9 OT2 : améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

10 Étude Objectif fibre, janvier 2014, réalisée par les cabinets Antoine Bouteille et IDATE

Le THD constitue ainsi pour l'Alsace un vecteur essentiel de développement de l'emploi.

Plus globalement, l'accès à des infrastructures Haut et Très Haut Débit est le préalable indispensable pour permettre à l'Alsace de s'affirmer comme une région numérique performante et cohérente, avec des filières structurées. C'est bien l'objectif de la Convention Régionale d'Objectifs en faveur du secteur de l'Économie Numérique entre la Région Alsace et la CCI régionale déjà citée précédemment. Elle se décline autour de 4 grands axes : développement des infrastructures de télécommunication (ce que concrétise le RIP en projet), renforcement de l'offre de formation, renforcement du tissu économique numérique alsacien (notamment à travers Rhénatic), développement des contenus et des usages numériques. Sur ce dernier point, cette convention propose 10 axes, notamment autour de la gestion des données, de l'observation de l'économie numérique et de son animation.

En termes de cohésion sociale, l'Alsace est une région dynamique sur le plan démographique, avec un solde naturel positif et l'arrivée régulière de nouvelles populations, notamment des jeunes qui viennent y poursuivre leurs études ou trouver un emploi. La région compte près de 690 000 jeunes de moins de 30 ans (38% de la population). Il est primordial dans ce contexte, et notamment pour les quartiers de la politique de la Ville, de favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi qualifié et à la culture, autant d'impératifs nécessitant un recours croissant aux TIC et notamment à l'Internet très haut débit.

En sens inverse, l'Alsace n'échappe pas au vieillissement de sa population, avec les problématiques liées, notamment la question de la dépendance. Les TIC et en particulier le Très Haut Débit permettent de répondre à des besoins croissants notamment dans le domaine de la e-santé. Les collectivités s'inscrivent dans cette dynamique. Notamment, le Conseil général du Bas-Rhin, déjà investi dans la téléassistance et la domotique adaptées aux besoins des personnes handicapées ou âgées, se positionne comme porte-parole des départements sur le dossier de la Silver économie et de l'accompagnement numérique des seniors. La télémédecine, qui a reçu un avis favorable des collectivités dans le cadre du Plan Régional de Santé et a vocation à se développer dans les EHPAD, ou la coordination des acteurs médico-sociaux, sont autant de domaines où les collectivités manifestent leur intérêt.

Assurer l'accessibilité pour tous sur le territoire des services numériques, à des conditions financières équivalentes, est l'une des raisons qui sous-tend le déploiement du réseau d'initiative publique par les grandes collectivités alsaciennes, soucieuses d'apporter des réponses adaptées et de qualité à des enjeux de société dont elles ont pris toute la mesure.

Un projet de mise en œuvre d'une dorsale numérique académique, reliant les sites académiques alsaciens en Ultra Haut Débit¹¹, fera également l'objet d'études d'opportunité dans le cadre d'un schéma de services numériques universitaire¹², qui reste à réaliser. Cette dorsale a pour objet d'assurer aux établissements de l'enseignement supérieur et de de la recherche, ainsi qu'aux hôpitaux universitaires connectés aux boucles des réseaux universitaires, un accès à Ultra Haut Débit au réseau national RENATER, appelé Dorsale Numérique Alsace. Cette dorsale étendrait naturellement le réseau national ultra haut débit RENATER d'Haguenau à Mulhouse, tout en contribuant à sa sécurisation (double adduction).

11 Ultra Haut Débit envisagé de 10 Gb/s à la mise en service, à 100 Gb/s à terme (déjà accessible sur le réseau allemand DFN entre les universités allemandes de Karlsruhe,,Fribourg...) ; le Très Haut Débit fibre FttH offrant quant à lui un débit de 100 Mb/s

12 Cette mention n'induit pas d'engagement des partenaires au financement de ces études, ce schéma de services constituera par ailleurs le préalable à toute éventuelle décision d'investissement dans le projet UNERA 2.0

2. Téléphonie mobile

Pour ce qui concerne le traitement des dernières zones blanches 2G, le bilan établi par l'ARCEP au 1er juillet 2012 de la couverture du territoire du Bas-Rhin aboutit à un taux de 0,02% de la population départementale non couverte, et un taux de 0,58% de la surface du département non couverte. Pour le Haut-Rhin, 0,08 % de la population et 1,08 % de la surface départementale ne bénéficient pas d'une couverture 2G à cette même date.

Pour la 3G, 0,39 % de la population du Bas-Rhin et 0,55 % de la population du Haut-Rhin ne bénéficiaient pas d'une couverture, selon les mêmes données au 1er juillet 2012.

Aucune commune alsacienne n'apparaît plus dans la liste du plan de résorption des zones blanches en téléphonie mobile.

L'arrivée de la 4G s'accompagne d'obligations de couverture nationale particulièrement fortes : les opérateurs doivent en effet couvrir 99,6% de la population et sont tenus, pour la première fois, de déployer prioritairement dans les territoires les moins denses (63 % de la surface du territoire correspondant à 18 % de la population). Une telle priorité donnée à la lutte contre la fracture numérique est unique en Europe.

Les opérateurs se sont engagés dans cette démarche au niveau alsacien et assurent déjà une partie de la couverture territoriale :

- Déploiement de la 4G Orange réalisé en Alsace en 2013 : villes de Mulhouse, Haguenau, Colmar, Sélestat et Strasbourg et son agglomération
- Déploiement pour Bouygues Télécom : la couverture 4G va s'étendre progressivement à tous les sites du Bas-Rhin d'ici à 2018. Dans les zones denses : de 2014 à 2016, les débits et les capacités du réseau 4G vont augmenter (x2 à x3) grâce au déploiement de la technologie LTE Advanced (agrégation de fréquence 4G).
- SFR : cet opérateur affiche 44 communes couvertes à fin 2013, soit près de 700 000 habitants et 6,5 % du territoire
- Free Mobile est quant à lui dans une phase de déploiement à la fois en 3G et en 4G. Après avoir obtenu en janvier 2010 une licence 3G (bandes 900 et 2100 MHz), Free Mobile a obtenu en 4G une licence en octobre 2011 et ultérieurement des fréquences dans la bande 2600 MHz.

Free Mobile n'a pas obtenu de fréquences dans la bande 800 MHz, bande pour laquelle un programme spécifique de couverture en termes de territoires a été mis en place avec les 3 autres opérateurs, qui ont bénéficié de ces fréquences particulièrement adaptées à couvrir des zones rurales.

A fin 2013 son réseau 4G couvre une partie des agglomérations de Strasbourg et Mulhouse.

2. Développement des usages du numérique

1. État des lieux des réalisations et projets en cours

Le déploiement de l'administration électronique dans les collectivités alsaciennes monte progressivement en puissance, avec notamment des démarches en cours de mutualisation (mise en place en 2012 d'une plate forme commune de marchés publics entre la Région Alsace, les deux Départements, les villes et communauté d'agglomération de Strasbourg et Mulhouse ; signature d'un contrat départemental en octobre 2011 visant à développer une offre commune et complémentaire de services publics et au public dans le Bas-Rhin) ou d'ouverture des données publiques (ouverture à l'automne 2013 d'un portail multi-collectivités par la Région Alsace pour le recensement des données publiques ouvertes, concours d'applications utilisant l'open data lancé

en 2013 par la CUS).

On peut également mentionner la plate forme VIALSACE, site multimodal animé par les autorités organisatrices de transport d'Alsace : 10 réseaux de transport en commun (bus, métro, tramway, car ou train) au service de la mobilité avec pour objectif la mise à disposition de toute l'information nécessaire pour planifier les déplacements : horaires, calcul d'itinéraires, actualités, perturbations, infos pratiques, etc.

L'université de Strasbourg (UdS) est la première université française à s'être dotée d'une « Direction des usages du numérique ». Elle prévoit la réalisation de 41 grands projets touchant à la fois la pédagogie, l'administration et la recherche. L'université s'est dotée d'un Observatoire des usages du numérique et a créé le premier Centre de Culture Numérique universitaire en France en 2012.

Des réflexions de même nature sont menées à l'Université de Haute-Alsace (UHA). Les deux universités proposent la plupart des grands services numériques : réseau sans fil de type Wifi déployé sur l'ensemble des campus, Espace numérique de travail (ENT), plate forme pédagogique, serveur de podcasts.

Dans le cadre d'une politique de site, de nombreuses actions ayant trait au numérique sont menées en synergie entre les partenaires de l'Université Numérique En Région Alsace (UNERA).

L'Alsace ne bénéficie pas d'avantage particulier vis-à-vis des autres régions françaises en matière de mobilisation des technologies éducatives. Dans les collèges, le taux d'équipement en ordinateurs est comparable à la moyenne nationale ; dans les lycées, il lui est même inférieur. L'objectif de fournir un accès haut débit aux lycées est en passe d'être atteint : 60 % des sites sont dotés d'une liaison permettant d'atteindre des débits moyens de 2 à 4 Mbits/s. L'Alsace a, en revanche, pris une nette avance par rapport aux autres régions dans le déploiement de l'Environnement Numérique de travail. Fin 2010, tous les lycées et collèges d'Alsace sont équipés d'un Environnement numérique de travail (ENTEA/Scolastance). Plusieurs expérimentations de classes mobiles sont en cours.

Le domaine de la santé est l'un principaux vecteurs en matière d'usages numériques qui nécessitera des capacités en débit considérables. Le secteur de la santé alsacien bénéficie d'atouts importants grâce à son environnement universitaire (CHU de Strasbourg), à ses laboratoires de recherches de réputation mondiale, comme l'Ircad pour la robotique médicale, à l'IHU finance dans le cadre du PIA, à ses pôles (Biovalley pour les technologies médico-chirurgicales et robotiques...), à un tissu de PME performantes, à ses investissements sur la télésanté, etc...

Ces atouts ont permis à l'Alsace d'être une région pilote pour le nouveau Dossier médical personnel (DMP) et Messagerie Sécurisée en Santé (MSSanté). L'ARS Alsace a mis en place une stratégie et élaboré un schéma directeur des systèmes d'information de santé qui sert de feuille de route en la matière au groupement de coopération sanitaire (GCS Alsace e-santé) et aux partenaires de l'ARS : les Conseils généraux, les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Un Programme Régional de Télémedecine (téléradiologie, télé-AVC, télésurveillance des maladies chroniques, télé-expertise en neurochirurgie, téléconsultations pour les détenus, etc.) est intégré dans le projet régional de santé 2012-2016.

Par ailleurs, les appels à projets lancés par le Conseil Général du Bas-Rhin (démarche TIC & santé labellisée « Pôle d'Excellence rurale » en juillet 2010 par l'État) encouragent les partenariats dans la sphère médico-sociale. Le département du Bas-Rhin est désormais reconnu leader dans ces domaines. Membre du Centre National de Référence Autonomie et Santé, il préside le Club France des départements innovants pour la Silver économie et l'autonomie à domicile.

La commande publique en matière de e-santé représente un impact potentiel très important pour l'économie locale, notamment à l'égard du cluster Alsace Biovalley et, plus globalement, sur la filière numérique (développement d'applications mobiles à usage professionnel, pour des services d'aide au maintien à domicile, le suivi à distance des paramètres de santé des patients - télésurveillance). La robotique et l'imagerie médicale n'ont cependant pas encore donné lieu à la mise en place d'un véritable écosystème industriel régional susceptible d'enclencher une dynamique de croissance sur ce secteur à forte valeur ajoutée. L'IHU en phase de montée en

puissance et le développement du campus des technologies médicales devraient certainement avoir un impact positif pour les entreprises locales. De même, le département du Bas-Rhin poursuit ses actions de soutien à la structuration de l'offre, de développement de produits et de solutions pour l'usage des TIC dans le maintien à domicile.

En matière culturelle, l'Alsace dispose d'un patrimoine muséal, bâti, écrit, audiovisuel très riche et très singulier, ainsi que d'une création dense, auxquels il convient de donner une visibilité plus grande sur les réseaux. Des plans de numérisation tels le projet Numistral à la BNU, le développement de l'offre de ressources et de services numériques dans les réseaux de lecture publique, le soutien aux artistes et à la création nécessitant l'emploi de l'outil numérique, par le biais d'un pôle de création numérique (résidences, ateliers, laboratoires, lieux d'exposition, événements pouvant s'appuyer sur le projet Shadok) peuvent constituer des vecteurs de ce développement.

Le PIA a inclus le financement de plusieurs projets liés au numérique : développement de l'économie numérique (thématique « ville numérique » pour 2,31 M€ avec les projets Strasbourg territoire leader du mobile sans contact NFC et IRI !) ; et un financement de Systancia PME du logiciel (virtualisation de postes, cloud computing) pour 2 M€. Le Shadok, fabrique du numérique et futur bâtiment-totem de la French Tech a également été soutenu dans le cadre du programme Ecocités.

La filière numérique (c'est-à-dire les établissements exerçant une activité ayant un rapport plus ou moins étroit avec les TIC) comptait à la fin 2013 1864 entreprises en Alsace et près de 13 740 emplois. La plupart sont des petites structures (87% ont moins de 10 salariés) et sont situées majoritairement dans le Bas-Rhin (66%). Cette filière ne représente pas à ce jour un niveau de développement suffisant si on la compare au poids de l'Alsace dans l'économie française (2,9% du PIB, 3% des emplois en France et 4,1% des emplois industriels). Elle représentait en 2010 moins de 3 % des entreprises en Alsace. L'Alsace concentre 1,7% des emplois nationaux dans les activités « Information et communication », 1,9 % dans les services de télécommunications, 1,7% dans les services informatiques et services d'information, 1,5% dans les activités de contenus (édition, audiovisuel et diffusion), 2,2% dans les industries créatives.

Si l'Alsace compte quelques PME numériques de taille moyenne, comme Schaeffer Productique, Activis ou SwingMobility, elle manque d'entreprises de premier rang capables d'avoir un effet d'entraînement. L'Alsace ne compte, par exemple, que deux éditeurs de logiciel, Divalto et Dynasys, parmi les 100 premiers en France.

L'Alsace dispose cependant d'une « grappe d'entreprises » dédiées aux entreprises numériques : Rhénatic. De son côté, l'association Alsace Digitale qui anime l'espace de coworking La Plage à Strasbourg, porte également une initiative autour du développement des startup (Strasbourg Startups). Par ailleurs, la prolifération d'associations, forums et « think tanks » numériques divers exprime le dynamisme des réseaux alsaciens, et notamment de ses composantes « web 2.0 » et « logiciel libre ».

2. Les besoins en termes d'usages et services numériques dans le cadre des orientations stratégiques

Les échanges menés entre l'État, les collectivités et les partenaires ont permis de dresser un état des lieux des réalisations et projets envisagés, privés et publics, contribuant au développement des usages du numérique, et prenant en compte les priorités, les projets et les politiques publiques mobilisées tant nationales (PIA) que locales.

Cet état des lieux n'est pas exhaustif et pourra être complété dans la phase de négociation finale du contrat. La mention des opérations ci-après n'induit pas par ailleurs, à ce stade, d'engagement des partenaires à leur financement.

Santé / Social :

- Projet SIMRAL : mise en œuvre opérationnelle d'un service régional d'imagerie médicale permettant aux cabinets de radiologie privés et aux établissements en région de partager des images médicales entre eux et avec la médecine de ville ou encore les ESMS. Porté par le GCS Alsace e-santé, ce projet est l'indispensable préalable au développement de la télé radiologie, du télé AVC, de la télé-expertise et plus généralement de la télémédecine
- La télémédecine dans les lieux de vie (EHPAD, pénitentiaires, mais aussi domicile par la coordination des acteurs de visite à domicile) permet d'organiser la continuité de la prise en charge sanitaire dans de petits établissements, souffrant de l'éloignement et de l'isolement et/ou confrontés à une hausse de la dépendance et de la lourdeur en soins des personnes âgées hébergées
- Aide au maintien à domicile : aide au maintien du lien social et lutte contre l'isolement par la coordination des intervenants médico-sociaux (carnet de liaison électronique), l'utilisation d'une domotique spécifique et la télésurveillance des maladies chroniques
- Système d'information social et médico-social : télégestion, informatisation des établissements accueillant des enfants au titre de l'ASE, gestion des listes d'attente des établissements hébergeant des personnes en situation de handicap

Économie de la connaissance

- Mutualisation des ressources d'ingénierie et des ressources de l'informatique en nuages : mise en œuvre d'une infrastructure d'hébergement de données (data center) de dernière génération et exemplaire d'un point de vue environnemental pour répondre aux besoins des structures publiques, essentiellement dans le domaine de la santé, mais également des acteurs privés du Rhin supérieur.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une étude de définition destinée à actualiser les travaux antérieurs et à mutualiser au mieux les besoins des différents acteurs. Cette infrastructure contribuerait ainsi à la dynamique French Tech sur le territoire.

- Recherche et enseignement supérieur : université numérique en région Alsace (UNERA)

- UNERA 2.0 – Développement de l'écosystème « big data et calcul intensif en région Alsace »
 - Le calcul intensif mobilise de très fortes puissances de calcul, faisant appel à des ordinateurs hautement spécialisés, afin de répondre aux besoins de production, traitement et analyse de données scientifiques.
 - Il participe à la stratégie d'innovation permettant de faciliter la mise en place d'un système économique performant. C'est un outil majeur de croissance de la compétitivité tant scientifique qu'industrielle. Il génère de grands volumes de données, au même titre que les plate formes d'imageries biologiques ou médicales, le décodage des génomes, l'analyse des protéomes ou les services environnementaux. Il est ainsi un acteur incontournable de la problématique du Big Data dans tous ses aspects : analyse des données, extraction de connaissances, archivage de longue durée, sécurisation et confidentialité, faible empreinte environnementale.
- UNERA 2.0 - Plate forme de services régionale pour un territoire apprenant Il s'agit de définir et mettre en œuvre les dispositifs complémentaires qui créent un environnement continué d'apprentissage, de validation et de valorisation de connaissances et compétences :
- Un dispositif en réseau de salles de visioconférence immersives et de communication haute performance ;
- Une plate forme pédagogique régionalisée pour la formation tout au long de la vie ;
- Un ePortfolio de capitalisation et de valorisation des compétences tout au long de la vie.

Il s'appuie, en tant que couche de service, sur les projets de développement des infrastructures très haut débit.

- UNERA 2.0 – Plate forme d'infogérance académique mutualisée. Mise en place d'infrastructures informatiques formant le socle du développement des usages du numérique. Ces infrastructures doivent être hébergées dans des DATA CENTER « aux normes », sécurisés, économes en énergie, permettant de mutualiser les infrastructures publiques de la Région et former à terme le « Cloud public régional »

- **Éducation (ces deux projets méritent d'être précisés dans leurs contours)**

- ENTEA : (espace numérique de travail en Alsace) développement de la plate forme pédagogique Moodle, sur la base des infrastructures déployées en collège et en lycée à l'initiative des départements et de la Région
- Mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) pour le premier degré dans les écoles de l'académie de Strasbourg

Métropole French Tech : L'Eurométropole de Strasbourg et l'agglomération de Mulhouse vont collaborer en vue de présenter une candidature commune à l'appel à labellisation « Métropoles French Tech » lancé fin janvier 2014 » pour la mise en œuvre d'un « quartier numérique ». Le projet porte notamment sur le renforcement de l'offre d'hébergement et d'accompagnement pour les entreprises de la filière numérique.

Culture :

- Création d'un centre régional de numérisation et valorisation de contenus numériques, pour mise à disposition du grand public et de la communauté scientifique
- Numérisation de contenus numériques culturels : par exemple livres d'amitié (Alba Amicorum) ; corpus de documents « aux sources de l'Europe » ; développement des collections du pôle d'excellence Europe de la BNU par numérisation du corpus sur le monde slave, ou autres projets à identifier
- Mise en œuvre et accessibilité d'une offre culturelle sous forme numérique dans les collectivités et intercommunalités de plus petite taille

Mobilité :

- Mise en œuvre d'un réseau de tiers lieux au niveau régional (télécentres et espaces de coworking) pour favoriser les nouveaux modes d'organisation du travail : travail à distance, nomadisme, travail collaboratif
- Développement d'outils numériques à l'attention des usagers : mise en œuvre d'une billettique transports régionale sur téléphone mobile NFC, compatible avec le système U'GO mis en place par la CTS sur l'agglomération strasbourgeoise, de façon à permettre à l'usager de gérer l'ensemble de son parcours sur son téléphone mobile : achat de titres, validation, contrôle ; dans l'agglomération de Mulhouse, créer de nouveaux usages autour des technologies NFC, Bluetooth low energy,... Déploiement de systèmes coopératifs pour favoriser les modes de déplacements doux combinés à des offres multimodales de transport, dans le Bas-Rhin

La mise en œuvre de ces projets est susceptible d'avoir, tout comme le déploiement du très haut débit, un impact significatif en terme d'emploi, tant par les opportunités offertes par de nouveaux usages que par la création ou le développement d'entreprises de la filière numérique. Ils amélioreront l'efficacité économique des entreprises alsaciennes et contribueront à l'accroissement de leur compétitivité.

Le développement des usages et services numériques, en lien avec un accès très haut débit généralisé, apportera aussi une contribution au service de l'économie sociale et solidaire. L'accès facilité à des tiers lieux accessibles à tous sera vecteur de diffusion des usages à tous les niveaux, et en particulier de ceux relevant de l'ESS (par exemple diffusion et utilisation de logiciels libres), de même que les MOOC, ou la e-administration. Les projets orientés e-santé apporteront un soutien aux associations intervenant dans le domaine de la santé.

Le maillage du territoire et le développement des usages du numérique contribueront en outre à améliorer l'égalité entre territoires, tout en participant à la diminution de l'empreinte écologique alsacienne, en limitant les déplacements par le recours accru au numérique.

Enfin, pour tous les acteurs de l'éducation et du numérique, ces projets ouvrent la voie à des initiatives allant dans le sens d'une « E-éducation à l'égalité » femme-homme, ils sont également de nature à favoriser l'accès aux ressources pédagogiques dans le domaine de l'égalité femme-homme, y compris pour le grand public.

Tableau de synthèse des projets proposés au volet
« Couverture du territoire par le très haut débit et développement
des usages du numérique »

	Opérations	Montant totaux estimés	Porteur de projet	Commentaires
--	------------	------------------------	-------------------	--------------

Gouvernance stratégique numérique

	Mise en place d'une instance de concertation régionale : CCRANT	Régie	Etat et collectivités	
	Suivi de la convention AMII	Régie	Etat et collectivités	
	Mise en place d'un observatoire des usages et services numériques	Régie	Etat et collectivités	

Favoriser le déploiement par les collectivités territoriales du haut et très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire

	Réseau d'initiative publique Très Haut Débit	407 000 000	Région et les 2 CG	Dossier PIA déposé Budget hors CPER correspondant aux recettes attendues Budget Etat (PIA) et collectivités : 345 M€
	UNERA 2.0 – Etude d'opportunité et Schéma de services numérique	250 000	UNERA *	Etude préalable avant toute éventuelle décision d'investissement sur la Dorsale Numérique Académique
	UNERA 2.0 – Dorsale Numérique Académique Ultra Haut Débit (10 Gb/s)	5 400 000	UNERA *	A évaluer selon les conclusions du schéma de services

Des usages et services numériques pour les citoyens et les territoires

Santé	SIMRAL (Service d'Imagerie Régional pour l'Alsace)	6 000 000	ARS	Financement Etat déjà programmé Cf. schéma régional des systèmes d'information en santé
	Télémédecine dans les lieux de vie : en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante, coordination des acteurs des visites à domicile	5 000 000	ARS	Financement Etat déjà programmé Cf. schéma régional des systèmes d'information en santé
	Coordination des intervenants médico-sociaux : carnet de liaison électronique Aide au maintien à domicile : lien social, domotique spécifique et télésurveillance des maladies chroniques	5 000 000	ARS	Financement Etat déjà programmé Cf. schéma régional des systèmes d'information en santé
	Système d'information social et médico social : télégestion, informatisation des établissements accueillant des enfants au titre de l'ASE, gestion des listes d'attente des établissements hébergeant des personnes en situation de handicap	1 200 000	CG67	

	Opérations	Montant totaux estimés	Porteur de projet	Commentaires
--	------------	------------------------	-------------------	--------------

Des usages et services numériques pour les citoyens et les territoires

Economie de la connaissance	DATACENTER Mise en œuvre d'une infrastructure d'hébergement de données de dernière génération et exemplaire d'un point de vue environnemental pour répondre aux besoins des structures publiques, essentiellement domaine santé	12 à 14 M€	CUS / GCS E-santé	Complémentaire au projet UNERA
	UNERA2.0 : Développement de l'écosystème « big data et calcul intensif » en région Alsace	10 460 000	UNERA *	Complémentaire au projet CUS (Cf. ESRI) Schéma de services numériques demandé au préalable
	UNERA2.0: Plateforme d'infogérance académique mutualisée	7 802 000	UNERA *	Schéma de services numériques demandé au préalable
	UNERA2.0 : Plateforme de services régionale pour un Territoire Apprenant	2 300 000	UNERA *	Schéma de services numériques demandé au préalable
	Développement de la plateforme pédagogique Moodle dans l'Espace Numérique de Travail de l'académie de Strasbourg	NC	Rectorat	Cf. programme national, cohérent avec utilisation de la plateforme Moodle par les universités
Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans le 1 ^{er} degré de l'académie de Strasbourg	NC	Rectorat	Cf. programme national	

Métropole French Tech	Mise en œuvre d'un écosystème numérique alsacien. L'Eurométropole de Strasbourg et l'agglomération de Mulhouse vont collaborer en vue de présenter une candidature commune à l'appel à labellisation « Métropoles French Tech » lancé fin janvier 2014 »	NC	Eurométropole et M2A	Potentiellement éligible PIA
------------------------------	--	----	----------------------	------------------------------

Culture	Création d'un centre national de numérisation et valorisation de contenus numériques	5 000 000	BNU	Cf. axe ESRI
	Numérisation de contenus culturels	1 070 000	BNU	Cf. axe ESRI
	Mise en œuvre et accessibilité d'une offre culturelle sous forme numérique dans les collectivités de moins de 25000 hab dans le Bas-Rhin	460 000	CG67	
	Commercialisation e-commerce de produits régionaux touristiques, valorisation du patrimoine européen par développement d'un serious game	400 000	DIRECCTE	

Mobilité	Mise en œuvre d'un réseau de tiers lieux au niveau régional (télécentres et espaces de coworking) – nouveaux modes : travail à distance, nomadisme, travail collaboratif	NC	Pôle métropolitain	
	Outils numériques pour les usages de la ville (Billetique transports régionaux sur téléphone mobile NFC...)	NC	Pôle métropolitain	A relier à thématique nationale « Mobilité 2.0 » filière des transports intelligents
	Déploiement de systèmes coopératifs (schéma directeur de la route intelligente) par liaison THD hertzienne visant à favoriser les modes doux combinés à des offres multimodales	4 046 500	CG67	A relier à thématique nationale « Mobilité 2.0 » filière des transports intelligents

* NC : chiffrage non encore déterminé

* UNERA : Université numérique en Région Alsace – Projet porté par l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace

**« Innovation, filières
d'avenir et usine du
futur »**

Enjeux du territoire

L'Alsace affirme dans sa Stratégie Régionale d'Innovation (2009) sa volonté d'être une région entreprenante et innovante, accompagnant le potentiel d'innovation de ses entreprises et valorisant les résultats de sa recherche académique au service du développement économique. Sa stratégie est en droite ligne avec les objectifs définis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, à savoir consacrer 3% du PIB alsacien à la R&D d'ici 2020. Ceci implique pour l'Alsace _ 1,74% du PIB consacré à la R&D en 2010 _ d'augmenter significativement le nombre d'entreprises innovantes sur son territoire et d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation des innovations issues de sa R&D publique et privée.

La diffusion de la culture de l'innovation dans le secteur économique et la société civile alsacienne a été érigée en priorité régionale ; elle passe par une sensibilisation à grande échelle des entreprises et par la mise en place d'actions structurantes pour décloisonner l'innovation en favorisant les approches intersectorielles, la créativité, l'approche par les usages et le recours au design.

Ces actions comprennent :

- ✓ la définition de programmes d'accélération de la mise sur le marché de nouveaux produits et services basé sur la collaboration d'entreprises de différents secteurs d'activité,
- ✓ le design d'une plateforme ouverte de créativité associant entreprises, monde associatif et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- ✓ la mise en place d'une plateforme d'innovation ouverte combinant les capacités de partenaires industriels, publics, scientifiques, universitaires et artistiques autour de marchés porteurs.

Le renforcement de la capacité d'innovation est envisagé dans tous les secteurs économiques (industrie, artisanat, tertiaire, agriculture, économie sociale et solidaire, ...) et sur tout le territoire. L'innovation revêt une importance toute particulière pour le secteur industriel alsacien (3ième rang national en VA et en effectif), qui concentre près de 19,1% des emplois salariés régionaux mais dont le potentiel de R&D demeure faible en comparaison de la moyenne nationale. Elle constituera naturellement un des principaux leviers de développement envisagés dans le cadre des filières industrielles stratégiques pour la région Alsace, identifiées en 2011 suite aux Etats Généraux de l'Industrie, que sont la chimie, les écotecnologies, l'agro-alimentaire, les TIC, l'industrie du médicament et autres technologies de santé et le secteur de la mobilité. De façon transversale, et ce malgré l'absence de labellisation de pôles territoriaux de coopération économique en Alsace, elle doit également irriguer les initiatives territoriales de collaborations entre entreprises de l'économie sociale et solidaire et entreprises commerciales.

L'innovation est par ailleurs au cœur de la démarche de Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) qui prolonge la SRI alsacienne. Elle doit permettre une accélération à l'échelle la plus large possible de la commercialisation de produits et services innovants par les entreprises alsaciennes dans douze thématiques porteuses, issues des 2 axes de convergence Santé/Bien-Être et Economie Verte, pour lesquelles l'Alsace jouit d'un avantage compétitif avéré, à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'Alsace appuie sa stratégie en matière d'innovation sur un dispositif régional d'innovation lisible et structuré, qui s'adosse sur :

- ✓ la présence de cinq pôles de compétitivité (Alsace Energivie, Alsace Biovalley, Fibres, Véhicule du Futur et HYDREOS) autour de thématiques particulièrement porteuses (Energies renouvelables, sciences de la vie et de la santé, fibres et nouveaux matériaux, véhicule du futur, eau) ainsi qu'un portefeuille diversifié de grappes d'entreprises dans l'agroalimentaire (ARIA Alsace : Association Régionale des Industries Agroalimentaires Alsace), le numérique (Rhénatic), le textile (Pôle Textile Alsace), l'agro-environnement

- (Alsace Vitae) et l'Aménagement de la Maison (Pôle Aménagement de la Maison) ;
- ✓ l'association Alsace Innovation, qui joue un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et l'incubateur SEMIA, en lien avec les start-ups alsaciennes ;
- ✓ six Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies et un institut Carnot, ayant vocation à renforcer les collaborations et le transfert de compétences au sein de l'écosystème régional ;
- ✓ les nouveaux dispositifs structurants que sont la SATT Conectus Alsace, l'Initiative d'Excellence (IdEx) portée par l'Université de Strasbourg, Novatris et l'Institut Hospitalo Universitaire (IHU Mix Surg). Ces réussites majeures engrangées au Programme Investissements d'Avenir permettent à l'Alsace d'offrir un système d'accompagnement de l'innovation renforcé et d'intensifier les interactions entre l'excellence académique alsacienne et les entreprises du territoire.

Au-delà du renforcement de leur capacité d'innovation, les entreprises alsaciennes sont soutenues dans leur démarche de modernisation et leur adaptation aux mutations économiques et transitions de toute nature (nouvelles technologies, attentes sociétales, révolution numérique, transition énergétique, etc.). Elles seront incitées à se mettre en situation de bénéficier des dispositifs de la seconde phase du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA2). L'amélioration de leur compétitivité et de leur aptitude à occuper une position différenciée sur le marché national et surtout international s'accompagnera de progrès significatifs dans l'organisation du travail et de mesures à même d'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et performante en adéquation avec leurs besoins.

Gouvernance territoriale de l'innovation

La gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation, réorganisée en 2012 du fait de la fusion de certaines structures et de la labellisation en Alsace de nouveaux dispositifs structurants dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), a pour objectifs de :

- ✓ réduire les frontières entre les mondes académique et économique ;
- ✓ développer une vraie logique d'intégration et d'organisation entre les différents acteurs de l'écosystème régional de l'innovation en fonction de leurs cœurs de métier.

Le pilotage unifié est assuré par le Comité Régional de Pilotage de l'innovation, qui réunit en plus de l'Etat et de la Région, l'Université de Strasbourg et la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Alsace. Il s'appuie sur un Comité Opérationnel resserré de quinze membres représentatifs des structures d'accompagnement de l'innovation en Alsace et qui est en charge de la coordination des actions. Ce dernier peut associer en tant que de besoin tous les acteurs de la chaîne de l'innovation en réunissant un Conseil Consultatif de l'innovation.

Les enjeux en termes de financement de l'innovation et de l'économie sur le territoire

La Région s'est investie depuis de nombreuses années dans le financement des entreprises à tous les stades de leur développement notamment en lien avec bpiFrance.

La Région dispose aujourd'hui d'une réelle force de frappe :

- ✓ en matière d'interventions en fonds propres à hauteur de 100 millions d'euros dès la mise en place de

Cap Innov'est le fonds interrégional d'amorçage abondé par le FNA (en partenariat avec la Franche Comté et la Bourgogne). L'ensemble de ces fonds régionaux (Cap Innov'est, Alsace création, Alsace croissance) est par ailleurs géré par une société de gestion alsacienne Alsace capital qui est donc l'interlocuteur privilégié des entreprises ;

- ✓ en matière d'interventions en prêts participatifs avec la SODIV (SA au capital de 10,6M€)
- ✓ en matière de financement des projets notamment d'innovation que ce soit en subvention ou en avance remboursable (en partenariat avec bpifrance). Le 1er partenariat avec bpifrance Alsace a été conclu en 2007. A travers ce dispositif, parvenu à échéance le 31 décembre 2012, la Région a consacré 14,6M€ pour soutenir 103 projets innovants (dont 28 dans le cadre de l'appel à projets recherche et développement). Ces projets ont donné lieu à la création de 350 emplois hautement qualifiés dans les entreprises. Un nouveau fonds a été créé en 2013, doté en 2013 de 1,5 M€
- ✓ en matière de garantie. Ce fonds créé en 2011 est destiné à garantir les créations, le développement, l'innovation, la transmission des PME. L'intervention régionale permet de porter le taux de garantie jusqu'à 70%. Au 30 juin 2013, ce fonds a permis de garantir 11 projets en 2013 représentant un montant total de prêts garantis de 2M€, dont 712 250€ garantis par la Région Alsace. Depuis sa création, ce fonds a permis la garantie de 64,2M€ de crédits en faveur de 514 projets. Un ré-abondement à hauteur de 1M€ a été réalisé en 2013, portant le concours régional à 6,1M€.

Aujourd'hui l'enjeu majeur est de mettre l'ensemble de ces dispositifs au service des projets créateurs de valeur ajoutée, notamment relevant d'innovation, portés par les PME et ETI alsaciennes.

Projets phares et structurants pour le territoire Alsacien

Le Président de la République a présenté les priorités de la politique industrielle de la France le 12 septembre 2013. Ces priorités prennent la forme de 34 plans industriels. Le 26 novembre le Ministre du Redressement Productif a invité chaque Région à sélectionner, parmi ceux-ci, 5 plans "de priorité 1" et 5 plans "de priorité 2" pour permettre notamment l'intégration d'un industriel dans l'équipe projet nationale.

La démarche de Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) a permis d'identifier 12 thématiques qui se recoupent avec les 10 plans « régionaux ».

Les pôles de compétitivités porteront trois thématiques concernant notamment le bâtiment durable, la chimie verte et les énergies renouvelables.

S'agissant du plan " Usine du futur " : une articulation intelligente devra être trouvée entre les phases amont (d'identification des entreprises et de leur accompagnement à l'établissement d'une stratégie propre de robotisation) et la phase aval d'octroi d'un prêt à la robotisation, décidé par bpifrance. Les phases amont seront financées par la Région Alsace. Le financement de la phase aval proviendra du PIA 2.

L'Alsace se positionnera aussi sur l'appel à projet Métropole French Tech et sur les « Territoires Catalyseurs d'Innovation ».

Il résulte du croisement de ces initiatives la liste des projets structurants suivants classés par thématiques.

A. Thématiques portées par différents partenaires

1. Bornes électriques de recharge

Corridor de mobilité

Une démarche conjointe M2A – CUS est menée pour articuler au mieux les mobilités/déplacements entre Strasbourg et Mulhouse. La composante « véhicule électrique et sa recharge » fait partie des données d'entrée. Des expérimentations autour de l'hydrogène pourraient également être envisagées.

Des financements de la Région et des collectivités pourraient être fléchés. Le projet ECOCITE de Strasbourg s'intègre tout comme l'AAP de l'ADEME sur l'installation de bornes de recharge à cette thématique, si une action est décidée dans ce sens.

Ce projet a fait l'objet d'une attention particulière en atelier S3 « Transports durables et Mobilités ».

2. La voiture pour tous consommant 2L aux 100 km

Ce programme vise à développer les briques technologiques permettant de produire des ruptures en termes de CO2 avec comme objectif une consommation homologuée de l'ordre de 2l/100 km, et de répondre aux attentes des consommateurs en termes de sécurité (aides à la conduite) et de connectivité (multimédia et systèmes de navigation).

Deux gros équipementiers de rang 1 alsaciens (Schaeffler et Mahle-Behr) se sont mobilisés sur certaines des 15 briques technologiques identifiées. Ils ont un rôle important à jouer sur des domaines comme la « réduction des pertes et récupération d'énergie thermique (WG7) », la « gestion thermique du moteur (WG04-02) », et les « systèmes thermiques et chauffage habitacle (WG 12) ».

Ces projets seront articulés avec ceux inscrits dans les thématiques TEE et Enseignement supérieur et recherche.

3. Développer les outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basés sur l'imagerie médicale

Une plateforme Imagerie 3D IHU – IRCAD

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les projets de la thématique « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation ».

4. Développer les nouveaux dispositifs médicaux de rupture de la conception jusqu'à la commercialisation en incluant la problématique de stérilisation

IHCARE Plateforme mutualisée MICA de développement de dispositifs médicaux implantables (DMI)

Portée par Irepa Laser, cette plateforme de R&D et de formation s'inscrit dans le cadre du Campus des Technologies Médicales et est centrée sur les DMI orthopédiques et cardiovasculaires. Elle doit permettre de regrouper dans une unité de temps et d'espace les compétences et savoirs faire nécessaires pour le test de prototypes.

Le principe de la plateforme est de proposer aux porteurs de projet et aux entreprises un bouquet de services à la carte. Le projet a déjà suscité l'adhésion et le sponsoring éventuel d'une trentaine d'industriels en France. D'autres plateformes de ce type pourraient être lancées et seraient organisées par compétence (technologie laser, métrologie, ...).

D'un budget estimé à 2M€, le mode de financement n'est pas encore statué (PIA 2, fonds régionaux...).

5. Assister l'humain au quotidien avec l'e-santé pour mieux vivre et bien vieillir

Plateforme de développement des usages de la e-santé (télésurveillance, mise en réseau de professionnels de santé et la famille) et maintien à domicile (du bâtiment aux prestations de service)

Ce projet consiste à monter une expérimentation territoriale de plateforme de télésurveillance (notamment pour l'observance médicamenteuse) qui met en réseau les professionnels de santé et la famille d'une personne âgée. A ce titre il contribue au développement de la Silver Economie.

Ce projet doit permettre de servir plusieurs objectifs : renforcer la communication entre professionnels de santé, créer le lien social entre l'utilisateur et ses accompagnants, assurer la logistique de médicaments, aboutir à un nouveau conditionnement des médicaments, élaborer un nouveau modèle économique porté par les organismes sociaux et de santé.

Il émerge également au volet « usage du numérique » de ce document stratégique.

Le budget ainsi que le mode de financement ne sont pas encore définis.

6. Mesurer l'eau pour la gérer

CORROSION IN SITU - Prévention de la corrosion : techniques et méthodes innovantes par mesures in situ - CETIM-CERMAT

Le projet « Corrosion in situ » porté par le CETIM-CERMAT a pour objectif l'élaboration de nouveaux protocoles et moyens de mesures en conditions réelles pour le diagnostic, le pronostic et le suivi in situ de la corrosion des réseaux d'eaux et de gaz, ainsi que des réseaux de production et distribution d'énergie.

Le principal enjeu associé au projet réside dans la miniaturisation d'équipements de mesure et leur adaptation aux conditions réelles, beaucoup plus contraignantes que les conditions contrôlées de laboratoire dans lesquelles ils sont habituellement utilisés. Le financement du projet, d'un budget de 600k€, est envisagé a priori via les fonds régionaux et structurels.

7. Textiles techniques et intelligents

CHAFILTEX Chanvre

Le projet vise à reconstruire une filière locale de production et transformation du fil de chanvre à usage textile depuis la mise en culture jusqu'à la filature (en alternative au coton et pour réduire les impacts environnementaux). Il implique les Chanvriers de l'Est ; les entreprises N. SCHLUMBERGER, SADEF, ETC, Velcorex, Crouvezier.... autour du choix des bons cultivars, du développement et de la mise au point des techniques de dé fibrations et de filature, de la recherche de débouchés notamment dans le bâtiment. D'un budget de 2,6 M€, il pourrait être financé via le PIA 2, le FUI, les fonds structurels européens et les fonds régionaux.

8. Chimie verte et biocarburants

La chimie verte est un enjeu majeur pour l'industrie, chimique ou non, (notamment européenne) qui fait face à des problèmes de compétitivité. Les pays émergents et les Etats Unis, avec le gaz de schiste, ont un accès privilégié aux matières premières (pétrole, charbon, gaz de schiste) et à l'énergie. Aussi, l'industrie doit rénover ses procédés industriels en travaillant sur les économies d'énergies, les procédés, les matières premières, l'efficacité industrielle en éliminant les gaspillages.

Différents outils sont mis en œuvre pour faire face à cet enjeu : actions d'accompagnement au lean manufacturing, certificats d'économie d'énergie, appel à projets de l'ademe (énergie, modernisation de l'outil de production), la création de plateformes industrielles permettant l'implantation de sites industriels, suite à une simplification réglementaire.

En parallèle, le plan « chimie verte et biocarburants » de la nouvelle France industrielle vise à donner à la filière des atouts de compétitivité par l'industrialisation et la mise sur le marché d'ici 2020 de nouveaux produits et services, ou le lancement de démonstrateurs et pilotes industriels. Le plan, piloté par Pascal Barthélémy de l'IFPEN, vise à sélectionner les projets, portés par des industriels, ayant des verrous (technologiques, normatifs ou réglementaires,...). Le projet de construction de raffinerie pour biocarburants de 2ème génération par UPM a par ailleurs été pris en compte par la DGCIS.

L'Adira, de son côté, promeut l'implantation en Alsace du Nord, à échéance de 5 à 10 ans, d'une unité industrielle de valorisation chimique du bois utilisant la chaleur de la géothermie profonde dans ses procédés de transformation. L'idée étant d'exploiter une des forces de l'Alsace du nord, à savoir la géothermie profonde.

9. Silver Economie

L'Alsace, avec le Pôle aménagement de la Maison (PAMA), œuvre depuis 2010 dans ce domaine. Le Pôle a initié une démarche de sensibilisation des entreprises de la filière à cet enjeu. Il a par ailleurs contribué au lancement d'une gamme de produits dédiés aux seniors par l'organisation d'échanges avec des professionnels de la santé (ergonomes, médecins, ...) et a lancé officiellement la semaine du bien vieillir en France à l'automne dernier.

Le département du Bas-Rhin, quant à lui, est membre du CNR Santé avec lequel le Ministère du Redressement productif et le Ministère délégué aux personnes âgées ont signé un Contrat de filière pour le développement de la Silver Economie. Le Bas-Rhin anime désormais le Club France des Départements engagés sur cette thématique.

Engagé dès 2008 dans une démarche « innovation pour l'autonomie », le Bas-Rhin oriente son action selon 4 axes qui contribuent au développement de l'écosystème « Silver Economie » régional.

L'adaptation de l'habitat en particulier grâce à la domotique, en appui sur différents acteurs économiques locaux comme par exemple Hager. La mise à disposition à l'automne prochain d'un guide des solutions permettra de faire connaître près de 200 produits ou services validés pour les réponses qu'ils apportent au bien vieillir à domicile.

Le développement de solutions de maintien ou restauration du lien social comprenant équipement de type tablettes, contenus et animation. L'évaluation d'une expérimentation menée avec 3 solutions différentes auprès de plus d'une centaine d'usagers testeurs doit déterminer les conditions de contenu et de modèle économique pour une mise en marché pérenne pour les entreprises.

En collaboration avec l'ARS, le GCS E-santé et des opérateurs locaux, la télégestion des échanges entre sociétés de services à domicile et le département financeur, ainsi que la mise en place d'un dossier médico-social partagé numérique doivent contribuer à une plus grande efficacité des pratiques au bénéfice des usagers comme des opérateurs de la filière du maintien à domicile.

Enfin, une réflexion se poursuit sur une plateforme pour « labelliser » entreprises et services dans un souci d'enrichissement constant du guide des solutions, d'accompagnement des initiatives et de soutien au développement de l'ensemble de la filière.

10. Matériaux

Plateforme Pilote R&D « Composites et Recyclage » pour la structuration d'une filière unique en France : projet ECOTREVE porté par CETIM-CERMAT

Ce projet consiste à mettre en place une plateforme d'expérimentation R&D et de démonstration pré-industrielle. Cette plate-forme sera dédiée à l'élaboration et à la mise au point de matériaux composites hautes performances à partir de matières issues de déchets plastiques et composites. Les applications seront par exemple dans l'automobile.

Porté par le CETIM-CERMAT, ce projet organisé en deux phases, pourrait bénéficier de plusieurs sources de financements, qu'il convient encore d'organiser : FUI, PIA2, collectivités territoriales, Fonds Régional Innovation, fonds structurels européens, AAP Ademe.

Le budget global est d'environ 5 M€.

ECOTREC CETIM-CERMAT Réalisation de Composites Thermoplastiques éco-conçus et recyclables par le procédé T-RTM - CETIM-CERMAT

Le projet ECOTREC vise à développer une technologie innovante de production de pièces techniques composites thermoplastiques à géométrie complexe pour l'allègement des véhicules et la diminution des émissions de CO₂. Reposant sur un partenariat entre le CETIM-CERMAT et différents laboratoires de l'UDS, le projet implique notamment des investissements pour compléter la plateforme pilote de production de composites du CETIM-CERMAT. Le financement du projet, d'un budget de 450k€, est envisagé via les fonds régionaux et dans le cadre du Carnot MICA.

B. Thématiques portées par les pôles de compétitivité

1. Bâtiment durable (Rénovation thermique des bâtiments)

La thématique bâtiment durable se décompose en deux axes : la rénovation du parc bâti existant dont l'enjeu est essentiellement thermique (le parc bâti résidentiel et tertiaire représente 25% de la consommation énergétique), et la construction de nouveaux bâtiments avec de nouveaux usages correspondant à la vision de la ville de demain : Ecocités, Ecoquartier, bâtiments communicant, à faible impact environnemental (non plus basse consommation mais passif voire à énergie positive) recentré sur l'habitant (confort, sécurité, santé). Le bâtiment durable est un des axes stratégiques retenu par la stratégie de Spécialisation intelligente (S3) et le Feder. Cette thématique se retrouve également dans plusieurs des 34 plans d'avenir de la Nouvelle France Industrielle.

Le pôle de compétitivité Alsace Energivie propose trois projets structurants pour répondre à ces enjeux :

Bâtiment durable à performance garantie

La principale difficulté dans la rénovation thermique des bâtiments est la coordination des différents corps d'état afin de garantir la performance énergétique de la rénovation. Cette garantie n'est jusque là pas prise en charge. Chaque corps d'état garantit son travail individuellement et décharge sa responsabilité si un autre corps d'état vient en interaction avec le sien. De fait, les gains d'énergie promis ne sont pas toujours au rendez-vous. Le montage financier de retour sur investissement inclus dans les demandes de prêts sont faussés.

Le projet a été déposé par le pôle de compétitivité Alsace Energivie à l'appel à projet Projets structurants des pôles de compétitivité (PSPC) et présélectionné sous-conditions en novembre 2013. Ce projet permettra d'agréger par la suite d'autres opérations. Une réflexion est menée pour développer un démonstrateur et le projet Ecocité s'est engagé dans ce type d'actions.

Le PSPC SOFITREBAT pour Solution Financière et Technique pour la Rénovation Énergétique des BÂTiments a ainsi pour but de dynamiser le marché de la rénovation énergétique des bâtiments pour lutter contre le changement climatique en développant une offre associant des propositions de : démarche de rénovation globale (garantie de la performance finale du bâtiment), financements bancaires innovants maîtrisant le risque de non remboursement des prêts (garantie financière des économies d'énergie), limitation des risques techniques (via le concours d'assureurs et de sociétés d'exploitation).

Le budget du projet est de 11,2 millions. Il regroupe 13 partenaires. Le projet se veut diffusant et structurant de la filière rénovation en France.

Plateforme bâtiment

Deux projets complémentaires proposés par le pôle Alsace Energivie constitueront cette plateforme.

Le projet structurant **Plateforme maquette numérique BIM** permettra le développement de technologies et d'outils informatiques facilitant la conception de bâtiments en accord avec les exigences énergétiques et durables. Le projet sera présenté à l'AAP « Filière ». Son budget est de 11 millions. Le projet réunit 8 partenaires, les ressources humaines allouées passeront de 8 à 26 personnes en 5 ans. Les investissements sont matériels et immatériels (logiciels, hébergement, scanner 3D, outils 4D, drone, études et conseils).

Le projet structurant **Institut de la paroi** permettra la mise en place d'espaces de tests et de développements d'éléments de paroi en lien étroit avec les aspects de formation, et l'optimisation des développements pour répondre aux problèmes de qualité de l'air intérieur encadrés par les réglementations.

D'un budget de 6,3 millions, le mode de financement n'est pas encore statué (PIA2, ANR ou FUI). Le projet réunit 10 partenaires, les ressources humaines allouées passeront de 5 à 20 personnes en 5 ans. Les investissements sont matériels et immatériels (chambre climatique, chambre de combustion, système informatique et mesures, études et conseils).

Ces projets seront articulés avec ceux inscrits dans les thématiques TEE.

2. Chimie verte/ chimie du bois - Textiles techniques et intelligents

ECOLICEL :

Le projet Ecolicel porté par le Pôle Fibres vise à répondre aux besoins de matériaux verts et de chimie verte à destination des marchés aval en optimisant la valorisation de la ressource bois. Les ressources bois peuvent être diverses et variées (nœud de chêne, écorces, effluents liquides de l'industrie papetière,...). Les marchés aval sont également très hétérogènes (détergence, arôme, peintures, adhésifs, ignifugeants, agrochimie, produits

vétérinaires, pharmacie) et permettent une valorisation jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros par kilogramme de molécules.

Pour ce faire, il convient de poursuivre l'action de rapprochement entre les besoins en molécules des marchés aval et les détenteurs de ces molécules. L'objectif étant de poursuivre la démarche de prospection pendant au moins 3 années. Les dépenses sont principalement du temps homme.

Dès lors qu'une valorisation de molécule est envisagée, le Pôle identifie les partenaires possibles dont les centres de compétences, par exemple, en mesure d'extraire la molécule ou de la fonctionnaliser. La plupart des équipements de laboratoire en génie des procédés existent.

S'en suit la phase de mise en œuvre à l'échelle de pilote /démonstrateur qui nécessite un investissement dans un socle d'équipement.

Quel que soit l'étape, le Pôle Fibres coordonne les opérations et contribue à trouver les partenaires industriels de recherche ou financiers en lien avec ces partenaires dont le Pôle Xylofutur. A ce stade, l'identification d'un budget est difficile mais pourrait s'élever à un maximum d'1 M€ pour un ou deux projets. Le pôle Fibres espère pouvoir démarrer un premier projet de pilote d'ici environ 4 ans.

Les modes de financement visés sont le PIA 2, FUI ou les fonds structurels européens.

3. Développer les énergies renouvelables alsaciennes dont les technologies sont exportables

Cogénération Géothermie Profonde Alsace du Nord Wissembourg (CoGeWi)

Le nord Alsace est le bassin de la géothermie profonde électrogène. Deux premiers projets fortement soutenus par les pouvoirs publics français, européens et allemands ont vu le jour : Life-GEOP et EcoGi. Life-GEOP, situé à Soultz-Sous-Forêt, était un projet de recherche de production d'électricité. Il a permis de montrer la faisabilité scientifique. EcoGi a permis de développer un démonstrateur de production de chaleur qui couvrira à terme 25% des besoins d'apport de vapeur du site industriel de Roquette à Beinheim situé à une vingtaine de kilomètres du puit de géothermie. Ce démonstrateur est une réussite technologique (maintien de température) et technique (stabilisation et atteinte des volumes en utilisant notamment les résultats de recherche du projet Life-GEOP). Cependant la viabilité économique doit être améliorée.

Dans la lignée des deux premiers projets de géothermie, le projet CoGeWi est, quant-à-lui, un projet industriel adossé à la construction d'une centrale géothermique de cogénération à Wissembourg qui permettra d'ajuster le critère financier de manière à permettre l'exportation du procédé. Un travail d'optimisation va être réalisé sur toute la chaîne de valeur afin de baisser les coûts (développement de nouveaux outils, services et technologies en matière d'exploration du sous-sol, de connexion au réservoir et d'exploitation de la ressource). Ce projet vise à d'offrir à la filière française une vitrine technologique innovante et de nouveaux savoir-faire exportables. Son budget est de 11 millions d'euros.

Présélectionné avec les félicitations du jury à l'appel à projet Projets structurant des pôles de compétitivité (financé via le PIA) en décembre 2013, ce projet d'un montant de 11 millions d'euros pourra également être porteur d'autres projets connexes (type FUI). Il rassemble 8 partenaires, dont 4 entreprises alsaciennes, 3 entreprises hors alsace et l'université de Strasbourg (notamment le laboratoire d'excellence G-EAU-THERMIE PROFONDE).

Par ailleurs, le Nord de l'agglomération mulhousienne dispose également de fortes potentialités de géothermie profonde. Ce secteur fera donc l'objet d'une attention particulière pour y favoriser son développement

Ces projets seront articulés avec ceux inscrits dans les thématiques TEE.

C. Usine du futur

La Région Alsace engagera l'étude visant à identifier les entreprises industrielles qui présentent les plus forts enjeux en matière de robotisation, entreprises qui devraient bénéficier, dans un second temps d'une part de l'expertise technique développée dans le cadre de centres d'expertise.

1. Des démarches sectorielles identifiées

EASE (European Aseptic and Sterile Environment Training Center), concept innovant « d'usine-école », répondant aux besoins des industriels pour les métiers de la production en salles blanches (pharmacie, chimie, agro-alimentaire...) a ouvert la voie en Alsace des actions en matière d'Usine du futur.

L'annonce des 34 plans industriels a été l'occasion de questionner les entreprises à leurs sujets. La thématique de l'Usine du futur est rapidement venue au cœur des débats, quelque que soit le secteur.

La déclinaison régionale des Comités Stratégiques de Filière a souvent débouché sur l'ouverture de chantiers en matière de modernisation des sites industriels :

- **Agroalimentaire** : adoption de systèmes manufacturiers avancés en lien avec l'offre des équipementiers alsaciens (Budget : 51k€ d'étude en 2014, PIA2 pour les phases ultérieures) ;
- **Chimie** : AAP modernisation des sites de production chimique ;
- **Automobile** : robotisation, développement des interfaces homme-machine et de la flexibilité des outils de production ;

De même, de manière transversale, le CSF Ecotech avance des propositions d'actions en faveur du développement de l'usine du futur.

Les ETI du secteur de l'aménagement de la maison, membres du Pôle Aménagement de la Maison, s'intéressent à l'Usine Digitale : de la demande du consommateur à la livraison du produit.

Des réflexions s'engageront par ailleurs sur la structuration d'une filière Eco-design en Alsace, notamment dans le bassin de Colmar.

L'Alsace est également engagée en matière de télétravail. Ce mode de travail peut contribuer au confort et à la qualité de vie du travailleur. La CCIRAlsace, la DIRECCTE et la Région s'attachent à structurer l'offre (réseau des acteurs, développement de télé centres, solutions logicielles, ...) et à promouvoir la demande (communication, expérimentations...).

Enfin d'autres projets tels que le projet ECOTREVE, décrit précédemment, ou celui de BSW en cours entre la CUS, la Ville de Kehl et la société allemande BSW consistant en la mise en place d'une structure complémentaire à l'usine existante, afin de récupérer l'énergie fatale produite par cette dernière et de l'utiliser pour alimenter la ville de Kehl et le Port autonome de Strasbourg et les quartiers de la CUS en énergie de chauffage sont de bonnes illustrations des développements à venir en matière d'économie circulaire industrielle.

Il conviendra également d'accompagner les actions améliorant l'organisation du travail dans le cadre de l'usine du futur.

2 / Campus industrie 4.0 : un centre régional d'expertise et de compétences technologiques

Campus Industrie 4.0¹³ est un projet situé sur le territoire de la M2A et porté par la M2A, l'UHA et le CETIM CERMAT. Il vise à constituer un centre régional d'expertises et de compétences technologiques couvrant la chaîne de valeur industrielle à l'échelle tri-nationale afin de contribuer au développement de filières d'avenir et à l'Usine du futur. Il a vocation à être le centre d'impulsion et d'émulation de l'ensemble des supports scientifiques et techniques apportés par les universités, centres de ressources technologiques et «entreprises ressources» sur toute la chaîne industrielle et de recherche sur des marchés spécifiques de trois thématiques que sont : les Matériaux, l'Usine du Futur, les Mobilités.

Les projets proposés dans le cadre du Campus Industrie 4.0 entendent répondre aux enjeux de développement de filières émergentes et des usines du futur ou 4.0.

Ces projets visent à :

- améliorer l'écosystème des entreprises et par là susciter l'émergence de filières d'avenir,
- valoriser les technologies sur le plan technique et humain,
- accompagner et répondre aux changements en matière de ressource humaine inhérents à ces enjeux.

2. Des prêts ouverts à toutes les entreprises

Bpifrance va déployer dans le cadre du PIA2 des dispositifs de prêts destinés aux entreprises afin de les aider à se préparer aux défis de l'Usine du futur.

Prêts verts

L'investissement dans des procédés consommant moins de matières premières ou d'énergie, des substances moins dangereuses, générant moins de déchets et rejets polluants et conduisant à des produits éco-efficients est un facteur essentiel pour répondre aux objectifs de la transition énergétique.

Il contribue aussi à la compétitivité du tissu industriel, tant par les économies à terme dans les systèmes de production, mais aussi par la réponse à l'attente forte des consommateurs et des sociétés en ce domaine.

Prêts à l'industrialisation

De nombreux projets de recherche et développement (R&D), souvent soutenus par les pouvoirs publics, arrivent à leur terme et peinent à trouver les leviers financiers pour se concrétiser au travers d'une industrialisation et d'une valorisation commerciale.

Les prêts pour l'industrialisation permettront de créer l'effet déclencheur nécessaire pour permettre l'industrialisation de produits, services et procédés issus de projets de R&D.

Prêts à la robotisation

La modernisation des processus de production demeure insuffisante en France : le taux d'investissement en machines et équipements des entreprises françaises (rapporté à leur valeur ajoutée) était de 3,7 % en France et de 5,9 % en Allemagne en 2008.

Des besoins importants de robotisation existent en matière d'applications spécifiques, conditionnement, robotisation de lignes de production.

Prêts aux usages et technologies du numérique

Le développement des usages du numérique est un facteur majeur de transformation de la vie des entreprises et des citoyens. Aux entreprises, ils procurent des gains de compétitivité, tant dans la production de biens et de services que dans les processus de gestion interne et les relations client-fournisseur.

¹³La fiche détaillant le projet Campus Industrie 4.0 sera transmise avec l'envoi thématique.

D. Quartier numérique

Strasbourg / Mulhouse, projet de « Métropole French Tech » en Alsace

La « French Tech » s'inscrit dans la politique numérique du Gouvernement lancée en 2013 afin de promouvoir les entreprises numériques françaises à l'international. Elle bénéficie en 2014 pour l'ensemble de la France d'un budget de 215 Millions € provenant du programme des investissements d'avenir (« PIA 2 »).

Le label « Métropole French Tech » (« ex-Quartiers numériques ») vise à mobiliser les meilleurs écosystèmes numériques français pour aider les entreprises parties prenantes à croître et devenir des « champions internationaux » (partie soutien des programmes privés d'accélération : 200 Millions €) et pour en faire la promotion sur la scène internationale (partie attractivité internationale : 15 Millions €).

L'Eurométropole de Strasbourg et l'agglomération de Mulhouse vont présenter une candidature¹⁴ commune à l'appel à labellisation « Métropoles French Tech » lancé fin janvier 2014. Cette candidature est soutenue par la grappe d'entreprises RHENATIC et par tous les acteurs alsaciens concernés publics et privés (1800 entreprises de toutes tailles recensées dans le secteur en 2013). C'est une opportunité unique de structurer l'écosystème entrepreneurial numérique alsacien, développer une stratégie autour de laquelle les acteurs œuvreront ensemble afin de décliner un programme opérationnel de croissance.

Ce projet contiendra nécessairement des liens forts avec l'université pour la formation et la R&D, avec les collectivités, avec les autres clusters, avec les stratégies de financement et de développement et surtout avec la mobilisation d'un tissu économique volontaire et acteur du devenir du numérique sur le territoire alsacien, en premier lieu à Strasbourg et à Mulhouse. La coordination avec l'ensemble des acteurs du numérique devra y inclure, dans une logique transfrontalière, les voisins Allemands et Suisses qui interagissent avec le territoire alsacien.

Tous ces acteurs travaillent d'ores et déjà en réseau sur ce projet : le monde universitaire pour la formation et la recherche (UDS/UHA), les animateurs du numérique (Alsace DIGITALE, Webavard), les incubateurs (e-nov Campus, SEMIA), les acteurs de l'innovation (Alsace Innovation, ADEC), les représentants des entreprises (CCI) et les moteurs de leur développement (RHENATIC), collectivités publiques (M2A, CUS, Région, Etat)... La dynamique numérique alsacienne est plus l'expression d'une dynamique d'un territoire, régional, que d'une dynamique d'une seule ville, Strasbourg ou Mulhouse.

Des espaces et infrastructures sont d'ores et déjà identifiées pour servir de base au projet de « Métropole French Tech » alsacienne : Le « Km0 » dans le quartier de la Fonderie à Mulhouse, le pôle Seegmüller (projet SHADOK), le campus Techmed à Strasbourg...

¹⁴ La fiche détaillant le projet French Tech sera transmise avec l'envoi thématique.

E. Initiative « Territoire Catalyseur d'Innovation »

La Communauté Urbaine de Strasbourg est à l'origine de nombreux projets de démonstrateurs¹⁵ innovants en cours de déploiement (NFC, Shadock, Eco-cité Strasbourg-Kehl, Campus Tech Med, AAP Tango&Scan&Open Data...) ou en cours de formalisation (Corridor des Mobilités, Data center, Opérateur Economie Créative, ...). Ces projets sont financés pour la plupart par le PIA.

La présence de l'IHU Strasbourg, institut de chirurgie mini invasive guidée par l'image, de la SATT Conectus, la candidature à la labellisation « Métropole French Tech » et la mise en place d'1 Fablab d'envergure, confère au territoire une masse critique en matière d'outils d'innovation.

Le pôle Alsace Energivie, dans le cadre de la S3 pourrait être amené à développer pour la rénovation et/ou le neuf, une plate forme de tests et de commercialisation de produits déjà existants afin d'en comprendre les usages, de proposer des systèmes interopérables, de formater des offres globales et de former les installateurs.

Ils s'inscrivent dans les priorités numérique, transition énergétique et écologique, mobilité durable.

F. Compétences

Les diagnostics et compétences nécessaires à l'accompagnement du développement des filières innovantes à forte valeur ajoutée seront développés dans le volet emploi du présent CPER.

¹⁵ Les démonstrateurs seront transmis avec l'envoi thématique.

« Transition écologique et énergétique »

A. Contexte régional

La région Alsace, entre Vosges et Rhin, bénéficie de nombreux atouts : un environnement et un cadre de vie de qualité (paysages, sites naturels, couverture forestière, réseau hydrographique...), des ressources naturelles, notamment minérales, significatives, un fleuve transfrontalier majeur (le Rhin), la plus importante nappe phréatique d'Europe (44 milliards de m³ pour l'ensemble du Rhin Supérieur) et un tissu urbain et industriel dense avec un réseau d'infrastructures de transport bien structuré et diversifié.

Cependant, de nombreuses pressions liées à l'activité humaine s'exercent sur ce territoire consomment des ressources naturelles et fragilisent sa qualité environnementale.

Parmi les principaux constats, on peut citer une consommation foncière importante avec un taux d'artificialisation des sols en Alsace très élevé - 10,6 % en janvier 2011 -, ce qui la place au 3e rang national, après l'Île-de-France et le Nord-Pas de Calais, une biodiversité et des espaces naturels fragilisés, une qualité de l'eau de la nappe phréatique à améliorer, des consommations énergétiques par habitant plus élevées que la moyenne nationale - en Alsace, la consommation énergétique industrielle et celle du parc bâti constitue environ 75 % de la consommation totale - avec leurs corollaires d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air. On considère que près de 8% de la population est exposée à des dépassements de normes de particules et d'oxydes d'azote.

Les enjeux identifiés concernent l'ensemble des thématiques développées dans la feuille de route de la transition écologique et énergétique (TEE) :

- un développement économe en ressources préservant les équilibres environnementaux et socio-économiques avec la diminution des consommations d'énergie notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- un environnement favorable à la santé et à la sécurité des populations avec la réduction des aléas et de l'exposition des populations aux risques naturels ;
- un réseau d'espaces naturels structurants pour la biodiversité et la qualité paysagère avec l'objectif de stopper la perte de milieux naturels et d'espèces patrimoniales . La préservation du hamster en Alsace reste en ce sens un enjeu très fort à l'échelle nationale et internationale ;
- une réduction de la consommation d'énergie et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Enfin, l'enjeu de l'emploi, en Alsace comme dans les autres régions, structure toutes les politiques publiques. La transition écologique et énergétique peut et doit constituer une source d'emplois nouveaux, d'autant que l'Alsace dispose d'entreprises, d'instituts, de centres de recherche et de formation pionniers en la matière, et le pôle de compétitivité Energivie joue un rôle de plus en plus important. Cette densité d'ingénierie donne aussi lieu à des projets d'innovation, de recherche et développement, qui seront financés dans le cadre du volet « Innovation et usine du futur » du CPER.

Cette transition peut également être l'opportunité de développer la mixité des emplois dans des secteurs où la présence des femmes est encore relativement faible. Elle permettrait de favoriser l'égalité professionnelle, mais également d'enrichir les ressources humaines des entreprises, de leur offrir une plus grande complémentarité des compétences et d'améliorer les conditions de travail.

C'est donc un enjeu sociétal et économique de premier plan qui s'ouvre sur ces emplois nouveaux.

B. Les huit chantiers de la transition écologique et énergétique

1. Energie et changement climatique

a) Synthèse des enjeux

L'objectif de la Stratégie Europe 2020 est de réduire de 20 % les émissions de carbone (30 % si les conditions le permettent), accroître de 20 % la part des énergies renouvelables et accroître de 20 % l'efficacité énergétique.

Le SRCAE, approuvé en juin 2012, décline pour la région Alsace les engagements en matière de transition énergétique :

- un axe de réduction de maîtrise de la demande énergétique et des émissions de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie est en Alsace supérieure de 20 % à la moyenne nationale (par habitant en 2010), l'industrie étant le secteur d'activité le plus consommateur d'énergie. L'objectif est de réduire de 20% la consommation énergétique finale entre 2003 et 2020. L'enjeu majeur réside dans la rénovation thermique des bâtiments ainsi que dans les actions qui lui sont liées. En effet, cet axe concourt à lui seul à 50 % de la réduction des consommations énergétiques de l'Alsace. Un rythme moyen de 19 000 rénovations BBC par an serait nécessaire.

L'industrie est le premier émetteur de gaz à effet de serre en Alsace. Au final, l'objectif en Alsace est de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre entre 2003 et 2050, ce qui correspond à un facteur 4.

- un axe de développement des énergies renouvelables

La production totale d'énergies renouvelables en Alsace s'établissait à 17,8% de la consommation d'énergie finale plaçant la région en très bonne position à l'échelon national, grâce à une valorisation du potentiel hydroélectrique et de la biomasse bois.

L'objectif est de porter la part des énergies renouvelables à 26,5 % dans la consommation finale en 2020 en Alsace.

- un axe d'adaptation du territoire au changement climatique

En Alsace, le changement climatique est déjà perceptible. Le Schéma régional climat air énergie prévoit que le climat de Strasbourg en 2050 sera celui observé aujourd'hui à Lyon.

b) Les priorités

- Consolider, optimiser et pérenniser les dispositifs d'observation énergie et climat déjà en place ;
- Mobiliser les acteurs régionaux autour de la stratégie énergétique régionale ;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des entreprises, de l'agriculture pour maîtriser la demande, réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et prévenir la précarité énergétique.

La priorité sera donnée au traitement de la précarité énergétique par rapport aux bâtiments publics. Pour ces derniers seront ciblés les bâtiments les plus énergivores notamment les bâtiments culturels dans la limite de la mobilisation de financements spécifiques. Enfin des dispositifs spécifiques pourront être soutenus pour favoriser la compétitivité énergétique des entreprises ;

- Favoriser le développement des énergies renouvelables.

2. Qualité de l'air

a) Synthèse des enjeux

Des dépassements de normes des particules et oxydes d'azote restent mesurés le long des axes importants de trafic et dans les grandes agglomérations. On estime qu'environ 8% de la population, soit près de 150 000 personnes, sont exposées régulièrement à de tels dépassements.

b) Les priorités

- Consolider, optimiser et pérenniser les dispositifs d'observation déjà en place ;
- Mobiliser les acteurs régionaux sur le thème de la qualité de l'air ;
- Réduire les émissions, principalement les particules et les oxydes d'azote, en priorité au droit des agglomérations de Strasbourg et Mulhouse.

3. Economie circulaire et économie de ressources

a) Synthèse des enjeux

Le développement de la population et des activités économiques entraîne une consommation accrue de ressources et une augmentation parallèle de la production de déchets. En effet, en Alsace, l'eau, l'énergie et certaines matières premières, si elles ne sont pas encore au stade de la criticité, sont devenues des éléments stratégiques pour les entreprises et peuvent constituer des éventuels freins à leur développement voire des risques pour la pérennité de leur activité.

L'accompagnement à l'éco-conception, le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets, l'incitation à la conduite de procédés plus propres et plus économes en énergie, la diffusion des principes de prévention des déchets, la sensibilisation à une consommation responsable ont permis aux acteurs économiques de prendre conscience et de commencer à réduire leurs impacts environnementaux, et ont été des facteurs d'innovation et de gains économiques.

A présent, il s'agit d'aborder le sujet de l'économie de ressources sous un angle global, multi-stades (conception, usage, fin de vie...), multi-filières, multi-acteurs permettant de lier l'ensemble de ces démarches et de leur donner de l'ampleur, dans le but d'enclencher la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire.

L'existence de plates-formes industrielles et de zones d'activité rend le territoire alsacien pertinent pour le développement de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT), qui visent à la mise en place de synergies entre entreprises afin d'optimiser les flux de matières (eau, énergie, déchets).

Cette nouvelle économie s'appuiera également sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire, secteur développé en Alsace (représentant près de 5 470 établissements et 67 600 employés, soit 10,2% de l'emploi salarié alsacien) notamment dans le réemploi, la réparation et la réutilisation.

b) Les priorités

Elles sont de trois ordres :

- Développement de plate-formes territoriales de connaissance des flux et gisements (matières, eau, déchets, énergie). Diffusion de ces données et du concept d'économie circulaire ;
- Soutien aux démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT), vitrines de mise en œuvre de

L'économie circulaire ;

- Soutien aux démarches contribuant à une meilleure utilisation des ressources (recyclage, réduction des consommations et des impacts des procédés). Soutien aux démarches d'éco-conception, d'économie de fonctionnalité, d'approvisionnement durable et de consommation responsable, notamment via les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

4. Prévention des risques

a) Synthèse des enjeux

Le risque d'inondation, qui concerne plus de 60 % des communes alsaciennes, conjugué à la pression de l'urbanisation et l'artificialisation des sols, constitue un enjeu important pour la région.

L'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité au risque d'inondation et le développement des actions visant à la réduire constitue des actions prioritaires depuis plusieurs années. A ce titre, les PPRi¹⁶ approuvés (273 communes), en cours d'élaboration (83 communes) ou en révision (54 communes) permettent une gestion globale et raisonnée de l'espace et de l'urbanisation en zone inondable. Dans ce cadre, des outils de modélisation ont été construits sur les principaux axes hydrauliques et permettent de simuler l'efficacité d'aménagements potentiels.

Deux secteurs ont par ailleurs été retenus comme Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative aux inondations : il s'agit des agglomérations strasbourgeoise et mulhousienne. Ces territoires bénéficieront des priorités d'action pour les années à venir, au travers de Stratégies Locales déclinant le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) qui sera approuvé fin 2015 à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, le tout en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI) dont l'approbation est prévue en ce début 2014. Le CPER permettra de financer les actions du premier cycle « DI » (période 2015-2021) du PGRI.

La mise en œuvre de la directive inondation, au travers de ces deux Stratégies Locales, vise in fine à :

1. augmenter la sécurité des populations exposées ;
2. stabiliser sur le court terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations ;
3. raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Elles couvriront les facteurs de risque liés aux débordements de l'Ill, de la Bruche et du Rhin pour Strasbourg, de l'Ill et de la Doller pour Mulhouse.

Les plans d'actions devront englober les différents axes de la politique de prévention des inondations – connaissance et culture du risque, alerte et gestion de crise, aménagement durable des territoires (notamment par la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable), gestion des systèmes de protection... - et s'asseoir sur une approche globale permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (la Directive Inondation et la Directive Cadre sur l'Eau étant étroitement liées).

Des projets mixtes associant réduction des risques d'inondation et de restauration des fonctionnalités hydrauliques, sédimentaires et écologiques du cours d'eau seront privilégiés. Les travaux de prévention/lutte contre les inondations prendront en considération une vision globale des milieux aquatiques.

16 Données au 1^{er} janvier 2014

Le cas échéant, l'élaboration de PAPI (plan d'actions pour la prévention des inondations) permettra de mobiliser les subventions du FPRNM (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et appuiera les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions.

b) Les priorités

La priorité est la mise en œuvre de la directive inondation et des stratégies locales de gestion du risque inondation dans les TRI de Mulhouse et de Strasbourg.

5. Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

a) Synthèse des enjeux

L'Alsace est particulièrement riche en sites et ressources naturelles et paysagers de qualité, qui couvrent 44 % du territoire. Or la pression qu'ils subissent (liées à la forte fréquentation humaine, à l'extension des zones urbanisées, à la spécialisation des exploitations agricoles et des cultures), reste forte. Ainsi, près de 40% des espèces de la faune et de la flore présentes en Alsace figurent sur les listes rouges des espèces éteintes, rares ou menacées. Or la biodiversité, considérée comme le moteur des écosystèmes, est aussi la source première des services qu'ils rendent.

Pour contribuer à stopper la perte de biodiversité, l'Alsace dispose notamment de plans de restauration d'espèces, avec notamment la protection du grand hamster, d'un réseau de 14 000 ha d'espaces protégés, ainsi que du réseau de sites Natura 2000 (17 % du territoire).

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) donne une vision prospective et intégrée des enjeux de biodiversité et définira les orientations en faveur d'un réseau écologique à l'échelle de l'Alsace.

La poursuite des efforts d'acquisition de sites naturels remarquables sera conjuguée avec l'engagement de projets de renaturation, porteurs d'emplois dans le domaine du génie écologique.

La poursuite des initiatives régionales en matière d'agriculture durable seront poursuivies et développées, notamment via des expérimentations d'agroécologie et l'encouragement à des initiatives de création de filières courtes intégrées valorisant ces pratiques agricoles. Ces initiatives pourront être soutenues par des fonds européens (FEADER).

L'eau constitue également un atout de premier plan par son abondance dans les zones de concentration urbaine et économique (plaine et bande rhénane). Le coût de mobilisation des eaux souterraines par l'industrie, l'agriculture et les collectivités, pour l'alimentation en eau potable, est très favorable. Cependant, depuis plusieurs années, la qualité d'une partie de la nappe phréatique et des cours d'eau en plaine se dégrade sous la conjonction de plusieurs phénomènes : pollutions agricoles et industrielles, pollution d'origine urbaine forte, malgré des capacités d'assainissement performantes, émergence de nouveaux polluants. Dès lors, l'acquisition et la valorisation des connaissances pour la protection et la gestion des ressources en eau et la diffusion de l'information, assurées par l'APRONA, seront renforcées. Dans la perspective d'une approche globale à l'échelle de l'hydrosystème rhénan, les travaux en cours de finalisation d'élaboration du schéma de gestion globale de l'III, ont permis de chiffrer à environ 26 M€/an (15 à 36 M€) les bénéfices écosystémiques générés par les zones et humides et le lit majeur de l'III domaniale (épuration des eaux, écrêtement de crues, recharge de nappe, usages récréatifs, prairies humides, sylviculture...). L'un des objectifs de ce schéma de gestion consiste à restaurer les fonctionnalités hydrauliques, sédimentaires et écologiques du cours d'eau et de ses diffluents.

Enfin, la consommation de foncier agricole, forestier et naturel de plaine pour l'urbanisation est devenue un véritable enjeu économique (potentiel de production agricole), environnemental (biodiversité) et sociétal.

L'optimisation du développement urbain et sa répartition spatiale sur le territoire alsacien sont également identifiées comme des enjeux majeurs. Cette prise de conscience a conduit les pouvoirs publics et les acteurs de l'aménagement du territoire alsacien à se mobiliser autour de la Plateforme régionale du foncier et de la consommation des espaces (PREFACE), copilotée par l'Etat et la Région pour partager de nouvelles ambitions et rechercher des leviers d'actions coordonnés.

La mobilisation des acteurs dans PREFACE permet à la fois de favoriser l'émergence de stratégies de préservation des ressources naturelles et agricoles, traitées dans le volet 5 mais aussi d'assurer la promotion de projets et d'outils de développement intégré de territoire traités dans le volet 6.

Les principaux enjeux pour la région sont donc :

- Préserver la biodiversité ;
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- Limiter la consommation de foncier.

b) Les priorités

Les priorités principales porteront sur :

- le renforcement de la connaissance, fondement indispensable à la bonne intégration des questions environnementales dans les plans ou projets ;
- l'animation, l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets, notamment dans des travaux exemplaires de renaturation ou de revalorisation économique d'espaces dégradés ;
- la réalisation de schéma ou projets telle la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), du schéma de gestion globale de l'III.

6. Développement territorial intégré

6.1) Projets territoriaux de développement durable

a) Synthèse des enjeux

De nombreuses collectivités et établissements scolaires s'engagent dans des démarches globales de prise en compte de l'environnement ou des projets territoriaux de développement durable, notamment des Agendas 21 visant à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble dans leurs champs d'action.

Les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) sont d'autres projets territoriaux de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Ils feront l'objet d'un programme de soutien dans le volet du CPER consacré à l'énergie et au changement climatique.

Enfin, les deux Parcs naturels régionaux (PNR) des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges sont des acteurs essentiels de la préservation des milieux naturels remarquables et d'aménagement durable sur un quart du territoire régional.

Un des enjeux essentiels pour ces territoires consiste à concilier des objectifs de préservation et de mise en valeur des milieux et des paysages avec des objectifs de développement économique intégrant notamment le potentiel touristique.

b) Les priorités

La priorité est l'accompagnement des actions emblématiques et innovantes des deux Parcs Naturels Régionaux et des PCET.

6.2) Paysage, patrimoines culturels et naturels

a) Synthèse des enjeux

L'Alsace est riche de son patrimoine architectural et culturel, de son art de vivre, de paysages diversifiés, de sites naturels, culturels et historiques nombreux qui fondent son attractivité touristique de proximité et de longue distance. Elle se situe parmi les premières régions touristiques françaises non littorales.

b) Les priorités

La priorité est de préserver et mettre en valeur ces patrimoines. S'agissant du patrimoine bâti, le CPER pourra soutenir des opérations (études et travaux) de rénovation thermique.

6.3) La politique de la « Ville Durable »

a) Synthèse des enjeux

Le plan « Ville durable », qui vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et faire évoluer la ville a permis de faire éclore en Alsace, très impliquée dans ces démarches, plusieurs projets ont été identifiés à Mulhouse et à Strasbourg, qui bénéficie du PIA au titre du projet Ecocité. Deux autres communes alsaciennes se sont déjà engagées vers un Label Ecoquartier.

L'ensemble du territoire alsacien est concerné par un double mouvement de concentration des fonctions urbaines principales (emploi, services) dans les agglomérations, notamment celles de Strasbourg et de Mulhouse, et au contraire, de dispersion croissante du développement résidentiels dans les communes de plus en plus éloignées du cœur de l'agglomération. Les villages portent une part de plus en plus importante de la croissance démographique alsacienne. La dissociation croissante entre lieux de résidence et d'emploi qui en découle génère un accroissement des besoins de déplacement, et a de forts impacts en termes de fractionnement des territoires de biodiversité, de paysage et de vie quotidienne des Alsaciens. Le renforcement des pôles urbains principaux de la région (villes moyennes, bourgs centre) dans leur capacité à jouer des rôles de centralités pour leur bassin de vie est crucial pour garantir un développement équilibré du territoire.

Les principaux enjeux identifiés sont :

- Aménager la ville durable et notamment de réinscrire des éléments de nature en ville ;
- Optimiser la ressource foncière des territoires déjà artificialisés et maîtriser l'expansion urbaine ;
- Intégrer les préoccupations énergétiques et de qualité de l'air dans le développement urbain.

Les soutiens à mettre en place face à ces enjeux pourront être envisagés à la fois dans une logique territorialisée, et/ou à travers des clauses conditionnelles dont l'organisation du suivi devra être étudiée.

b) Les priorités

- Consolider, optimiser et pérenniser les dispositifs d'observation en les complétant en ce qui concerne les espaces délaissés et mutables ;
- Mobiliser les acteurs régionaux pour favoriser l'émergence de stratégies locales durables, intégrées et solidaires, et les interdépendances et complémentarités entre les territoires ;

- Soutenir des opérations significatives contribuant à la ville durable, notamment au travers de la démarche « Ecoquartier » et « Ecocité », et à la reconquête d'espaces délaissés.
- Améliorer la connaissance des sites pollués et participer à la reconversion de friches industrielles à enjeux majeur.

7. Eduquer et former à la transition écologique et énergétique

a) Synthèse des enjeux

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) constitue une politique transversale, qui doit être une composante essentielle des différentes politiques publiques et constituer un outil d'accompagnement et d'appropriation, en particulier des schémas régionaux (SRCAE, SRCE).

Elle s'inscrit en Alsace dans une dynamique partenariale forte, incarnée notamment par la structuration du réseau associatif sous l'égide de l'ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'environnement et à la Nature en Alsace) depuis 1977 qui rassemble par ailleurs l'Etat et les collectivités locales.

Les enjeux sont essentiellement ceux de l'insertion de l'EEDD dans une démarche de coopération franco-allemande, de l'ouverture de l'EEDD à de nouveaux publics, notamment ceux des ZUS et des publics défavorisés en général, ainsi que l'enjeu d'un nouveau site régional de référence pour l'ARIENA.

Par ailleurs, la Région Alsace a mené une expérimentation régionale entre 2011 et 2013 avec le MEDDE pour développer les métiers de l'économie verte, qui représentent 15,6% de l'ensemble des actifs salariés en Alsace en 2009 et une opportunité de développement de l'emploi et des compétences importante, encore faut-il mieux les identifier.

Enfin, l'intégration de la transition écologique et énergétique au sein des processus de production et de management transforment les modèles économiques des entreprises, et par conséquence impactent les compétences de leurs salariés. Une action immédiate est nécessaire pour les métiers de la rénovation thermique du bâtiment.

b) Les priorités

- Consolider, et pérenniser la structuration de l'EEDD au niveau régional et transfrontalier et promouvoir l'EEDD et l'éco-citoyenneté pour tous les publics, y compris dans les quartiers défavorisés des grandes villes ;
- Identifier les écarts entre besoins en compétences actuels et réponses apportées par l'offre de formation et engager un plan de formation pour les acteurs de la rénovation thermique du bâti ;
- Faire de l'Alsace une région européenne d'excellence en matière de formation supérieure aux métiers de la Transition Ecologique et Energétique..

8. Le Rhin et son espace transfrontalier

a) Synthèse des enjeux

Aujourd'hui, le Rhin constitue indéniablement un atout transfrontalier majeur pour le bassin rhénan et l'Alsace en particulier, traduit par des synergies économiques, des conventions et des institutions de coopérations intergouvernementales et transfrontalières.

Suite à des décennies d'aménagements monosectoriels, il convient de favoriser une gestion collective et coordonnée intégrant dans une perspective d'aménagement durable l'ensemble des enjeux du fleuve: biodiversité, qualité de l'eau, navigation, production d'énergie renouvelable, tourisme... tout en renforçant la prévention des risques naturels et technologiques qu'il présente directement ou indirectement. A cette fin, il faudra dans un premier temps capitaliser et concrétiser les conclusions des nombreuses études conduites ces dernières années sur la bande rhénane, pour définir une stratégie intégrée à long terme d'actions intégrées.

Par ailleurs, et bien que certains projets dépendent étroitement des études qui seront menées en première phase de ce CPER (2014-2017), et devront être définis plus finement pour la période 2018-2020, des premières actions structurantes peuvent déjà être pointées pour chacune des orientations stratégiques.

Les financements de l'Etat et des collectivités permettront in fine de lever des fonds européens (Interreg) et de consolider la construction européenne sur un territoire majeur pour la France, l'Allemagne et la Suisse.

b) Les priorités

La priorité identifiée pour le Rhin est l'adoption, au cours de la première phase triennale du CPER, d'une stratégie intégrée de développement durable et de renforcement de la coopération transfrontalière.

Parallèlement, un certain nombre de projets prioritaires, s'inscrivant dans la philosophie de cette stratégie intégrée, ont d'ores et déjà été identifiés par les partenaires et feront l'objet de soutien financier dans le cadre du CPER.

C. La gouvernance territoriale mise en place

En Alsace, la Région et l'Etat ont associé l'ensemble des partenaires suivant :

- les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- la Communauté urbaine de Strasbourg, Mulhouse Alsace agglomération et la communauté d'agglomération de Colmar, ainsi que les villes correspondantes
- l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les services de la Région et de la DREAL ont organisé différents groupes de travail et assuré la synthèse des réflexions. Plusieurs opérateurs et autres services de l'Etat ont été sollicités comme le Port Autonome de Strasbourg, VNF, DRAAF, DRAC et DIRECCTE, ainsi que la déléguée régionale aux droits des femmes.

La Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire a été consultée, ainsi que les associations Alsace Nature et Conservatoire des Sites Alsaciens.

Tableau de synthèse des projets proposés au volet
« Transition Ecologique et Energétique »

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
1. Energie et changement climatique		55
a) renforcement des dispositifs d'observation, acquisition/actualisation de données et inventaires	CRA, Etat (BOP 135 et titre 9)-ADEME	
b) mobilisation des acteurs régionaux, déclinaison du SRCAE	ADEME, CRA, CUS, M2A, CAC	
c) amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment et les entreprises, et lutte contre la précarité énergétique :	Etat(ANAH, BOP135,MAAF-BOP149, PIA)-ADEME, CRA, CG, Agglo	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour le bâti d'habitation dans le cadre du PREH, soutenir la rénovation globale ou par étapes des logements au niveau BBC, prévenir la précarité énergétique du logement social et privé, - Pour les autres bâtiments aider à la rénovation des bâtiments publics (notamment à vocation culturelle). Développer des instruments de tiers financement, et mobilisation des professionnels du bâtiment en vue de leur montée en compétence (cf. volet 8 ci-après sur la formation), - Pour les procédés et utilités, aider les entreprises et les infrastructures publiques à réaliser des économies d'énergie - Promouvoir l'utilisation des écomatériaux et l'innovation en matière énergétique, développer l'usage du matériau bois en structure et en isolation, et le pilotage des systèmes de consommation d'énergie (smartgrid) 		
d) développement des énergies renouvelables : études (notamment sur l'intégration environnementale des Energies Renouvelables) et détermination d'endroits idoines pour l'implantation de site de production d'énergies renouvelables. Pour certaines filières, investissements, notamment en matière de géothermie profonde, retours d'expérience des installations de pompes à chaleur aquathermiques, soutien aux schémas directeurs des collectivités en matière d'énergie et aux réseaux de chaleur à installer, à étendre ou à rénover, projets innovants et écologiquement responsables de mobilisation de la biomasse en faveur de la méthanisation, faciliter l'aménagement d'au moins un site photovoltaïque d'envergure régionale, géothermie haute température, favoriser l'hydroélectricité	Etat (BOP et PIA)-ADEME, CRA, Fond stratégique de la forêt et du bois	

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
e) adaptation au changement climatique : Soutien aux démarches d'anticipation et d'adaptation des politiques publiques et des activités économiques aux effets du changement climatique	Etat (BOP 174)- ADEME, CRA	
2. Qualité de l'air		15
Fonctionnement et développement du réseau de surveillance de l'Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	Etat (BOP 174), CRA, CG, Agglo	
Acquisition des données nécessaires aux travaux de planification (notamment par les plans de protection de l'atmosphère) en cours sur Strasbourg et Mulhouse	Etat (BOP 174), Agglo	
Actions de communication et de sensibilisation comportementale	ADEME, CRA	
Actions visant à réduire des émissions, principalement les particules et les oxydes d'azote, dans tous les secteurs d'activité en priorisant et/ou renforçant les actions précédentes sur les PPA et les zones sensibles du SRCAE, notamment modernisation des chaudières dans l'habitat collectif et soutien à des opérations innovantes de mobilité douce et/ou partagée (PDE, parkings-relais, aires de co-voiturage, autopartage, e-mobilité)	Etat (BOP 203, PIA)-ADEME, CRA	
3. Economie circulaire et économie de ressources		9
Création d'une plateforme régionale de connaissance des flux de matière, eau, déchets et énergie et diffusion des données, Appel à projets de démarches d'écologie industrielle et territoriale et de projets d'optimisation des ressources (écoconception, économie de fonctionnalité, procédés industriels économes, approvisionnement durable, consommation responsable, recyclage), notamment à l'échelle de zones d'activité	Etat (PIA)- ADEME, CRA, CG, CUS, M2A, CAC	
Investissements dans le tri et le recyclage, notamment optimisation de la valorisation des déchets de bois dans la filière aval (1ere et 2nde transformations) Actions visant à favoriser des plateformes de valorisation intégrée de combustibles	Etat (crédits études MAAF- BOP 149)- ADEME, CRA, CG, agglo	
Développement de filières agricoles, agroalimentaires et d'alimentation intégrées et de proximité (ex : valorisation fromagère des prés du Ried, AMAP...)	Etat (BOP 217, 113, crédits MAAF)-AERM, CRA, CG	
4. Risques naturels		40
a) Actions communes		
Amélioration du réseau d'observation météorologique pour la prévision des crues (pluviométrie et hauteur de neige)	Etat (BOP 113 et 181)-AERM, CGs, CRA	

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
Accompagnement des agglomérations pour la prise en compte de la compétence « Gemapi » (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)	Etat (BOP 113 et 181)-AERM, CRA, CG67	
b) TRI de Strasbourg		
1. Accompagnement de la prise en compte de la responsabilité de l'Ill à l'aval de Strasbourg et de la digue de la Wantzenau	Etat (BOP 181 et 113, FPRNM)	
2. Modernisation des ouvrages hydrauliques dans la traversée de Strasbourg (prévention des inondations et libre circulation piscicole) et fiabilisation du système de protection de Strasbourg contre les crues fortes du Rhin sur le site actuellement vulnérable du Port aux Pétroles	Etat (BOP 113 et FPRNM)-AERM, VNF, CUS	
3. Bassin versant de l'Ill Actions du schéma de gestion globale de l'Ill (franchissabilité et automatisation du barrage de Steinsau, la reprise de la diffluence Ill-Bornen, la protection rapprochée de Kogenheim, amélioration du réseau de digues). Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un PAPI sur l'Ill domaniale	AERM, CRA, CG (au titre du synd'ill)	
4. Bassin versant de la Bruche - Mise en œuvre du programme de restauration du canal de la Bruche, traitement des ouvrages hydrauliques de répartition des eaux entre la Bruche et le canal de la Bruche (y c. la rehausse des digues),restauration écologique, sentier d'interprétation et soutien aux actions identifiées dans le cadre du volet « inondation » du Sagece Bruche en cours d'élaboration - Elaboration d'un PAPI Mossig sur le sous- bassin hydraulique de la Mossig (Syndicat Mixte Basse-Mossig)	Etat (FPRNM)-AERM, CUS, CG67, communes ou EPCI riveraines	
c) TRI de Mulhouse		
2. Mise en place des infrastructures de protection contre les crues : - mise en place un chenal de dérivation des crues de l'Ill vers le canal Rhin-Rhône - projet de ralentissement dynamique sur le site Didenheim-Brunstatt - renforcement des capacités d'écoulement du canal de décharge de l'Ill à Mulhouse - ralentissement dynamique (bassins de rétention) sur le Grossrunzgraben en forêt de Heimsbrunn au profit des enjeux aval	Etat, VNF, CG68 Etat (FPRNM)-AERM, CG68 Etat (FPRNM), M2A Etat (FPRNM)-AERM, CG68	
5. Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources		35
a) le renforcement de la connaissance		
Réseau d'observation et de valorisation des données naturalistes (ODONAT, CBA) : mise en place d'un portail permanent sur la connaissance de la biodiversité en Alsace, organisation du SINP (système d'information sur la nature et la paysage)	Etat, CRA, CGs, CUS, M2A et CAC	

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
Connaissance fine de la nappe d'Alsace (observatoire de l'eau, APRONA) dans une démarche transfrontalière	Etat-AERM, CRA	
Connaissance de la qualité des cours d'eau (Réseau d'Intérêt départemental d'observation de la qualité des cours d'eau 67, ...)	Etat-AERM, CG67	
Travaux et outils de la plate forme d'observation du foncier (PREFACE), notamment de l'évolution de la consommation foncière et des dynamiques infra régionales	Etat, CRA	
b) animation, stratégie d'acteurs, communication, innovation		
Accompagnement de la préservation de la biodiversité prioritairement dans les sites Natura 2000 (animation DOCOB, animation PAE, évaluation...)	Etat, CRA, CG 67 et 68	
Formation-action, guide opérationnel opérationnel du SRCE, intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement	Etat, CRA	
Déclinaison des plans nationaux d'action en Alsace (amphibien, oiseaux, chiroptères, odonates, flore, insectes) et mise en œuvre du plan national pour le grand hamster	Etat, CRA, CG 67 et 68	
Mise en oeuvre du projet LIFE ALISTER, « ALSace LIfe hamSTER : Demonstration project to preserve european biodiversity in Alsace »	Etat, CRA, Europe	
Expérimentations des principes de l'agro-écologie et autres actions de promotion de démarches transversales eau/biodiversité/agriculture sur des secteurs sensibles (protection de captages, ...)	Etat-AERM, CRA, CG	
c) protection et restauration des milieux naturels et des continuités écologiques		
Déclinaison du plan d'action stratégique du SRCE : <ul style="list-style-type: none"> Projets démonstrateurs de reconstitution de trame verte et bleue, expertise amont des projets, travaux ingénierie écologique, études de faisabilité , restauration de continuités écologiques par effacement ou équipement d'ouvrages, renaturation/restauration de zones humides et d'autres écosystèmes 	Etat (BOP 113)-AERM, CRA,CG, Agglo	
Restauration de rivières : pour mémoire cf volet n° 4 « risques naturels » : -Schéma de gestion global de l'Ill : restauration de ripisylve, pérennisation du fuseau de mobilité, restauration de frayères et continuité piscicole -Bassin versant de la Bruche	AERM, CRA, CG (hors Ill domaniale pour le CG68) communes ou EPCI riveraines, CUS	
Etat des lieux et diagnostic des impacts de la géothermie de nappe sur les ressources en eau potable	Etat-AERM, CRA,	
Gestion durable des forêts, équilibre sylvo-cynégétique et préservation du foncier forestier	Etat (MAAF-bop 149 France agrimer), CRA	
Actions de maîtrise foncière et soutien au CSA (hors réserves naturelles)	Etat (Bop 113)-AERM, CRA, CGs	
Animation des SAGE	AERM, CRA	
d) Traitement des sites et sols pollués dans la perspective d'une valorisation économique (connaissance, travaux, ingénierie, gouvernance)		
	Etat-AERM-ADEME, CRA, CGs, agglos	

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
6. Développement territorial intégré		15
6.1 projets territoriaux de développement durable		
Soutien conditionnel aux projets importants et innovants des PNR (ingénierie et investissements)	Etat (BOP 113), CRA, CGs	
Soutien aux PCET, et à l'élaboration des Agendas 21	Etat, Cgs, Agglomérations	
6.2 paysage et patrimoine		
Participation à la rénovation thermique de bâtiments culturels	CRA, ADEME, CGs, collectivités	
Accompagnement de projets favorisant la nature dans la ville, notamment les parcs naturels urbains	Etat (bop 135 et 113), AERM, CRA, CGs, Agglomérations	
6.3 ville durable		
Consolidation d'un système régional d'acquisition et de traitement des données territoriales : optimiser et pérenniser les dispositifs d'observation, acquérir les données manquantes et compléter les observations et inventaires existants, notamment concernant les espaces délaissés et mutables	Etat (bop 135), CRA, CG67	
Elaboration d'un nouveau concept de zone d'activité économique intégrant l'ensemble des objectifs de la Transition Ecologique et Energétique et éventuellement participation au financement d'expérimentations dans les deux départements	Etat (bop 135), ADEME, CRA, CGs	
Soutenir des opérations contribuant à la ville durable, dont « Ecocité », les écoquartiers	Etat (bop 135 et PIA), CRA, ADEME, Agglo	
Études et portage de reconversions de friches industrielles importantes à enjeux majeurs (Reichstett, anciennes mines de potasse d'Alsace, Herrlisheim, DMC, site PSA, Turckheim...)	Etat (bop 135)-ADEME, CRA, CUS	
7. Dynamiser l'enseignement et la formation aux métiers de la TEE		4
Création en Alsace centrale d'un pôle régional et transfrontalier pour l'éducation à l'environnement (<i>remarque : à confirmer selon évolution du dossier</i>)	CRA, CG67	
Développement des projets EEDD notamment à destination des publics défavorisés (ZUS...)	Etat, agglomérations, AERM	
Offre ciblée de formation continue pour les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment	Etat-ADEME CRA,	

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
Autres actions d'accompagnement ou de dynamisation de l'économie verte : actualisation du portail des métiers et des formations de l'économie verte, étude sur les besoins en compétences de l'économie verte et adaptation des systèmes de formation	Etat-ADEME CRA,	
Etude de faisabilité pour une offre d'excellence en matière de formation supérieure à la Transition Ecologique et Energétique (étude de faisabilité d'un réseau régional des instituts et écoles)	Etat, CRA	
8 . Le Rhin et son espace transfrontalier		27
a) Elaboration d'une stratégie intégrée à l'horizon 2030	Etat (bop 113, 135, 217, 181), AERM, CRA, CG, VNF	
b) Préservation de la biodiversité	Etat (bop 113), AERM, CRA, CGs, VNF	
Inventaire et diagnostic des habitats, des services et des pressions exercés sur la forêt rhénane		
Etat des lieux et analyse du potentiel de restructuration des friches industrielles de la bande rhénane		
Etude sur 1 ou 2 sites pilote de conciliation des projets d'extension des ports et de maintien des fonctionnalités environnementales des corridors écologiques de la bande Rhénane		
Ingénierie et actions de communication autour de la zone Ramsar	Etat (bop 113), AERM, CRA	
Reconquête de la biodiversité sur le polder d'Erstein et le plan d'eau de Plobsheim	AERM, VNF, CG67,	
c) Reconquête de l'état écologique des masses d'eau	Etat (bop 113), CRA, AERM, CG	
Installation de passes à poissons à Gerstheim et sur les derniers verrous de ses affluents (Strasbourg, Erstein...)	Etat, AERM, CG67, VNF	
Elargissement de l'île du Rhin et recharge sédimentaire du Vieux Rhin, étude des phénomènes sédimentaires et de leur traitement dans le Rhin	CRA, Etat, AERM	
d) Développement du transport par voie d'eau et des capacités de franchissement du Rhin		
Pm : actions prévues au volet « mobilité » du CPER : -Soutien aux projets portuaires et fluviaux -Reconstruction du pont de la RD2 avec élargissement du tablier pour accueillir une piste cyclable -Projet de stationnement Sud Alsace -Actualisation de l'étude d'opportunité pour la liaison ferroviaire Colmar-Fribourg		
Soutien à la filière batellerie : sensibilisation et formation en lycée, investissements pour l'installation de jeunes, infrastructures de réparation et maintenance des bateaux		

Programmes d'actions / projets pré-identifiés	Partenaires financiers	Financements des partenaires du CPER
e) Mise en valeur du potentiel d'activités économiques de la bande rhénane		
Favoriser la sécurisation des infrastructures de transport électrique dans la bande rhénane		
Extension du projet Movélo sur la bande rhénane		
Etude des conséquences du changement climatique sur les contraintes pour les rejets dans le Rhin	AERM	
Actions en faveur d'un tourisme rhénan durable		
Développer les synergies transfrontalières en terme de valorisation et de transfert de déchets dans le bassin rhénan (économie circulaire)		
f) Prévention des risques naturels		
Installation d'une nouvelle station de mesure du débit du Rhin et plan de prévention des crues du Rhin (notamment travaux de modélisation)	Etat (bop 181), CRA, CG67	
Reconstruction du CARING	VNF	
Intégration environnementale d'ouvrages de lutte contre les crues	Etat, VNF, AERM, collectivités locales	
Augmentation des capacités de vidange du polder d'Erstein	Etat, VNF, AERM, CUS, Région	
g) Coopération transfrontalière		
Renforcement des moyens d'alerte et de gestion des pollutions du Rhin	Etat, AERM, CRA	
Projet de valorisation dans la CUS de l'énergie fatale des aciéries de Kehl	CUS	
Ingénierie de coopération transfrontalière et métropolitaine pour accompagner des projets soutenus dans le cadre de ces instances (SIGCRS/GISOR, Interreg)	Etat (FNADT), CRA, Cgs, Agglomération ou villes)	Actions qui ont vocation à s'inscrire dans l'axe
Financements attribués aux actions de structures de coopérations transfrontalières bénéficiant d'une convention avec les partenaires du Contrat de plan (Infobest, Euroinstitut...) et les autorités suisses ou/et allemandes	Etat (FNADT), CRA, CGs, Agglomération ou villes)	Transfrontalier du volet Territorial si celui-ci est accepté
Projets spécifiques transfrontaliers (TRION) bénéficiant d'une labellisation de la conférence franco-germano-suisse	Etat (FNADT), CRA, CGs, Agglomération ou villes)	nationalement
Première estimation globale		200 M€

Tableau de synthèse financière du volet
« Transition Ecologique et Energétique »

	Chantiers de la TEE	Financement CPER
1	Energie et changement climatique	55
2	Qualité de l'Air	15
3	Economie circulaire	9
4	Risques naturels	40
5	Biodiversité et préservation de ressources	35
6	Développement territorial intégré	15
7	Eduquer et former à la TEE	4
8	Rhin et coopération transfrontalière	27
Total		200 M€

« Mobilité multimodale »

Introduction

Plus petite des régions françaises (8 280 km²), l'Alsace compte 1 860 000 habitants en janvier 2011, soit 3% de la population française.

Située au cœur de l'Europe, l'Alsace se caractérise par un territoire « frontalier » fortement internationalisé.

De par sa situation géographique (plaine rhénane enserrée entre les massifs montagneux des Vosges et de la Forêt Noire, à la croisée de la France, l'Allemagne et la Suisse), l'Alsace se situe au cœur des grands courants européens de circulation.

Développement de l'offre de mobilité : une bonne dynamique

Au cours de ces dernières années, des efforts considérables ont été engagés en Alsace pour améliorer les transports et les infrastructures. Si le début des années 2000 a été marqué par la consolidation du réseau routier structurant, les années suivantes ont connu l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Les mises en service du TGV Est en 2007 et celle du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011 permettent de réduire considérablement les temps de parcours pour relier Strasbourg et Mulhouse à Paris et Lyon. Celles à venir de la seconde phase du TGV Est et de l'ICE Karlsruhe-Bâle en 2016 renforceront l'accès de la région et de ses grandes villes aux grandes métropoles européennes à proximité ainsi qu'aux hubs aéroportuaires de Paris et de Francfort. Cette évolution de l'accessibilité est bénéfique à l'ensemble du territoire alsacien grâce au développement considérable de dessertes TER cadencées depuis une quinzaine d'années et de transports collectifs en site propre performants au sein des grandes agglomérations.

Concernant les marchandises, le Rhin, artère fluviale internationale, offre de nombreuses possibilités pour l'intermodalité notamment grâce aux ports rhénans de Strasbourg et de Mulhouse¹⁷.

Densément peuplée, (225 hab/km²), la région est organisée autour d'un réseau de grandes villes et agglomérations : Communauté urbaine de Strasbourg (473 000 hab), Mulhouse Alsace agglomération (251 000 hab), Communauté d'agglomération de Colmar (102 000 hab), Haguenau (50 000 hab).

Ces dernières portent des politiques ambitieuses en faveur du développement des transports publics et des modes de déplacement actifs.

Un enjeu fort : la préservation de la qualité de l'air

Du fait de ses caractéristiques topographiques et climatiques, les émissions ont tendance à stagner dans le fossé rhénan et à entretenir un fond de pollution élevé.

L'Alsace connaît ainsi des dépassements récurrents des normes de qualité de l'air. Ces dépassements sont essentiellement concentrés le long des axes routiers très fréquentés, dans certaines vallées (vallée de la Thur en particulier¹⁸) et dans les grandes agglomérations (Strasbourg et Mulhouse).

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a identifié des zones sensibles pour la qualité de l'air. Ces zones mettent en évidence le poids prépondérant des émissions liées aux flux motorisés sur le réseau routier structurant.

¹⁷ respectivement 2ème et 3ème ports fluviaux français

¹⁸ En lien avec les industries installées en début de vallée

A Strasbourg, où la situation est la plus critique, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est en phase de révision. Ce dernier dresse un diagnostic précis des contributions de chaque secteur d'activité à la pollution ambiante et démontre que seule une diminution par deux des émissions liées au trafic routier¹⁹ permettrait de respecter les seuils européens. Au-delà de cet objectif à long terme, il fixe la protection des populations comme principal enjeu à court et moyen terme. Cette protection est étroitement liée aux actions permettant de réduire les émissions du trafic routier sur certains axes (autoroutes et boulevards urbains) concentrant à la fois un trafic important et une densité de population forte ou en augmentation.

En Alsace plus qu'ailleurs, la réorientation de la mobilité vers les modes les moins émetteurs de pollution doit être poursuivie.

Dynamique des territoires : vers une demande de mobilité accrue

L'ensemble du territoire alsacien est concerné par un phénomène marqué de métropolisation, principalement autour de l'agglomération strasbourgeoise dans le Bas-Rhin et des agglomérations colmarienne, mulhousienne et bâloise dans le Haut-Rhin.

Concrètement, il s'agit d'un double mouvement de concentration des fonctions urbaines principales dans l'agglomération et de dispersion croissante du développement résidentiel dans les communes de plus en plus éloignées du cœur de l'agglomération²⁰.

Avec cette périurbanisation croissante, les migrations pendulaires des vallées vosgiennes et du Piémont et de façon générale de l'ensemble du territoire vers les principales agglomérations se développent et saturent de plus en plus intensément, sur des plages horaires de plus en plus larges, les systèmes de déplacement qu'il s'agisse des infrastructures routières ou du TER.

De même, les flux entre les villes et pôles situées sur l'axe Nord-Sud (de Saverne à Bâle) connaissent une forte croissance, avec une tendance à des déplacements de plus grande distance.

Évolutions souhaitables face à la demande de mobilité

Les réponses à apporter à la demande croissante de mobilité sont multiples. D'abord, densifier l'urbanisation pour maîtriser davantage la périurbanisation. A cet égard, le renforcement des pôles urbains principaux de la région (villes moyennes, bourgs centre) dans leur capacité à jouer des rôles de centralités pour leur bassin de vie est crucial pour garantir un développement équilibré du territoire²¹.

Ensuite, réaliser les infrastructures complémentaires indispensables aux territoires et articuler en un système efficace les différents modes, routiers, ferroviaires et de transport collectif urbain, notamment en veillant à leurs interfaces (parking relais, pôles d'échanges entre transports urbains et fer, rabattement TC – cars sur ces pôles d'échange).

Les « nouvelles mobilités » (notamment le covoiturage) ainsi que les modes doux dans les zones agglomérées

19 - par rapport à l'année de référence - 2009

20 - ce phénomène apparaît particulièrement marqué à Strasbourg comparativement aux autres grandes villes européennes. L'aire urbaine de Strasbourg couvre maintenant 757 600 habitants, soit les $\frac{3}{4}$ de la population bas-rhinoise

21 Le processus de métropolisation génère un développement du territoire "à deux vitesses" qui accroît les relations de dépendance entre les communes de l'aire d'influence du pôle strasbourgeois et celui-ci. La DATAR souligne la nécessité de jouer la carte des complémentarités entre le pôle strasbourgeois et les pôles urbains susceptibles d'accueillir des fonctions urbaines intermédiaires au bénéfice des communes de leur bassin de vie.

apporteront également leur contribution à un système de mobilité performant.

Ferroviaire

Le réseau

Le réseau national en Alsace est structuré autour d'un axe nord-sud Saverne-Strasbourg-Mulhouse-Bâle qui concentre une grande partie des enjeux fret, TGV et TER. Cet axe, situé sur le corridor européen n° 2 et en partie sur le réseau RTE-T, constitue l'épine dorsale ferroviaire de l'Alsace, à partir de laquelle s'organisent en étoile le réseau régional et ses dessertes périurbaines autour des nœuds de Strasbourg et de Mulhouse, et dans une moindre mesure de Colmar et Haguenau.

Une spécificité du réseau alsacien réside dans son interconnexion avec les réseaux frontaliers: allemand à Kehl et Fribourg essentiellement et suisse à Bâle.

Le réseau alsacien est utilisé de façon efficace, avec des sections en plaine d'Alsace supportant de 170 à 200 sillons par jour et aucune ligne régionale de voyageurs à moins de 20 circulations par jour en semaine (certaines supportent même de 70 à 120 circulations quotidiennes).

Depuis une quinzaine d'années, le réseau a fait l'objet d'opérations de développement et de modernisation permettant d'accroître sa capacité (3e voie Erstein, 3e voie Vendenheim-Strasbourg,...). Les gares ont bénéficié de programmes de rénovation et de mise en accessibilité, la réalisation du schéma directeur régional accessibilité étant déjà bien avancée.

Structure du trafic et services

Voyageurs

Grâce à la nouvelle gouvernance régionale mise en place par l'AOT et aux investissements soutenus sur le parc de matériel roulant et les infrastructures, le TER Alsace connaît un succès croissant (+ 158% de voyageurs entre 1997 et 2011). En 2013, la fréquentation atteint près de 75 000 voyageurs par jour.

Depuis décembre 2012, 750 TER circulent chaque jour en semaine contre 330 en 1997. La quasi totalité des lignes assure en zones périurbaines une offre à la demi-heure en pointe et à l'heure, ou presque, en heure creuse.

La Région Alsace a mis en place le cadencement des dessertes, à l'occasion de l'arrivée de la première phase du TGV Est en 2007, puis de la première phase du TGV Rhin-Rhône branche Est fin 2011. La mise en service, au printemps 2016, de la seconde phase du TGV Est permettra de parachever le cadencement pour le nord de l'Alsace.

Avec le renforcement des infrastructures, la rénovation des 160 gares d'Alsace qui sont en cours et l'arrivée de nouveaux matériels roulants, l'offre TER va encore s'accroître. À l'horizon 2015, il est prévu que la capacité dans les TER passe à 31 000 places contre 27 000 en 2013.

Marchandises

Le fret représente en Alsace, en sillons-kilomètres réservés, un volume supérieur à la circulation des trains nationaux et internationaux de voyageurs et près de 40% de celui des TER. Du fait de sa configuration

stratégique, car situé sur le corridor européen n° 2, de la saturation de la Rheintalbahn²², le fret transitant par l'Alsace est amené à se développer.

Les principaux points de massification du fret ferroviaire²³ sont constitués par les plate-formes trimodales des ports de Strasbourg et d'Ottmarsheim qui ont vu se développer des navettes continentales ces dernières années ainsi que par les gares de triage de Hausbergen et Mulhouse. Actuellement, plus de 40 trains empruntent quotidiennement la section la plus chargée du corridor alsacien.

Orientations stratégiques :

Traitement des nœuds ferroviaires dans l'objectif de permettre le développement des dessertes et d'assurer la qualité du service

Après plus d'une décennie d'investissements pour le développement en ligne du système ferroviaire, la question de la capacité des nœuds devient de plus en plus prégnante. La réalisation de la 3ème voie Vendenheim-Strasbourg, en cours d'achèvement, apporte une première réponse pour le nœud de Strasbourg. Le CPER 2014-2020 sera le support d'une poursuite du traitement du nœud de Strasbourg et de la réalisation d'un programme conséquent de travaux pour celui de Mulhouse.

Ces besoins d'investissement ont été déterminés par la réalisation d'études prospectives approfondies de capacité, sous la maîtrise d'ouvrage de RFF et en lien étroit avec la Région Alsace, AOT du TER, de manière à y intégrer les perspectives fines d'évolution des dessertes TER ainsi que de renouvellement du matériel roulant. Des études d'avant-projet ont également été réalisées dans le cadre du CPER 2007-2013, ce qui a permis d'affiner les caractéristiques techniques des travaux à réaliser.

Les opérations retenues sur la période 2014-2020 s'inscrivent dans les préconisations issues de ces études.

Étoile ferroviaire de Strasbourg :

- Le nœud de Strasbourg comprend la seconde gare de France²⁴. Les nouvelles circulations projetées à l'horizon 2016, avec la mise en service de la seconde phase de la LGV Est, utiliseront toute la capacité disponible au nord de Strasbourg avec un risque élevé de dégrader la qualité des circulations. Les études d'exploitation menées à cet horizon montrent qu'une exploitation fiable et robuste ne peut être garantie sans aménagements. Une **4ème voie entre Vendenheim et Strasbourg** sera alors nécessaire pour assurer un niveau de régularité satisfaisant. Elle permettra également des développements de l'offre, en particulier de l'offre TER de proximité pour les voyageurs pendulaires et une offre diversifiée en matière de sillons TGV.

- Au-delà de la réalisation de la 4ème voie Vendenheim-Strasbourg, il conviendra de **développer la capacité même de la gare de Strasbourg**. Des études préliminaires et d'AVP seront réalisées à cet effet, en élargissant la réflexion à l'axe Strasbourg-Kehl dans la mesure où cet axe – et les équipements techniques qu'il dessert – peut être considéré comme partie intégrante de la problématique de capacité de la gare. Ces études prendront également en compte les fonctionnalités du réseau ferré national nécessaires au développement de l'activité ferroviaire du port de Strasbourg.

22 - corridor ferroviaire de la rive droite du Rhin

23 - hors installations terminales embranchées (ITE) desservant des sites industriels

24 En volume clients hors Île-de-France

Étoile ferroviaire de Mulhouse :

- Le nœud de Mulhouse concentre tous les trafics du Sud Alsace. Ainsi, la gare de Mulhouse est la 20^{ème} gare de France avec 4,7 millions de clients et plus de 50 000 départs de trains commandés (environ 250 trains/jour en semaine, TER, TGV, Fret). L'étude prospective de capacité menée en 2011 confirme que l'ajout de trains aux heures de pointe n'est plus possible sans aménagements, et que toute évolution, même légère, du graphique horaire en heure de pointe serait particulièrement compliquée.

- Une réelle opportunité d'aménagement du nœud de Mulhouse se dessine avec le renouvellement du poste de signalisation, datant de 1957. Ce renouvellement s'inscrit dans l'opération globale de commande centralisée du réseau²⁵. Or, ce type de modernisation nécessite une refonte totale de la signalisation. Il est donc opportun d'intégrer des éléments de développement et/ou de fiabilité du réseau afin d'aller au-delà d'une simple régénération en améliorant le fonctionnement de la gare de Mulhouse (meilleure affectation des voies, augmentation des vitesses de circulation en approche, etc...).

Projets régionaux de développement :

Au cours des 15 dernières années, les lignes desservant l'axe Nord-Sud, disposées en « arrête de poisson » par rapport à ce dernier, ont été modernisées (Strasbourg-Haguenau, Mulhouse-Thann-Kruth, Colmar-Munster-Metzeral, Mulhouse-Müllheim -(et au-delà Fribourg)).

Reste à terminer la [modernisation de la ligne de Haguenau-Niederbronn](#)²⁶. Une première phase est en cours de réalisation au titre du CPER 2007-2013. La seconde étape est proposée pour une réinscription au CPER 2014-2020, conformément aux accords conclus avec RFF et la région Alsace pour la mise en œuvre des travaux de première phase.

La Région Alsace porte également le projet de [réactiver la ligne de Guebwiller-Bollwiller, actuellement fermée au trafic](#), afin d'offrir une alternative à la voiture aux personnes se rendant à Mulhouse ou Colmar, dans une vallée fortement urbanisée (plus de 40 000 habitants) et hébergeant de nombreuses activités économiques et établissements scolaires.

Le [raccordement ferroviaire de l'EuroAirport](#) constitue la principale opération de développement régional. Cette plateforme aéroportuaire franco-suisse supporte en effet un trafic passager supérieur à 5 millions de voyageurs en 2012, ce qui la situe parmi les infrastructures de rang européen. Le projet de nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse répond à deux grands objectifs :

- en termes de transport, il a vocation à organiser pour l'accès à l'aéroport un report significatif du mode routier vers un service de transport en commun performant, attractif pour les voyageurs et les salariés de la plate-forme aéroportuaire et de sa zone d'activités, ce nouveau service bénéficiant aux usagers en provenance/à destination des trois pays, France, Suisse, et Allemagne;

- en termes d'aménagement et de développement économique, il doit contribuer, en améliorant les accès terrestres à l'EAP, à renforcer l'attractivité à l'international du sud de l'Alsace et à favoriser l'emploi local.

25 Programmée par RFF, gestionnaire du réseau

26 l'intégralité de l'opération était inscrite au CPER 2007-2013

Transports collectifs en site propre et modes actifs

Transports collectifs en site propre

Les transports collectifs en site propre se déploient dans les agglomérations strasbourgeoise et mulhousienne. Les politiques développées s'appuient sur une offre crédible, favorisant le report modal et l'intermodalité visant à permettre des alternatives à la voiture individuelle.

Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)

Planification des déplacements

La planification des déplacements à horizon 2020-2025 s'articule autour du PDU, du schéma directeur des transports collectifs (SDTC), du schéma directeur vélo et du plan piéton permettant ainsi d'articuler TC et « modes doux » en cohérence et complémentarité.

Le PDU²⁷ contribue à la mise en œuvre des politiques de la collectivité en matière de climat et de santé, améliore le lien entre déplacements et d'aménagement, agit en priorité sur les périphéries pour opérer un rééquilibrage des déplacements qu'il aborde à l'échelle de la métropole transfrontalière (Eurodistrict Strasbourg Ortenau). Enfin, il élargit la palette des services à la mobilité et utilise chaque mode de transport selon sa zone de pertinence.

Le SDTC prévoit l'extension du réseau structurant en site propre, un effort volontaire et immédiat pour la seconde couronne et des mesures d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du réseau de transport collectif urbain, bus et tramway.

Le réseau et ses évolutions récentes

Depuis la mise en service de la ligne A en 1994, le réseau de tramway de l'agglomération n'a cessé de se développer. Fin 2013, l'agglomération dispose d'un réseau de 7 lignes de tramway maillées pour près de 70 kilomètres²⁸ de lignes commerciales et de 26 lignes de bus, ce qui en fait l'un des plus étoffés en France.

L'État a apporté son soutien à la CUS dans le cadre des appels à projets « Transports urbains » et des programmes « Espoir banlieue » et « Ville de demain » (Programme d'investissements d'avenir)²⁹.

Orientations Stratégiques

L'enjeu consiste aujourd'hui à assurer une meilleure desserte des territoires de la seconde couronne, présentant une moindre densité en bout de ligne. Cette ambition se confronte au coût important des infrastructures à réaliser pour desservir des tissus urbains plus « diffus ». Par ailleurs, les réseaux TC se sont historiquement développés sous forme de radiales, il convient aujourd'hui de veiller à assurer par un système de « rocades » des maillages inter-quartiers, de sorte à décharger les tronçons centraux proches de la saturation et assurer ainsi des

27 - le PDU intègre les orientations du SCOT, du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et du Plan Climat Energie, afin de mieux coordonner développement urbain, qualité environnementale et desserte en transport collectif.

28 - en tenant compte de la mise en service fin 2013 du prolongement des lignes A et D à l'ouest ainsi que du BHNS entre la gare centrale et l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim Ouest.

29 - au total, près de 28 M€ sur les trois dernières années

dessertes plus performantes évitant le centre.

Les prolongements³⁰ des lignes D à l'est vers la zone portuaire et la ville de Kehl (horizon 2016) et A au Sud à Illkirch-Graffenstaden (horizon 2015) sont planifiés.

Une meilleure desserte des institutions européennes et notamment du Parlement européen à partir de la gare de Strasbourg et de l'aéroport d'Entzheim sont également planifiées à travers les contrats triennaux passés et à venir.

La CUS a présenté, lors de l'appel à projets 2013 « transports collectifs et mobilité durable », trois opérations concernant de nouvelles dessertes :

- tramway des quartiers Ouest de Strasbourg : Koenigshoffen, Poteries ;
- tramway des communes Nord de la CUS : Schiltigheim et Bischeim
- BHNS de rocade au Sud : Neuhof, Meinau, illkirch, Ostwald, Lingolsheim.

Ces projets entrent dans une stratégie de maillage et d'interopérabilité des transports, permettant notamment la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le projet de BHNS marque la première phase de la réalisation d'un TC de rocade, visant à desservir la première couronne sans passer par le centre et à relier entre eux les différents réseaux radiaux de TC ainsi que le TER. Sur les territoires ainsi irrigués, il permet d'accompagner des densifications urbaines fortes en les structurant autour de centralités secondaires. Il contribue ainsi à augmenter l'effet maillage du « réseau TCSP » y compris avec le train et à dé-saturer le cœur du réseau.

Les projets présentés comprennent également la réalisation de « parking-relais-résidents » situés à l'interface voies structurantes/TC, destinés à une double utilisation : à la fois pour les rabattements vers le centre-ville de Strasbourg et pour les résidents du centre-ville qui rejoindront en tram leur voiture garée immédiatement à l'extérieur du centre.

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)

Planification des déplacements

L'agglomération mulhousienne s'est engagée dans les années 90 dans la formalisation de sa politique de déplacements dans le périmètre des transports urbains (PTU). Ce périmètre qui s'est successivement élargi, passant de 19 communes à 39, est aujourd'hui, identique à celui du schéma de cohérence territorial (Scot), gage d'une meilleure articulation entre politiques des déplacements et de développement urbain et économique.

Le nouveau PDU couvre la période 2014-2025. Il identifie les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du territoire auxquels les infrastructures et services de transports peuvent contribuer. À court terme, il prévoit d'optimiser l'existant et de préparer les développements futurs des infrastructures et services ; à plus long terme, d'être cohérent avec les engagements sur le climat.

Le réseau et ses évolutions récentes

Le réseau de transport collectif structurant de l'agglomération est composé par :

30 - projets présentés par la CUS dans le cadre du second appel à projet TCSP - 2010

trois lignes de tramway ;
la ligne de tram-train Mulhouse / Thann / Kruth ;
le bus express reliant Châtaignier à la Cité Sainte-Barbe ;
le réseau de bus constitué par des lignes bénéficiant de fréquences soutenues.

Un parking multimodal a été mis en service en 2012 à la gare de Mulhouse, afin de faciliter les échanges entre les divers modes de déplacement. La plupart de ces projets a été financée dans le CPER 2007-2013.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de l'agglomération ont pour objectifs de couvrir l'ensemble du territoire et de faire des transports un véritable moyen d'insertion social, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Dans un premier temps (2018), m2A prévoit de définir une hiérarchisation des lignes des réseaux TC en place suivant l'offre de service et des pôles d'échanges (gares TER et P + R) suivant leur aire d'influence et leurs offres TC, d'établir des règles pour le rayonnement des transports collectifs (périmètre d'influence), d'analyser la couverture du territoire par les TC et le fonctionnement des réseaux (temps de parcours, correspondance, rayonnement, demande de stationnement).

À l'horizon 2025, m2A prévoit de décliner concrètement l'objectif du PDU révisé prévoyant 80 % des habitants desservis par une ligne de TC « forte ». Sur les axes structurants actuels et futurs, m2A envisage de mettre en place des lignes BHNS et de réaliser au fur et à mesure des possibilités financières, les extensions prévues du tramway.

La collectivité envisage un « réseau TC noyaux » qui permettra la mise en œuvre d'une articulation urbanisme / transport de qualité : densité de logements, équipements, cheminements piéton / vélo, espace public... et de faciliter l'intermodalité en portant une attention spécifique aux abords des points majeurs d'entrée sur les réseaux de transport en commun : gare TER, terminus tramway, terminus lignes bus fortes.

Sur les autres axes, l'objectif est d'assurer un droit au transport pour tous et mettre à disposition de chaque habitant de m2A une solution de mobilité (transport à la demande, covoiturage, autopartage, vélo en libre-service...).

Modes doux / modes actifs

Les conseils généraux et les grandes agglomérations portent l'élaboration des schémas de pistes cyclables et leur mise en œuvre. Les grandes collectivités se sont engagées depuis plus de deux décennies dans la réalisation d'un ambitieux réseau cyclable performant et sécurisé, maillant de façon dense tant dans les territoires urbains que ruraux.

Les réseaux cyclables nationaux et européens³¹ traversent l'Alsace. Le réseau des véloroutes et voies vertes prévu au schéma national y est bien développé. Quelques tronçons restent cependant à achever.

Cette politique³² place l'Alsace à un niveau comparable à celui de l'Allemagne et de la Suisse en matière d'équipements (pistes cyclables en site propre, stationnement sécurisé des vélos sur les espaces publics et à proximité des lieux d'intermodalité) mais aussi en matière de services aux mobilités actives : service de location,

31 L'Alsace est traversée par l'EuroVélo 15 (source du Rhin – mer du Nord) et 6 (Atlantique – Mer Noire)

32 La CUS compte aujourd'hui plus de 400 km de pistes cyclables en site propre

de mise à disposition de cycles ou encore d'interfaçage avec les TC.

La part modale du vélo dans les déplacements de courte distance -jusqu'à 5 km- est importante aussi bien dans les grandes villes que dans les bourgs-centres. Les plans déplacements des entreprises intègrent la dimension vélo. Cet engouement et les politiques en faveur des deux-roues présentent aussi des retombées sur la fréquentation touristique de la région: les circuits de plusieurs jours à une semaine à vélo se développent.

Dans un contexte visant à favoriser les échanges européens, des efforts importants ont été consacrés depuis une dizaine d'années pour assurer la continuité des itinéraires cyclables avec ceux du Bade-Wurtemberg sur le Rhin³³.

Enfin, les politiques en faveur du vélo sont largement prises en compte dans les PDU³⁴.

L'opération concernant la reconstruction du pont sur l'écluse du Rhin à Gamsheim proposée au CPER intègre la réalisation d'une passerelle cyclable destinée à supporter un nouvel itinéraire transfrontalier entre l'Ortenau et l'Alsace, promu par les collectivités de part et d'autre.

Il n'est pas prévu d'autres opérations spécifiques en faveur du développement du vélo dans le cadre du volet mobilité du CPER. Ce point pourra être réexaminé lors du bilan à mi-parcours.

Voie d'eau et ports

Enjeux

Le Rhin est la première artère fluviale européenne et environ 30 millions de tonnes par an transitent le long la façade alsacienne du fleuve. Les deuxième et troisième ports fluviaux français se situent en Alsace : respectivement le port autonome de Strasbourg (PAS) et les ports de Mulhouse-Rhin (PMR). Plus de 400 entreprises représentant au total 22 000 emplois, sont implantées dans les zones portuaires.

Les ports rhénans constituent un atout important dans la compétitivité et l'attractivité des territoires alsaciens. Ils offrent des possibilités multimodales efficaces et des services à forte valeur ajoutée aux acteurs économiques d'une région qui se distingue par le volume élevé de ses exportations.

Orientations stratégiques :

Le schéma d'orientation portuaire du bassin du Rhin, élaboré en 2012-2013, révèle le fort potentiel de développement des ports rhénans. La part modale du transport fluvial est élevée sur l'ensemble des filières: elle s'élève à 20 % sur le vrac et 40 % sur le conteneur. Elle peut cependant être encore accrue. Un fort potentiel de croissance des trafics portuaires a été identifié. Il repose sur la réalisation d'actions volontaristes.

Les opérations inscrites au CPER 2014-2020 contribuent à l'atteinte des objectifs ambitieux de développement

33 trois passerelles mixtes piétons cyclistes ont vu le jour à Strasbourg-Kehl, Fessenheim-Hartheim, Hunigue-Weil am Rhein, de plus deux ponts routiers se sont vus dotés de piste cyclables (pont Pierre Pflimlin, pont de Brisach). ces actions ont été soutenues par des fonds Interreg

34 Strasbourg expérimente actuellement une mesure dérogatoire au Code de la Route : possibilité pour les cyclistes de franchir les feux rouges pour les mouvements de tourne à droite

du trafic fluvial et portuaire en adéquation avec le schéma d'orientation portuaire. La stratégie de filialisation et de dynamisation des ports se trouvera confortée par les investissements prévus ici.

Ces opérations, qui visent l'accroissement de la compétitivité du transport de marchandises par la voie d'eau, l'amélioration de l'accès aux ports et de la multimodalité en vue de renforcer leur positionnement sur l'hinterland concernent :

pour le fluvial :

Sur le réseau à grand gabarit :

- [Restauration des écluses sur le Rhin de Gamsheim](#)

Supportant un trafic supérieur à 20 millions de tonnes par an et plus de 100 bateaux par jour, cet ouvrage est essentiel pour assurer la fluidité du trafic rhénan jusqu'aux ports du Rhin supérieur et de l'Alsace.

Sur le réseau à petit gabarit :

- [Développement d'une ligne conteneurs sur le canal de la Marne au Rhin,](#)

L'enjeu concerne le décongestionnement de l'agglomération de Strasbourg en favorisant le report sur la voie d'eau offrant des réserves de capacité élevées jusqu'au bassin économique de Saverne, pour le pré-acheminement jusqu'au port de Strasbourg de conteneurs déjà expédiés aujourd'hui à leur destination finale depuis ce port.

- [Développement du trafic marchandises sur le canal du Rhône au Rhin branche sud.](#)

L'enjeu concerne l'optimisation de la voie d'eau pour le pré-post acheminement des marchandises (notamment colis semi-lourds) entre le bassin industriel franc-comtois de Belfort/Montbéliard et les ports de Mulhouse-Rhin et de Strasbourg.

- [Études :](#)

Elles concernent notamment:

- les études prospectives de développement du trafic fluvial à l'échelle du bassin rhénan dans la continuité du schéma de bassin portuaire,
- la mise en place d'un système d'information fluvial (SIF) sur le Rhin supérieur,

Pour les ports :

Port autonome de Strasbourg :

Après l'extension et l'équipement de la plate-forme trimodale du terminal conteneurs Nord de Strasbourg, la poursuite de la réalisation du terminal conteneurs du port de Lauterbourg est le principal projet actuel de développement du PAS.

Site de Lauterbourg :

- [Aménagement et équipement du terminal conteneurs :](#)

Cette opération vise au développement de l'offre multimodale par la création d'une nouvelle plate-forme portuaire de 4 ha et ses outillages de manutention, dans la poursuite d'une première étape qui vient d'être achevée dans le cadre de l'actuel CPER.

- [Aménagement de l'accessibilité ferroviaire du terminal :](#)

Cette opération concerne le réaménagement du faisceau de la gare de Lauterbourg ainsi que la construction d'un nouvel accès ferroviaire aux installations portuaires en vue d'accueillir des trains longs multimodaux

Site de Strasbourg :

- Amélioration de l'accessibilité ferroviaire du port :

Cette opération vise à réaménager le faisceau de la gare du Rhin en vue de faciliter l'accueil des trains conteneurs « longs » et à créer des installations techniques dédiées à l'entretien du matériel roulant.

- Amélioration de l'accessibilité routière du port :

Cette opération concerne l'aménagement des accès au port aux pétroles.

- Augmentation de la capacité de traitement des conteneurs :

Cette opération consiste en aménagements de zones de stockage complémentaires afin de palier aux saturations actuelles constatées sur les aires attenantes aux portiques de manutention.

Port de Colmar/Neuf-Brisach :

- Renforcement de l'offre multimodale :

Cette opération concerne la création d'un quai à bord d'eau pour améliorer les conditions de manutention actuelles et l'aménagement d'une plate-forme de stockage avec création d'une voie ferrée afin de palier aux situations de saturation récurrentes.

- Aménagement d'une plate-forme portuaire dans la zone d'activité « BNHG » :

Cette opération concerne l'achèvement de la viabilisation des surfaces «bord à voie d'eau » en vue d'accueillir des activités génératrices de flux utilisant la voie d'eau.

Ports de Mulhouse-Rhin :

- Aménagement d'un terminal conteneurs (TC3) et extension de la capacité « vrac » à Ottmarsheim :

L'opération consiste en la première étape de la réalisation d'un nouveau terminal conteneurs au sud du TC existant et de l'extension de la capacité vrac du terminal actuel, dans la perspective du développement de nouveaux trafics.

- Amélioration de la desserte ferroviaire à Ottmarsheim :

L'opération vise à fluidifier le trafic ferroviaire à destination du port d'Ottmarsheim par électrification du faisceau d'échange du terminal conteneurs.

- Zone additionnelle au hub vraquier d'« Ile Napoléon » à Mulhouse:

L'opération consiste en la création d'un hub vraquier sur 10 000 m² permettant d'accroître la capacité du site actuel dans un contexte de hausse du trafic vrac sur l'agglomération mulhousienne.

- Aménagement zone Nord du port de Huningue:

L'opération a pour but de permettre l'extension d'une plate-forme, d'un poste de transbordement, d'infrastructures ferroviaires et d'acquisition d'engins de manutention dans un contexte de développement des trafics, notamment BTP, dans le secteur de l'agglomération trinationale bâloise.

Études portuaires «axe rhénan» :

Réalisation d'études prospectives et de faisabilité technico-économique des projets de développements portuaires.

Routes

Le réseau existant

Le réseau routier national est structuré autour de l'axe autoroutier Nord-Sud A 35 de Lauterbourg à Bâle reliant les principales agglomérations et villes alsaciennes. Différentes antennes irriguent le territoire de l'agglomération strasbourgeoise et sa périphérie (A 350, A 351, A352). Ce réseau est complété vers l'Ouest et le Sud-Ouest par deux maillons à péage permettant de connecter l'Alsace au réseau structurant français : l'A4 en direction de la Lorraine et au-delà de l'Île-de-France, l'A 36 en direction de la Franche-Comté et au-delà le couloir rhodanien.

Les connexions avec les réseaux autoroutiers suisse (A 2, A 3) au Sud et allemand à l'Est (A 5 Bâle-Francfort), de bonnes qualités, sont respectivement assurées par la « tangente Nord de Bâle », l'autoroute A 36 à hauteur de Mulhouse et la RN 353 au Sud de Strasbourg. Au Nord, le prolongement de l'A 35, en territoire allemand, vers A 65 (Karlsruhe, Mannheim) n'est pas assuré sous statut autoroutier. Une liaison au nord de Strasbourg passant par l'écluse de Gamsheim est également fortement empruntée, notamment par le trafic poids-lourds .

Enfin, deux routes nationales traversant le massif vosgien irriguent les vallées ainsi que les territoires et les bassins du versant lorrain : la RN 66 empruntant la vallée de la Thur, la RN 59 empruntant le val de Sainte-Marie et le tunnel Maurice Lemaire, ouvrage concédé à APRR.

Cet ensemble, complété par les réseaux des collectivités, permet d'assurer une bonne desserte de l'ensemble du territoire, notamment des principaux pôles d'activités économiques et des grands équipements.

La question des déplacements dans l'agglomération strasbourgeoise et le projet de contournement autoroutier ouest

Suite à l'arrêt de la procédure d'attribution de la concession du contournement autoroutier de Strasbourg (GCO) en 2012, le ministre chargé des transports a confié au Conseil Général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une mission d'expertise sur les déplacements dans l'agglomération strasbourgeoise. La mission a remis ses conclusions fin novembre. Elles confirment l'intérêt de réaliser un contournement autoroutier à l'Ouest à 2x2 voies et de requalifier en parallèle l'A 35 dans la traversée de l'agglomération pour répondre aux besoins de déplacement locaux.

Aussi, le ministre a confié un mandat au préfet de région Alsace le 20 novembre 2013 afin de conduire les discussions financières et techniques avec les partenaires en vue de la relance de la procédure de concession début 2014. Les discussions avec les partenaires sont en cours.

Éléments de diagnostic – principales faiblesses

Des charges de trafic importantes

Le réseau alsacien se caractérise par des charges de trafic importantes, parfois proches, voire dépassant la capacité de l'infrastructure. Le TMJA sur l'A 35 entre Strasbourg et Saint-Louis est voisin de 50 000 v/j, il atteint 163 000 dans la traversée de Strasbourg et 92 000 dans celle de Mulhouse par l'A 36. La part de poids-lourds y est

également très élevée : voisine de 10 000 PL/j (tmjo) en section interurbaine, elle approche 15 000 dans la traversée de Strasbourg.

Si une stabilisation du trafic est constatée au droit des grandes agglomérations³⁵ ces dernières années, le trafic continue de croître en interurbain.

La problématique de saturation du réseau se retrouve également sur les liaisons vosgiennes où des congestions très significatives sont rencontrées aux heures de pointe dans les traversées des agglomérations jalonnant ces axes : Châtenois pour la RN 59, les différents bourgs de la vallée de la Thur (Thann, Vieux-Thann, Bitschwiller, Willer-les-Thur) pour la RN 66.

Des structures de trafic variées : du grand transit aux flux pendulaires du quotidien

La structure du trafic sur les grands axes alsaciens associe une part de transit élevée liée au positionnement de l'Alsace à la croisée des grands flux européens³⁶ et un trafic d'intérêt régional, voire local. Cette mixité des flux génère des saturations du réseau au droit des principaux pôles urbains, notamment aux heures de pointe. La périurbanisation aux abords des agglomérations ainsi que l'urbanisation diffuse généralisée sur l'ensemble du territoire est génératrice de flux pendulaires.³⁷ On relève également des phénomènes de migrations pendulaires aux principaux points « frontière » en direction des grands bassins d'emplois suisses et allemands (Bâle, Fribourg, Karlsruhe,...). Cette particularité est liée à la forte proportion de travailleurs frontaliers résidant en Alsace et génère congestions et ralentissements dont l'ampleur s'est accentuée au cours des années.

La gestion de la circulation des poids lourds dans le massif vosgien

La réouverture du tunnel Maurice Lemaire en 2008, suite à sa mise aux normes de sécurité, s'est accompagnée d'une réflexion visant à organiser la gestion des flux de poids-lourds afin de desservir les bassins de vie des deux versants du massif vosgien en veillant à limiter les nuisances environnementales et en assurant la sécurité et la qualité de vie des riverains. Cette stratégie³⁸ prévoit que les camions en transit international soient maintenus sur A 4 et A 36, que le trafic interrégional emprunte la RN 59 et que les autres axes transvosgiens aient vocation à supporter des natures de trafic répondant aux besoins d'échange ou de desserte locaux.

Les territoires les plus impactés

Plusieurs axes sont particulièrement affectés par la saturation. Le temps perdu dans les congestions pénalise fortement l'économie et réduit l'attractivité des territoires concernés. Le cas de la traversée de l'agglomération de Strasbourg est à retenir en premier lieu avec une perte de temps supérieure à la 1/2 heure aux heures de pointe.³⁹ Suit l'agglomération mulhousienne où subsiste un goulet d'étranglement à 2 x 2 voies sur l'A 36. Viennent ensuite les communes et bourgs des vallées vosgiennes, en particulier la RN 59. Cette vallée est en effet dépourvue de transport alternatif à la route pour desservir le fonds de vallée et l'itinéraire a vocation à supporter le trafic de transit PL interrégional. Enfin, les bourgs de la vallée de la Thur jalonnant la RN 66. Cet itinéraire bénéficie toutefois d'une desserte ferroviaire pour les voyageurs⁴⁰ déjà largement développée.

35 Liée à la congestion récurrente des infrastructures

36 Europe du Nord – Méditerranée/péninsule ibérique, Benelux - Italie

37 On peut considérer que le fonctionnement en réseau métropolitain de l'agglomération strasbourgeoise englobe aujourd'hui l'ensemble du département du Bas-Rhin

38 Expertise CGEDD – 2011 (Rapport Sichermann)

39 Le ministre chargé des transports a confié au préfet de région le 20 novembre 2013 un mandat en vue de recueillir l'accord des collectivités sur un protocole en vue de concéder la réalisation du contournement autoroutier de Strasbourg

40 Voie unique du réseau ferré national supportant le trafic le plus dense

L'interdépendance des trafics entre A 35 et A 5

Les interactions entre les axes autoroutiers du corridor rhénan, connectés par de multiples barreaux de qualité inégales, sont fortes. Par exemple, la mise en place de LKW Maut sur le réseau autoroutier allemand au 1er janvier 2005 s'est accompagnée d'un report simultané d'environ 2 000 PL/j sur l'axe alsacien. Cette perméabilité entre les deux axes a été vérifiée à maintes occasions, lors d'événements ou de travaux sur l'un ou l'autre des réseaux. La perspective de l'achèvement de la mise à 2 x3 voie de l'A5 entre Offenbourg et Karlsruhe devrait conduire à un report de poids lourds de la rive gauche vers la rive droite du Rhin. Les problématiques rencontrées sur les deux axes sont voisines et nécessitent des actions concertées des acteurs des deux rives (en matière de gestion du stationnement des PL en grand transit ou de gestion de crise par exemple).

Des maillons sensibles

La rocade Sud de Strasbourg (RN 353), complétée par le pont Pierre Pflimlin, permet d'assurer une liaison efficace entre les réseaux structurants français et allemand. Cet ouvrage a fait l'objet d'une première phase fonctionnelle. Il est indispensable d'achever sa réalisation par la seconde phase entre la RN 83 et l'A35 afin que cette infrastructure assure pleinement son rôle de barreau Est-Ouest.

Entre Colmar et Sélestat, la continuité du réseau national est assurée par la RN 83. Cet axe connaît un niveau de trafic très élevé -supérieur à 50 000 v/j dont plus de 20 % de poids-lourds. Sa fragilité tient à l'absence d'itinéraire de délestage performant en cas de travaux ou d'événements, à des configurations géométriques générant de l'inconfort dans certaines courbes et de l'insécurité au niveau de certains points d'échanges, à la discontinuité de la bande d'arrêt d'urgence.

Avec la perspective de la réalisation d'un contournement à l'Ouest de Strasbourg assurant la continuité autoroutière Nord Sud, la requalification de l'itinéraire historique d'A35 qui supportera des charges de trafic encore soutenues dans l'agglomération strasbourgeoise est nécessaire pour adapter cette infrastructure aux besoins de l'agglomération et en cohérence avec la politique de déplacement des collectivités.

La volonté portée par les AOT pour développer des services de transport en commun performants empruntant le réseau national

Différentes collectivités portent des projets de transports en commun performants empruntant partiellement le réseau national. Le projet de BHNS⁴¹ porté par le conseil général du Bas-Rhin entre Wasselonne et Strasbourg est particulièrement novateur en empruntant l'A 351 et la RN4 sous la forme de couloirs de circulation réservés. Des actions sont également portées par les collectivités en vue de favoriser le développement du covoiturage, en proposant des sites de réservation performants et en structurant une offre de stationnement.

Relations transfrontalières : la problématique spécifique avec le territoire suisse

La Confédération Suisse reste en marge de l'Union Européenne, notamment en matière de circulation des biens et des personnes. Cette situation conduit à maintenir les contrôles douaniers aux frontières. Cette situation est pénalisante pour les différents flux, en particulier de marchandises, entre la France et la Suisse transitant par le poste de Bâle / Saint Louis⁴². En effet, la fermeture du poste-frontière suisse la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés pour les marchandises et l'interdiction de circulation des poids lourds sur le territoire helvétique durant ces plages a pour conséquence de saturer les parkings douaniers (plate-formes douanières du sud Alsace)

41 TSPO (transport en site propre de l'ouest strasbourgeois)

42 On retrouve une situation identique en rive droite du Rhin au poste de Weil am Rhein/Bâle

et génèrent des remontées de file PL non sécurisées sur les voies autoroutières françaises.

Orientations stratégiques

La stratégie proposée dans le cadre du volet mobilité multimodale du CPER s'articule autour de six orientations :

- réaliser et/ou achever les maillons indispensables pour remédier aux congestions préjudiciables à la compétitivité économique et à l'attractivité du territoire
- requalifier les infrastructures existantes afin qu'elles répondent aux exigences de sécurité, de fluidité et environnementales
- permettre la mobilité collective sur les infrastructures
- remédier aux problématiques de déplacements transfrontaliers
- renforcer l'intégration environnementale du réseau routier
- anticiper les adaptations nécessaires du réseau à moyen/long terme

Opérations

Les opérations se rapportant à chaque orientation stratégique se déclinent de la manière suivante :

Réaliser et/ou achever les maillons indispensables pour remédier aux congestions préjudiciables à la compétitivité économique et à l'attractivité des territoires

- Réalisation de la déviation de Châtenois (RN 59)
- Achèvement de la seconde phase de la rocade Sud de Strasbourg (RN 353)
- Achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A 36 dans la traversée de Mulhouse

Aménager les infrastructures existantes afin qu'elles répondent aux exigences de sécurité, de fluidité et environnementales

Opérations majeures

- Requalification de la RN 83 entre Colmar et Sélestat
- Requalification de l'A 35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg en accompagnement du projet de contournement autoroutier de l'agglomération
- Régulation du trafic du sillon rhénan

Autres opérations

- Divers aménagements de la RN 66 dans la vallée de la Thur
- Aménagement de l'échangeur A 35 – RD 66 Bartenheim
- Aménagement de l'échangeur A 35 – RD 2 Ensisheim

Aménager les infrastructures existantes en vue de permettre la mobilité collective

- Aménagement multimodal de l'axe A 351 – RN 4 – RD 1004 en vue d'y insérer le transport en site propre à l'Ouest de Strasbourg
- Requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg

Remédier aux problématiques de déplacements transfrontaliers

- Amélioration du stationnement sur les plate-formes douanières du Sud Alsace
- Aménagement de l'échangeur A 35 – RD 105 Saint-Louis

Renforcer l'intégration environnementale du réseau routier

- Protection des populations contre le bruit (A 35 – CUS)
- Protection des populations contre le bruit (RN 66 – M2A)
- Protection la ressource en eau (RN 66 – captages M2A)
- Protection de la faune – rétablissement des corridors écologiques (axe A 35)

Anticiper les adaptations nécessaires du réseau à moyen/long terme

- Études du barreau Sud de Colmar
- Études en vue d'identifier les besoins futurs sur le RRN

Observations

Un grand nombre des opérations éligibles au volet mobilité du CPER 2014-2020 figurait au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) 2009-2013. Certaines opérations présentaient un faible degré de maturité au moment de l'inscription. Leur avancement a de plus été retardé, soit en raison de difficultés survenues au cours des études et/ou des procédures, soit par indisponibilité des crédits en vue de permettre le démarrage des travaux.

Les opérations nouvelles proposées ici concernent uniquement :

- Requalification de la RN 83 entre Colmar et Sélestat ;
- Requalification de l'A 35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg ;
- Aménagement de l'échangeur A 35 – RD 2 à Ensisheim ;
- Protection des populations contre le bruit de la RN 66 à Lutterbach ;
- Divers aménagements de la RN 66 dans la vallée de la Thur (pour partie)
- Études du barreau Sud de Colmar.

Ventilation des opérations et des ressources à mobiliser par phase (part Etat)

Opérations	Montants totaux retenus (M€)	Part Etat	Phase 2014-2017		Phase 2018-2020	
			%	Montant	%	Montant
TOTAUX	827,70	278,59	67,75%	188,74	32,25%	89,85
FERROVIAIRE	479,50	132,47	68,29%	90,46	31,71%	42,01
Noeud de Strasbourg	125,00	56,26	91,27%	51,35	8,73%	4,91
4ème voie Vendenheim – Strasbourg (PRO+REA)	114,10	51,35	100,00%	51,35	0,00%	0,00
Noeud de Strasbourg y.c. Strasbourg - Kehl (PRO + REA 1ère étape)	7,90	3,56	0,00%	0,00	100,00%	3,56
Noeud de Strasbourg y.c. Strasbourg - Kehl (AVP)	3,00	1,35	0,00%	0,00	100,00%	1,35
Noeud de Mulhouse (APD, PRO, REA)	52,00	24,70	100,00%	24,70	0,00%	0,00
Bollwiller-Guebwiller	20,00	5,00	0,00%	0,00	100,00%	5,00
Haguenau-Niederbronn (2ème phase Développement)	16,50	9,41	100,00%	9,41	0,00%	0,00
Raccordement ferroviaire de l'EAP (études et travaux)	260,00	35,00	14,29%	5,00	85,71%	30,00
Etudes prospectives et préparatoires	6,00	2,10	0,00%	0,00	100,00%	2,10
PORTUAIRE	39,00	7,38	64,61%	4,77	35,39%	2,61
PAS : site de Strasbourg	8,50	1,13	77,88%	0,88	22,12%	0,25
Amélioration de l'accessibilité ferroviaire du port	1,50	0,38	100,00%	0,38	0,00%	0,00
Amélioration de l'accessibilité routière du port	5,00	0,25	0,00%	0,00	100,00%	0,25
Augmentation de la capacité de traitement des conteneurs des terminaux	2,00	0,50	100,00%	0,50	0,00%	0,00
PAS : site de Lauterbourg	12,00	2,88	82,64%	2,38	17,36%	0,50
Aménagement et équipement du terminal	9,00	2,38	100,00%	2,38	0,00%	0,00
Aménagement de l'accessibilité ferroviaire du terminal	3,00	0,50	0,00%	0,00	100,00%	0,50
Port de Colmar/Neuf-Brisach	6,00	1,05	71,43%	0,75	28,57%	0,30
Renforcement de l'offre multimodale du port	3,00	0,75	100,00%	0,75	0,00%	0,00
Aménagement d'une plate-forme portuaire dans la zone BNHG	3,00	0,30	0,00%	0,00	100,00%	0,30
Ports de Mulhouse-Rhin	11,50	2,19	31,51%	0,69	68,49%	1,50
Aménagement d'un terminal conteneur (TC3) et extension de la capacité vrac à Ottmarsheim	5,00	1,25	20,00%	0,25	80,00%	1,00
Amélioration de la desserte ferroviaire à Ottmarsheim	1,00	0,25	100,00%	0,25	0,00%	0,00
Zone additionnelle hub vrac à l'île Napoléon	1,50	0,19	100,00%	0,19	0,00%	0,00
Aménagement zone Nord du port de Huningue	4,00	0,50	0,00%	0,00	100,00%	0,50
Etudes portuaires « axe rhénan »	1,00	0,125	52,00%	0,065	48,00%	0,060

Opérations	Montants totaux retenus (M€)	Part Etat	Phase 2014-2017		Phase 2018-2020	
			%	Montant	%	Montant
FLUVIAL	32,30	0,55	100,00%	0,55	0,00%	0,00
Régénération et modernisation du réseau à grand gabarit : écluse de Gamsheim	11,00	0,55	100,00%	0,55		
Réseau à petit gabarit	19,30	0,00				
Études	2,00	0,00				
ROUTES	276,90	138,20	67,27%	92,97	32,73%	45,23
RN59 Déviation de Châteinois	47,00	23,50	25,00%	5,88	75,00%	17,63
RN 353 Seconde phase rocade sud de Strasbourg	60,00	30,00	90,00%	27,00	10,00%	3,00
A36 – N66 Amélioration réseau structurant Mulhouse Alsace Agglomération	40,00	23,04	100,00%	23,04	0,00%	0,00
Rocade nord de Mulhouse – mise à 2x3 voies entre les échangeurs RN66 et RD430	34,00	17,00	100,00%	17,00		0,00
A36 Aménagement échangeur Mertzau-Mulhouse	5,00	2,25	10,00%	0,23	90,00%	2,03
RN66 Protection de la ressource en eau – divers captages (Mulhouse)	8,00	8,00	100,00%	8,00		0,00
RN66 Protection contre le bruit – Lutterbach	2,00	1,00	10,00%	0,10	90,00%	0,90
Aménagement multimodal Ouest de Strasbourg :	43,00	20,08	63,24%	12,70	36,76%	7,38
RN4 Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg	18,00	9,00	20,00%	1,80	80,00%	7,20
A351 Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg (y/c bretelle Porte Blanche 1,5M€)	25,50	12,75	60,00%	7,65	40,00%	5,10
RD1004 Aménagement multimodal section Ittenheim-Wasselonne	10,00	3,25	100,00%	3,25		0,00
RN 66 Aménagements visant à fluidifier et sécuriser le trafic	12,00	4,00		3,00		1,00
RN 66 Aménagement de l'entrée sud de Bitschwiller	4,00	2,00	100,00%	2,00		0,00
RN 66 Aménagements visant à fluidifier et sécuriser le trafic	3,00	1,50	50,00%	0,75	50,00%	0,75
Aménagements visant à délester le trafic	5,00	0,50	50,00%	0,25	50,00%	0,25
Amélioration du stationnement PL sur les plateformes douanières Sud Alsace	9,50	4,75	100,00%	4,75		0,00
A35 – A36 Amélioration stationnement PL Sud Alsace – Saint-Louis	4,00	2,00	100,00%	2,00		0,00
A36 Amélioration stationnement PL Sud Alsace – Ottmarsheim	6,00	3,00	100,00%	3,00		0,00
RN83 requalification Colmar-Sélestat	20,00	10,00	15,00%	1,50	85,00%	8,50
A35 requalification agglomération Strasbourg	20,00	10,00		3,28		6,73
Protection bruit	13,00	6,50	45,00%	2,93	55,00%	3,58
Etudes et premières réalisations requalification	20,00	3,50	10,00%	0,35	90,00%	3,15
A35 – A36 Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien	7,00	3,33	100,00%	3,33		0,00
A35 Colmar-Bâle Diverses améliorations et mises en sécurité	6,00	3,00	100,00%	3,00		0,00
A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 105	6,00	3,00	75,00%	2,25	25,00%	0,75
A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 66	3,00	1,50	100,00%	1,50		0,00
A35 : Sécurisation de l'échangeur d'Ensisheim RD2 (aménagement de giratoires)	2,00	1,00	10,00%	0,10	90,00%	0,90
Ecluse de Gamsheim : reconstruction du pont et élargissement de la piste cyclable	3,40	2,50	100,00%	2,50		0,00
Etudes	9,00	4,00		3,00		1,00
Etudes RRN	2,00	1,00	50,00%	0,50	50,00%	0,50
Etudes barreau Sud Colmar	5,00	1,00	50,00%	0,50	50,00%	0,50
A35 Protection de la faune rétablissement des corridors écologiques	2,00	2,00	100,00%	2,00		0,00

Volet « territorial »

Sommaire :

1. Eurométropole de Strasbourg

2. Quartiers prioritaires de la politique de la ville

3. Services au public

4. Massif Vosgien

5. Relations transfrontalières

6. Culture

Introduction :

Pour assurer un développement équilibré de l'Alsace, l'Etat et les Collectivités Territoriales alsaciennes complètent les cinq priorités nationales du Contrat de Plan par des actions spécifiques à son territoire, d'envergure européenne, transfrontalière, nationale, régionale, départementale et locale. Toutes ces actions contribuent de manière cohérente à l'attractivité, à la compétitivité et à l'emploi en Alsace et en France. Elles participent au développement de l'espace du Rhin Supérieur et de l'Europe.

Spécificité française, Strasbourg est le siège de grandes institutions européennes, notamment le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, ce qui lui confère ainsi le statut de Capitale Européenne et d'Eurométropole, au sens de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014. Le volet Eurométropole de ce contrat de plan prend acte de l'existence du Contrat Triennal « Strasbourg capitale européenne ». Il conforte ce contrat spécifique signé entre l'Etat, la Région, le Conseil général du Bas-Rhin, la Communauté urbaine de Strasbourg et la ville de Strasbourg pour la période 2012-2014. Le nouveau contrat « 2015-2017 », à conclure en exécution des dispositions de la loi du 27 janvier 2014 susmentionnée, a pour vocation de renforcer et de développer le statut européen de l'Eurométropole de Strasbourg. Il sera élaboré entre l'Etat et les collectivités territoriales au cours du second semestre 2014.

Afin d'améliorer la cohésion sociale en Alsace, dans un contexte rendu plus difficile par les crises économiques successives, l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes intègrent un volet « politique de la ville » dans ce contrat de plan. Il sera centré sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs habitants. Il s'inscrira dans les dynamiques d'agglomération, selon une approche stratégique partagée par les différents acteurs régionaux. Il mobilisera avant tout les politiques de droit commun en les optimisant pour ces territoires. Les Contrats de ville, dont l'élaboration est engagée à Mulhouse, à titre expérimental à l'échelon national, ainsi qu'à Strasbourg et Colmar, en constitueront l'architecture centrale⁴³.

La réduction des inégalités territoriales d'accès des populations aux services sera associée à cette démarche de cohésion sociale par la réalisation de plans d'actions départementaux, qui concerneront tant les quartiers urbains que les espaces ruraux.

La localisation de l'Alsace, à proximité de l'Allemagne et de la Suisse, illustre le caractère transfrontalier de la région. Le Préfet de Région, président actuel de la conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS), émanation de la conférence intergouvernementale, doit pouvoir mener avec les collectivités territoriales, qui sont pleinement associées aux structures et aux décisions, les politiques de coopération transfrontalières avec nos voisins suisses et allemands. Ces politiques nécessitent l'information des populations. Elles doivent faciliter la réalisation d'un espace transfrontalier permettant la mobilité des citoyens et des travailleurs, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Elles doivent encourager l'émergence de projets innovants, contribuer au maintien de la biodiversité et faciliter la transition énergétique. Aussi, un volet de ce contrat de plan concernera le soutien à ces actions transfrontalières qui mobiliseront également des fonds européens par l'intermédiaire du programme INTERREG.

43 La liste définitive des communes qui bénéficieront d'un contrat de ville sera définie par décret

L'Alsace est aussi un territoire alliant plaine et montagne. Le massif vosgien fera l'objet d'une convention interrégionale de massif avec la Lorraine et la Franche-Comté. L'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes s'y associeront afin d'y mener des politiques concertées faisant sens à l'échelle de ce massif interrégional. Cette convention comportera également un volet transfrontalier. Pour les actions ciblées sur le massif vosgien, les partenaires du contrat de plan alsacien recourront de préférence à des financements, français et européens, issus de la convention interrégionale.

Enfin, les collectivités territoriales alsaciennes considèrent qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux de l'Alsace sans un volet culturel qui irrigue le territoire. La poursuite des projets commencés au titre du précédent contrat de projet et la mise en œuvre d'opérations rendues nécessaire par leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO sont ainsi deux priorités qui doivent trouver leur place au sein du volet territorial. Ces opérations contribueront directement à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace et de la France au sein de cet espace transfrontalier européen.

L'Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg est le siège du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Elle est la ville d'accueil de nombreuses autres institutions européennes et organismes de coopération internationale.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles publié au JO n°0023 du 28 janvier 2014 prévoit le statut d'Eurométropole pour Strasbourg :

« Lors de sa création, la métropole de Strasbourg, siège des institutions européennes, est dénommée : " Eurométropole de Strasbourg ". »

La métropole est associée de plein droit à l'élaboration du Contrat de Plan conclu avec l'Etat, en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qui comporte un volet spécifique à son territoire.

« A Strasbourg, ce contrat est signé entre l'Etat et l'Eurométropole de Strasbourg. Il prend en compte la présence d'institutions européennes et internationales. »

Par ailleurs, aux termes de la loi du 21 janvier 2014 précitée, la procédure des contrats triennaux relatifs aux fonctions européennes de Strasbourg a désormais acquis valeur légale.

La loi dispose en effet expressément que « pour assurer à l'Eurométropole de Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens ratifiés par la France, l'Etat signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé " Contrat triennal, Strasbourg, Capitale européenne " ».

Le volet Eurométropole de ce contrat de plan prend acte de l'existence du Contrat Triennal « Strasbourg capitale européenne ».

Dans le cadre de l'évolution du statut de Strasbourg, les partenaires de ce contrat de plan prévoient dans ce volet la réalisation d'une mission d'accompagnement sur la stratégie de rayonnement l'Eurométropole de Strasbourg, notamment dans la perspective de son élargissement à des territoires situés sur la rive allemande du Rhin. Elle intègrera à ce titre les nouvelles perspectives offertes par la loi et tiendra compte de l'existence du pôle métropolitain Mulhouse-Strasbourg.

Les projets structurants de l'Eurométropole qui sont en cours de réalisation comme Ecocité (mené dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir), Tech-med (lié au pôle santé situé au centre ville, où se concentrent le nouvel hôpital universitaire, l'Institut Hospitalo-Universitaire et plusieurs bioclusters) sont traités dans les axes thématiques du contrat de projet. D'autres projets structurants, tels que l'inscription au label French Tech bâtie autour de la plateforme numérique du Shadok et du Quartier des Deux Rives, renforcent le positionnement de l'Eurométropole comme territoire catalyseur d'innovation.

La concertation pour le prochain « Contrat triennal Strasbourg, Capitale européenne » débutera après les élections municipales de 2014 avec les représentants de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, du Conseil général du Bas-Rhin, du Conseil régional d'Alsace et de l'Etat.

Elle se fondera sur les axes prioritaires suivant :

- l'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire
- le développement du rayonnement européen de Strasbourg
- l'accroissement de la vocation de ville européenne dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- la stimulation du rayonnement culturel européen de Strasbourg.

Ainsi, le nouveau « Contrat Triennal, Strasbourg, Capitale européenne » 2015-2017 aura pour vocation de continuer à renforcer et à développer le statut européen de l'Eurométropole de Strasbourg, seule ville française siège d'une institution européenne. Elaboré entre l'Etat et les collectivités territoriales au cours du second semestre 2014, il devrait entrer en application dès janvier 2015.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'ensemble des partenaires alsaciens du CPER réaffirment leur volonté d'une intervention publique soutenue et coordonnée en faveur de la politique de la Ville.

A ce jour, la population résidente des quartiers de la politique de la ville représente environ 10% de la population dans les deux départements alsaciens.

La situation de ces quartiers en Alsace est moins favorable qu'au niveau national. Le diagnostic réalisé dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale montre que les taux de progression des indicateurs « pauvreté » sont globalement supérieurs aux taux nationaux.

Sur la base des indicateurs « revenu médian par ménage, part de la population à bas revenu et part des jeunes adultes sans diplôme » de nombreux quartiers, de taille variable, cumulent de fortes difficultés en termes d'importance de la pauvreté et de la précarité. Plus du tiers des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (814 euros /personne/mois). Selon les données les plus récentes de 2009, la part de la population à bas revenus dans ces quartiers est en moyenne de 35% avec des situations évoluant entre 30 % et 40 %. Ils sont principalement situés dans les agglomérations de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar⁴⁴.

Aussi afin d'améliorer la cohésion sociale en Alsace, dans un contexte rendu encore plus difficile par les crises économiques successives, l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes intègrent un volet « politique de la ville » dans ce contrat de plan.

Ce volet du contrat de plan sera centré sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs habitants. Il s'inscrira dans les dynamiques d'agglomération, selon une approche stratégique partagée par les différents acteurs régionaux. Il mobilisera avant tout les politiques de droit commun en les optimisant pour ces territoires. Les Contrats de ville dont l'élaboration est engagée à Mulhouse, à titre expérimental à l'échelon national, et sur la Communauté Urbaine de Strasbourg et de Colmar en constitueront l'architecture centrale⁴⁵.

La Région s'intègre pleinement à cette nouvelle démarche dans la limite toutefois des outils et politiques la concernant. La mobilisation de fonds européens (FSE, FEDER) sera recherchée.

Les propositions formulées dans ces contrats de ville s'inscriront dans le prolongement des différents plans nationaux (plan pauvreté, plan jeunesse, intégration des personnes immigrées, activités physiques et bien-être, plan de santé publique, santé-environnement, plan nutrition...) en complémentarité avec les orientations du Conseil régional ainsi qu'avec celles des collectivités départementales et locales.

Les orientations stratégiques

Au regard de ces éléments de diagnostic et de contexte, plusieurs orientations stratégiques essentielles se

44 La liste définitive des communes qui bénéficieront d'un contrat de ville sera définie par décret

45 La liste définitive des communes qui bénéficieront d'un contrat de ville sera définie par décret

dégagent pour lesquelles une contractualisation avec la Région et les collectivités départementales et locales sera possible :

- Renforcer l'action publique au profit de la jeunesse :

Les actions de soutien au développement de la vie associative, de l'éducation populaire, du sport, à la mobilisation du service civique, à l'information et à l'engagement des jeunes notamment pourront être prises en compte. L'accès aux dispositifs de mobilité européenne et internationale sera également un levier vers l'insertion sociale et professionnelle.

L'Etat et la Région ont engagé respectivement deux démarches au profit de la jeunesse en Alsace, à travers deux plans. Un objectif de convergence des actions à mener, à travers les instances de pilotage de ces plans, est d'ores et déjà recherché. Il vise à apporter des réponses cohérentes, concertées et opérationnelles pour répondre aux besoins de la jeunesse qui constitue un atout en termes de développement et de devenir de ces territoires.

- Développer la formation et mobiliser en faveur de l'emploi :

La formation et l'accompagnement des demandeurs d'emplois, notamment jeunes et seniors, la valorisation des compétences des salariés seront l'objet de toute l'attention des collectivités territoriales, de l'Etat, de pôle emploi et des partenaires sociaux. L'utilisation des clauses d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics, les chantiers d'insertion, le développement du bilinguisme et le parrainage pour l'accès à l'emploi seront intensifiés. La lutte contre le décrochage scolaire sera encouragée.

L'accompagnement des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires pourra être spécifiquement appuyé.

L'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers sera un atout pour le développement de l'emploi.

- Favoriser le développement économique dans les quartiers

Les quartiers de la ville recèlent des richesses humaines, sociales, urbaines à mieux valoriser. Une stratégie régionale de développement économique urbain et de création d'activités dans les quartiers prioritaires sera construite en s'adossant sur la présence associative et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La jeunesse et le multilinguisme des familles immigrées pourront servir de moteur à un développement économique endogène, comme exogène.

- Renforcer la solidarité, la cohésion sociale et lutter contre la précarité :

Dans le prolongement des mesures énoncées dans le plan pauvreté et face à l'accroissement de la pauvreté et de la paupérisation des habitants des quartiers de la politique de la ville, les modes d'intervention de l'action publique dans le champ de la cohésion sociale et la gouvernance territoriale de lutte contre les exclusions pourront être réexaminés afin d'améliorer la coordination des acteurs concourant aux politiques de solidarité pour une meilleure efficacité.

La lutte contre la précarité passe notamment par rendre disponible et accessible les biens de premières nécessités (offre alimentaire...).

Des actions d'éducation à l'environnement, à la consommation énergétique et des mesures de rénovation thermiques seront également inscrites dans l'axe « transition écologique et énergétique » de ce contrat de plan.

Les usages et services ouverts par le numérique pourront être mobilisés en faveur d'une meilleure cohésion sociale et d'une meilleure inclusion des espaces de la politique de la ville, tant dans le domaine de la santé (services d'aide à domicile notamment, e-santé) que des lieux et outils numériques (télécentres, billettique, applications mobiles, etc.).

Les usages et services ouverts par le numérique pourront être mobilisés en faveur d'une meilleure cohésion sociale et d'une meilleure inclusion des espaces de la politique de la ville, tant dans le domaine de la santé (services d'aide à domicile notamment) que des lieux et outils numériques (télécentres, billettique, applications mobiles, etc.).

- Favoriser l'égalité des chances et prévenir les discriminations :

Des actions seront notamment menées afin de converger vers une égalité femme-homme et d'améliorer la mixité dans les métiers et les représentations sociales. La lutte contre la discrimination à raison du lieu de résidence et de l'origine devra également être amplifiée, notamment au travers d'actions de formation « Français Langue étrangère » (FLE).

Les politiques d'insertion par l'activité économique seront mobilisées avec un souci d'optimisation des moyens tant budgétaire, qu'europpéen afin d'en améliorer l'efficacité sociale et économique.

- Faciliter l'accès à la culture :

Faire connaître l'offre culturelle, développer l'accès des publics à la culture notamment des jeunes, diversifier les pratiques culturelles et accroître les liens interculturels constituent des opportunités de lien social et de développement personnel des populations.

- Agir pour la santé et l'offre de soin :

L'amélioration de la santé et le développement des politiques de prévention pourront notamment passer par le développement de maison de santé. L'accès aux soins facilité, l'amélioration des pratiques alimentaires, la lutte contre l'obésité seront susceptibles de générer de nombreuses actions des pouvoirs publics et des associations locales.

- Encourager la participation et l'engagement des habitants:

L'action publique doit se construire sur la base d'une participation des habitants. L'implication des collectivités, aux côtés de l'Etat, pour convenir du cadre des initiatives citoyennes et des modalités de participation, en lien avec les habitants, pourrait s'inscrire dans une démarche novatrice, riche de sens.

- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise les concours financiers de l'ANRU. **Les partenaires du CPER s'attacheront à préciser les nouveaux projets de renouvellement urbains en Alsace avec les modalités de participation de chacun des partenaires.** Un tableau régional récapitulatif des projets et des engagements financiers sera annexé au contrat de plan dès que possible afin de valoriser et de suivre l'action de l'Etat et des collectivités.

Enfin, dans la Communauté Urbaine de Strasbourg, malgré le programme de rénovation urbaine en voie d'achèvement, le quartier des hirondelles à Lingolsheim comporte encore plusieurs immeubles sociaux

nécessitant leur démolition avec reconstitution de l'offre. Les partenaires pourront travailler au financement de cette opération.

Les objectifs précis d'intervention, les actions détaillées à conduire et les moyens à mobiliser seront définis dans chaque contrat de ville dont l'élaboration pour l'Etat est confiée aux Sous-Préfets chargés de la politique de la ville à Strasbourg et à Mulhouse.

Par ailleurs, la ville de Colmar, préfecture du Haut-Rhin, s'est engagée dans la rénovation des quartiers Bel-Air / Florimont au cours du précédent contrat de projet. La poursuite de ce projet est une priorité tant pour la ville de Colmar que pour l'administration territoriale de l'Etat. Les partenaires de ce contrat de plan essayeront de mobiliser des moyens pour continuer cette opération importante pour la population de la ville.

Services au public

A ce jour, l'Alsace apparaît comme une région densément couverte par les réseaux de services publics et privés. Elle se situe au troisième rang des régions métropolitaines pour l'accès aux services selon les études les plus récentes de l'INSEE. La densité de sa population, sa petite taille, son caractère très urbain, l'importance de ses réseaux de transports publics (Tramway, TER) et de son réseau routier en sont les principales causes, tout en permettant un nombre d'emploi public par habitant très inférieur à la moyenne nationale à l'exception de la fonction publique hospitalière.

Dans ce contexte, les deux schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaborés par les Préfets de département et les Présidents des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, s'articuleront avec le schéma de mobilité durable, élaboré par la Région.

Par ailleurs, la réflexion sur l'accessibilité des services au public intégrera les travaux sur l'avenir du réseau des sous-préfectures, confiés par le ministre de l'intérieur au préfet de région Alsace et au préfet de la Moselle .

Ils intégreront les processus de modernisation des réponses aux besoins de services publics consécutifs aux développements des technologies de l'information et de la communication. La réalisation des infrastructures du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire alsacien, entièrement couvert par les opérateurs et un réseau d'initiative public, permettra le développement des usages du numérique conformément aux priorités évoquées dans l'axe stratégique de ce contrat de projet.

Les deux schémas de service alsaciens⁴⁶ prendront en compte les quartiers urbains, en particulier les quartiers de la politique de la ville, les territoires périurbains et le monde rural.

Ils comporteront un volet développement de la mutualisation avec l'objectif national annoncé par le Premier Ministre de disposer d'un réseau de 1 000 maisons de service au public à l'horizon 2017. Ils pourront également traiter du développement des maisons de santé.

Ces schémas envisagerons notamment la création dans certains arrondissements, de maisons de l'État, de maisons de services publics ou de toute autre dispositif pour assurer la présence de l'État dans les territoires avec l'objectif réaffirmé par le Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique du 17 juillet 2013 de la nécessité de « garantir la continuité de la présence de l'État au niveau infra-départemental » en concertation avec les élus. Les opérateurs publics telle la Poste seront intégrés à la démarche. Une mutualisation pouvant se concevoir par ailleurs avec les maisons territoriales des Conseils Généraux. Les agences territoriales de la Région seront parties prenantes de la réflexion.

A ce jour, les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin mènent une réflexion sur l'accessibilité des services au public. Le département du Bas-Rhin élabore à l'échelle des cantons et des communautés de communes des « portraits de territoire » synthétisant forces et faiblesses et dégageant compte tenu des évolutions observées les enjeux auxquels l'action de la collectivité doit répondre. Ces analyses dynamiques pourront constituer une base utile pour les diagnostics et plans d'action des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

⁴⁶ L'état d'avancement des diagnostics et les calendriers prévisionnels d'élaboration des schémas départementaux seront annexés au contrat de plan

Massif Vosgien

L'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté sont associées dans la réalisation d'une convention interrégionale de Massif. Pour les actions ciblées sur le massif vosgien, les partenaires du contrat de plan alsacien recourront de préférence à des financements, français et européens, issus de la convention interrégionale. Les principaux objectifs de la convention interrégionale de massif consistent à mieux valoriser les atouts des territoires de montagne.

La convention interrégionale s'appuiera en grande partie sur le schéma interrégional du massif des Vosges actualisé et validé par le comité de massif le 25 octobre 2013.

Le contenu de la future convention 2015-2020 entre l'Etat et les collectivités territoriales signataires sera structuré autour de quatre grandes priorités :

- axe 1 : améliorer l'attractivité des territoires par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises ;
- axe 2 : accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans les massifs ;
- axe 3 : accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- axe 4 : développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne.

Le budget global pressenti du côté Etat sur le FNADT est de 11 M€. Les montants affectés par les collectivités territoriales dépendront d'avantage des choix des projets eux-même, qui ne seront pas sans mobiliser des fonds européens (FEDER, FEADER).

Le projet de document d'objectifs de la future convention de massif a fait l'objet d'un avis favorable le 6 février au Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation, et au comité de massif le 7 février.

Relations transfrontalières

La richesse des partenariats frontaliers est intimement liée à l'évolution des territoires et des politiques européennes. Le développement des programmes INTERREG, la création des Eurodistricts⁴⁷, l'émergence de la Région Métropolitaine Trinationale complètent l'action plus ancienne de la conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS), émanation de la conférence intergouvernementale, et du Conseil Rhénan.

Les coopérations et programmes d'actions communes se développent tant dans les domaines universitaires et de la recherche que dans les domaines des transports, de l'aménagement des territoires et des politiques environnementales (l'air et l'eau ne s'arrêtent pas aux frontières).

Le Préfet de Région, président actuel de la conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur doit pouvoir mener avec les collectivités territoriales, qui sont pleinement associées aux structures et aux décisions, les politiques de coopération transfrontalières avec nos voisins suisses et allemands.

Ces politiques nécessitent l'information des populations. Elles doivent faciliter la réalisation d'un espace transfrontalier permettant la mobilité des citoyens et des travailleurs, la croissance de l'activité économique et de l'emploi. L'apprentissage transfrontalier et l'augmentation du bilinguisme sont ainsi des priorités. Elles doivent aussi encourager l'émergence de projets innovants, contribuer au maintien de la biodiversité et faciliter la transition énergétique. Aussi un volet de ce contrat de plan concernera le soutien à ces actions transfrontalières qui mobiliseront également des fonds européens par l'intermédiaire du programme INTERREG.

Ces actions seront pilotées par la conférence franco-germano-suisse ou par les collectivités territoriales. Elles s'inscrivent dans une stratégie de positionnement européen des territoires concernés.

Plus précisément :

- des crédits d'ingénierie de coopération transfrontalière et métropolitaine seront ainsi inscrits au Contrat de Plan pour accompagner des projets soutenus dans le cadre de ces instances, à l'image du fonds de coopération et du système d'informations géographiques (SIGCRS/GISOR) de la Conférence du Rhin Supérieur.
- des financements seront attribués aux actions des structures de coopérations transfrontalières bénéficiant d'une convention avec les partenaires du contrat de plan (Infobest, Euroinstitut...) et les autorités suisses ou/et allemandes
- des projets spécifiques transfrontaliers (TRION, la sécurité sur le Rhin...) bénéficiant d'une labellisation de la conférence franco-germano-suisse pourront émerger au contrat de plan.

Ces opérations devront contribuer au renforcement des relations entre les trois pays.

C'est pourquoi le Préfet de la Région Alsace et l'ensemble des collectivités alsaciennes se prononcent en faveur d'un volet transfrontalier spécifique⁴⁸.

⁴⁷ Ils sont au nombre de quatre dans l'espace du Rhin Supérieur, chacun étant adossé à une grande ville de cet espace : Strasbourg-Ortenau, Association Tri-nationale de Bâle, Colmar-Fribourg-Mulhouse et PAMINA associant la zone de Karlsruhe et l'Alsace du Nord

⁴⁸ Si pour des raisons d'homogénéité nationale de conception des volets territoriaux, il n'était pas possible d'inscrire ce volet transfrontalier, il conviendrait alors de l'intégrer au volet Rhin de la thématique « transition énergétique et écologique » de ce Contrat de Plan

Culture

Les collectivités territoriales alsaciennes considèrent qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux de l'Alsace sans un volet culturel qui irrigue le territoire. La culture génère de l'attractivité, de l'emploi non délocalisable, une activité économique importante et un enrichissement humain propice au développement des compétences.

Les collectivités territoriales s'impliquent dans cette région de manière importante dans les politiques portées en priorité par le ministère de la culture et de la communication.

Ainsi le soutien de la diversité culturelle et de la création artistique et l'accès facilité à la culture, notamment pour les jeunes émergent principalement au volet politique de la ville.

Des actions culturelles, comme le portail numérique d'information et de diffusion du Rhin supérieur Szenik ou le projet Shadok de la ville de Strasbourg ou encore des projets d'aménagement d'infrastructures, comme la création d'un jardin des énergies portée par le Musée EDF Electropolis, peuvent trouver leur place au sein des thématiques prioritaires du Contrat de Plan (usage du numérique, transition écologique et énergétique, contrats de ville).

D'autres nécessitent, au contraire, un axe spécifique au sein du volet territorial du contrat de plan.

En effet, la restauration, la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à la dimension architecturale des projets, politiques prioritaires du ministère, constituent la raison d'être de ce volet culture du contrat de projet.

Aussi, conformément à ce qui a déjà été exprimé par l'association des régions françaises, ce volet culture devrait intégrer la poursuite des projets commencés au titre du précédent contrat de projet et la mise en œuvre d'opérations rendues nécessaire par leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Au titre des projets issus du précédent contrat de projet citons ;

- [L'aménagement du pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg](#) (ce projet, inscrit lors de la révision à mi-parcours du CPER 2007-2013, est engagé à ce jour).
- [Les travaux sur le site Vauban de Neuf-Brisach](#) : Dans le cadre du programme de mise en valeur du site de Neuf-Brisach, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Commune s'est engagée dans la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et de mise en valeur des remparts soutenue par l'Etat notamment par l'intermédiaire du FNADT. L'objectif est de préserver les remparts, classés au titre des monuments historiques, et de rendre le système fortifié attractif pour le tourisme de part et d'autre du Rhin, face à Breisach-am-Rhein et d'y implanter le Musée de l'infanterie. Ce projet s'inscrit dans la continuité du CPER 2007-2013 qui a permis le financement d'une première phase de travaux.
- La poursuite des [travaux de la grande salle du Musée de l'Automobile de Mulhouse](#) qui mèneront à la baisse des coûts d'exploitation de la structure tout en garantissant de meilleures conditions de

conservation pour les collections.

Au titre des autres projets majeurs sont recensés :

- **L'aménagement de la Bibliothèque humaniste de Sélestat** : opération de réaménagement des espaces de conservation et de consultation des collections, développement de services pour les publics et les chercheurs, développement d'un parcours muséographique sur le livre ancien et sur l'humanisme rhénan. Ce projet est éligible au soutien du concours particulier pour les bibliothèques de la DGD, et susceptible d'être programmé dès la fin 2014.
- **L'aménagement de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains de la Bibliothèque municipale classée de Colmar**. Cette bibliothèque compte l'un des fonds anciens d'Etat les plus abondants et les plus remarquables au plan national. Le site nécessite la restauration de l'édifice protégé. Il conviendra également d'envisager des opérations de signalement, numérisation et valorisation des collections sur lesquelles le partenariat de la Bibliothèque nationale de France pourra être sollicité au titre de sa politique de coopération (pôles associés).
- **Le Musée du Papier Peint, « Musée de France », installé à Rixheim** dans la communauté d'agglomération de Mulhouse, dans le cadre exceptionnel de la Commanderie de l'Ordre Teutonique, classé « Monument Historique », témoin de deux siècles d'histoire du papier peint, a fait l'objet d'études, arrêtées au stade de l'Avant Projet Détaillé. Les travaux n'ont pas pu être financés dans le cadre du précédent CPER. Le musée nécessite maintenant d'importants travaux de rénovation afin d'assurer la bonne conservation de ses collections, d'améliorer son attractivité et la qualité de l'accueil du public.

L'inscription de la politique du livre faciliterait également la mobilisation de fonds européen du FEADER dans les espaces ruraux permettant ainsi le financement des Contrats Territoire Lecture, complément adaptés du fond de soutien à l'économie du livre, cofinancé par l'Etat et la Région.

Toutes ces opérations, qui généreront des emplois directs et indirects non délocalisables, contribueront directement à l'attractivité, au rayonnement de l'Alsace et de la France au sein de cet espace transfrontalier européen.

C'est pourquoi le Préfet de la Région Alsace et l'ensemble des collectivités alsaciennes se prononcent en faveur d'un volet culture au sein du volet territorial du contrat de plan de l'Alsace.

Tableau de synthèse des projets proposés au volet « territorial »

Opérations	Montant global (M€)	Montant inscrit au contrat de projet (M€)	Observations
Strasbourg Eurométropole			
Mission d'accompagnement sur la stratégie de rayonnement de l'Eurométropole de Strasbourg	0,25	0,25	Financements FNADT pour l'Etat
Contrat triennal 2015-2017			Négociations 2014: Signature avant le 1er janvier 2015
Contrat triennal 2018-2020			signature avant le 31 décembre 2017
Quartiers prioritaires de la politique de la ville			
Contrat de ville de Strasbourg			Négociations 2014-2015
Contrat de ville de Mulhouse			Préfiguration nationale 2014
Lingolsheim : rénovation du quartier des hirondelles	A chiffrer	A chiffrer	
Colmar : rénovation des quartiers Bel Air Florimont	45	11,25	Seconde phase opération CPER 2007-2013
Services au public		Signature pré-sentie Conseil régional-Conseil général du Bas-Rhin-Etat	
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Bas-Rhin			En attente loi de décentralisation
Convention départementale de mise en œuvre du Bas-Rhin			En attente loi de décentralisation
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Haut-Rhin			En attente loi de décentralisation
Convention départementale de mise en œuvre du Haut-Rhin			En attente loi de décentralisation
Massif			
Contrat de Massif	En cours de négociation	En cours de négociation	Élaboration interrégionale sous la responsabilité du commissaire de Massif, annexée au CPER Alsacien (11 M€ FNADT)
Relations transfrontalières		Avec les allemands et les suisses	
Crédits d'ingénierie de coopération transfrontalière et métropolitaine pour accompagner des projets soutenus dans le cadre de ces instances (SIGCRS/GISOR, Interreg)	4,7	2	Financements FNADT (0,6 M€)
Financements attribués aux actions de structures de coopérations transfrontalières bénéficiant d'une convention avec les partenaires du Contrat de plan (Infobest, Euroinstitut...) et les autorités suisses ou/et allemandes	7,3	3,2	Financements FNADT (1M€)
Projets spécifiques transfrontaliers (TRION) bénéficiant d'une labellisation de la conférence franco-germano-suisse	4,8	3,2	Financements FNADT (0,6 M€)
Culture			
Aménagement du pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg	8	8	Poursuite opération CPER 2007-2013 (Financements 1,1 M€ MCC). 1ère phase opération prévue en 2017.
Travaux sur le site Vauban de Neuf-Brisach	à chiffrer	à chiffrer	Poursuite opération CPER 2007-2013 (Financements FNADT)
Musée de l'automobile de Mulhouse	6 à 10	6 à 10	Poursuite opération CPER 2007-2013 (Financements 1,5 M€ MCC)
Aménagement de la bibliothèque humaniste de Sélestat	8,5	8,5	Patrimoine mondial de l'Unesco (Financements DGD - part Etat sur DGD 1ère fraction : 1.581 M€ soit 35 % de la dépense éligible (4.375 M€))
Aménagement de la bibliothèque patrimoniale des dominicains de la Bibliothèque municipale classée de Colmar	10,5	10,5	Patrimoine remarquable (Financements MCC) Phase importante d'étude prévue en 2014-2015, le chantier ne pourra démarrer avant 2016. Part Etat sur DGD 2e fraction (à négocier) : 2,93 M€.
Rénovation du Musée du Papier Peint à Rixheim (M2A)	3,5	3,5	Patrimoine remarquable, études d'Avant Projet Détaillé effectuées en 2002-2006

Volet « Fessenheim »

Restructurations résultant de la décision de fermeture de la centrale nucléaire de production d'électricité de Fessenheim (Haut-Rhin)

Par décret du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, le préfet de la région Alsace a été chargé de définir en concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés le volet spécifique, consacré à la fermeture de la centrale et à la reconversion du site de Fessenheim.

La Région, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Mulhouse Métropole Agglomération et la ville de Colmar, signataires du contrat de plan État Région contestent le bien fondé de cette décision et la nécessité de fermer la seule centrale nucléaire alsacienne en activité.

Constatant que les collectivités locales alsaciennes concernées s'inquiètent des pertes économiques engendrées par cette fermeture, l'Etat considère qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux cette échéance, en définissant et en préparant les mesures permettant au bassin d'emploi de faire face à l'impact de la fermeture.

La centrale se situe au nord-est de la zone d'emploi de Mulhouse fortement touchée par les destructions d'emplois depuis une dizaine d'années en particulier dans les activités industrielles, notamment les secteurs du textile, de la chimie de base, de la mécanique et dans le secteur automobile et sa sous traitance. Sa fermeture réduira également les rentrées fiscales des collectivités territoriales. De plus il conviendra d'assurer la qualité de la desserte en électricité de l'Alsace au moins au niveau actuel.

Le présent volet traitera ainsi trois axes stratégiques :

- soutenir l'emploi en facilitant l'adaptation des entreprises locales, des artisans et des commerçants, et en anticipant la reconversion des principaux sous-traitants de la centrale et de leurs salariés.
- renforcer l'attractivité économique en optimisant l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprises, et en favorisant l'émergence d'un pôle d'activité industrielle et de services, qui pourrait être axé sur les énergies renouvelables, et l'efficacité énergétique.
- développer, en coopération avec les États voisins du Rhin supérieur, des sites européens d'innovation et de recherche exemplaires, notamment en matière de démantèlement, afin de créer et inspirer de nouveaux savoir faire et compétences.

La gouvernance, le suivi et l'évaluation du Contrat de Plan

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent l'un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. Au-delà de la réalisation des opérations inscrites au Contrat de Plan, Les partenaires du Contrat de Plan s'attacheront à mesurer l'efficacité de chacune d'elles et à mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

1) La gouvernance du Contrat de Plan

Il est créé un Comité régional de Pilotage du Contrat de Plan, coprésidé par l'Etat et la Région, qui rassemble les signataires du présent contrat.

Les travaux de ce comité de pilotage seront préparés par un groupe de travail associant, sous la présidence de l'Etat et de la Région, le SGARE et les DGS des collectivités signataire, et qui se réunira au moins une fois par an.

Chaque axe stratégique sera suivi par un comité technique, coprésidé Etat-Région, qui associera les collectivités concernées et, en tant que de besoin, les porteurs de projets. Chacun de ces comités techniques pourra, si nécessaire, solliciter l'avis d'experts des services de l'Etat, des collectivités ou d'opérateurs publics, ou l'avis d'universitaires.

2) Le suivi du Contrat de Plan

Les principes

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du Contrat de Plan et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

Le suivi du Contrat de Plan sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services de l'Etat, de la Région et des Collectivités signataires du contrat.

Le bilan annuel

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année. Ce bilan permettra de disposer d'un état d'avancement physico-financier présenté sous la forme d'un tableau de suivi d'exécution par opération. Il comprendra également un bilan qualitatif.

Il sera complété par un ensemble de graphiques ou de tableau d'évolution des indicateurs de contexte et d'impact élaboré avec l'INSEE.

Le Contrat de Plan a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui précise notamment le dispositif de suivi en la matière, élaboré en collaboration entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. Le tableau des indicateurs de suivi environnemental issus de l'évaluation et des indicateurs de mesure de l'impact « carbone » du Contrat de Plan sera aussi annexé au bilan annuel d'exécution.

Pour l'Etat, ce bilan s'intégrera dans le cadre d'une consolidation nationale opérée par programme de la LOLF.

L'organisation et le dispositif

Comme pour le suivi de l'exécution financière, le Contrat de Plan fera l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs liés à l'exécution même des projets. Ils s'appuieront sur la numérotation de chaque opération précisée dans la 1ère colonne du tableau de synthèse financière des opérations. Les indicateurs, en nombre limité, seront cohérents avec les périmètres des programmes et les objectifs prioritaires du Contrat de Plan.

Le travail de définition et de choix des indicateurs sera finalisé après que la liste des projets inclus dans le Contrat de Plan sera déterminée.

Pour l'Etat, ce bilan physique et financier sera réalisé à l'aide de l'outil informatique « Présage 2014/2020 ».

Pour faciliter la lecture et la communication il pourra être complété par des cartes régionales adaptées à la thématique traitée.

3°) L'évaluation du Contrat de Plan

L'évaluation doit permettre d'apprécier l'efficacité des actions financées, d'améliorer les procédures afin de rendre ces politiques publiques plus efficaces, et d'aider, le cas échéant, à la réorientation des actions, notamment lors de la révision à mi-parcours du Contrat de Plan.

Les principes

L'évaluation reprend les principes posés au niveau de la Commission Européenne pour l'ensemble de ses politiques publiques.

L'évaluation prendra les trois formes suivantes :

- ***L'évaluation en continu du Contrat de Plan*** : cette évaluation s'appuiera sur les tableaux financiers et les tableaux d'indicateurs constitués pour le suivi du Contrat de Plan. Cette évaluation s'intégrera dans la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets ;
- ***les évaluations thématiques*** : les évaluations thématiques seront menées selon les axes prioritaires du Contrat de Plan. Elles seront programmées notamment en fonction des bilans issus de l'évaluation en continu et des écarts observés entre les objectifs des programmes et leur état d'avancement ou leur réalisation.
- ***L'évaluation intermédiaire***, située avant la mi-parcours du Contrat de Plan, est destinée à améliorer la qualité, la pertinence et l'adaptation du contrat. Cette évaluation globale portera notamment sur la totalité du contrat. Elle s'appuiera sur les évaluations thématiques réalisées et l'évaluation en continue.

L'organisation et le dispositif

Le dispositif d'évaluation reposera à la fois sur une instance décisionnelle et sur une instance technique.

L'instance décisionnelle, le **Comité de Pilotage** de l'évaluation du Contrat de Plan, coprésidé par l'Etat et la Région, est composée des signataires du Contrat de Plan (ou de leurs représentants), auxquels seront associés le Directeur Régional des Finances Publiques (ou son représentant), le Président du Conseil Economique et Social (ou son représentant) et le directeur régional de l'INSEE (ou son représentant).

Le comité de pilotage déterminera les évaluations à mener. Pour chaque évaluation, il arrête la composition de **P'instance technique**. Il valide le cahier des charges, recueille les conclusions de l'évaluation et décide des modalités de publication des résultats. Il propose, si nécessaire, les suites opérationnelles à donner.

L'instance technique est constituée en fonction du projet ou des actions à évaluer. Elle est composée d'agents des services de l'Etat, de la Région et des collectivités concernées ainsi que d'experts du domaine retenu.

Son rôle est de proposer les thèmes à évaluer, de rédiger le cahier des charges de l'évaluation, d'organiser la consultation et le choix du prestataire, de suivre les travaux et de valider le rapport pour présentation au Comité de pilotage.

Les évaluations pourront être réalisées en régie partenariale (Etat-Collectivités). A ce titre il pourra être fait appel à la Mission d'Expertise et d'Etudes Financières de l'Etat placée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques.

Conformément aux recommandations européennes, ces évaluations seront, pour la plupart d'entre elles, confiées à des bureaux d'études ou autres organismes extérieurs.

Le financement de l'évaluation

Les évaluations seront conduites en partenariat avec les décideurs. Leur financement sera décidé en fonction du programme d'évaluation retenu.

L'évaluation du Contrat de Plan fera l'objet de crédits spécifiques en sus des dotations inscrites au présent contrat.

Clauses particulières

Engagements financiers : les engagements inscrits dans le contrat de plan seront subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

Résiliation : la résiliation du contrat de plan pourra être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine du gouvernement transmise par le Préfet de région.

La consultation publique et l'évaluation environnementale

Contexte réglementaire :

- élaboration de l'évaluation environnementale

Le CPER fera l'objet d'une évaluation environnementale (art. R 112-17-I du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012), comprenant notamment un rapport environnemental et un rapport sur le dispositif de suivi (indicateurs). Un avis sur le rapport environnemental, ainsi que sur le projet du CPER, sera formulé par le Préfet de Région (en tant qu'« autorité environnementale ») dans les trois mois suivant la date de réception du dossier.

- information et participation du public

Le dossier (comprenant le projet du CPER, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale notamment) sera tenu à la disposition du public pendant une durée ne pouvant être inférieure à un mois (art. R 122-22 du décret n°2012-616).

- saisie du conseil économique, social et environnemental régional

Le CESER sera saisi pour avis sur le CPER, préalablement à l'examen de ce contrat, par le Conseil régional (article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Calendrier théorique :

Mai-Juin 2014 :

- finalisation du CPER suite aux mandats confiés au Préfet de Région fin avril et des retours des arbitrages interministériels
- poursuite et finalisation de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

=> remarque : à ce jour élaboration du cahier des charges en lien avec la DATAR et en cohérence avec les évaluations environnementales du FEDER puis choix du bureau d'étude (financement prévu : Région Alsace)

Juillet-Août-Septembre 2014 :

- préparation de l'avis de l'autorité environnementale (par la Dréal) *
- signature de l'avis par le Préfet de Région

Septembre-Octobre 2014 :

- mise en consultation publique des documents

Novembre- Décembre 2014 :

- finalisation du projet du CPER par la prise en compte des contributions
- signature du CPER

Annexes :

- Liste des documents de diagnostics réalisés
- Le PIB régional
- Bilan et perspectives du Programme Investissement d'Avenir en Alsace
- Avancement de l'Opération Campus de Strasbourg
- Bilan du CPER 2007-2013

Liste des documents de diagnostics réalisés

Cadrage général

Diagnostic préparatoire à l'intervention des fonds européens en Alsace pour la période 2014-2020. Préfecture de la Région Alsace et Conseil Régional d'Alsace. Novembre 2012.

<http://www.fonds-europeens-alsace.eu>

Synthèse de l'économie alsacienne. Préfecture de la région Alsace – SGARE, février 2014.

Le produit intérieur brut régional : moindre évolution de l'Alsace dans les régions métropolitaines. Préfecture de la Région Alsace – SGARE. Février 2014.

– annexé au document stratégique

Trente ans de croissance démographique en Alsace. Insee Alsace ; CPA N°46 janvier 2014 -

<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Jeunes en Alsace, pluralité des parcours. Insee Alsace et région Alsace ; CPA N°42 avril 2013.

<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Bilan à fin 2013 du PLA en Alsace. Préfecture de Région – SGARE Alsace ; janvier 2014.

– annexé au document stratégique

Bilan du Contrat de Projets 2007-2013. Préfecture de Région – SGARE Alsace ; janvier 2014.

– annexé au document stratégique

Emploi

Emploi-Formation : Tableau de bord régional. OREF Alsace, février 2014 (mise à jour mensuelle)

<http://www.oref-alsace.org>

En Alsace, un emploi touristique principalement urbain. Insee Alsace et Direccte Alsace; CPA N°34 novembre 2012.

<http://www.alsace.direccte.gouv.fr>

Changer de métier en Alsace, regard sur trois espaces de mobilité. Insee Alsace, Direccte et Sgare Alsace ; CPA N°31 septembre 2012.

<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Changer de métier en Alsace, opportunités et perspectives. Insee Alsace, Direccte et Sgare Alsace ; CPA N°30 juin 2012.

<http://www.oref-alsace.org>

L'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation

L'enseignement supérieur : un atout et un enjeu pour l'Alsace. Insee Alsace et Académie de Strasbourg ; CPA N°48 janvier 2014.

<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de l'Alsace dans le contexte rhénan. Préfecture de la région Alsace – SGARE, décembre 2012.

<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

STRATER : éléments de diagnostic Alsace. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. DGESIP/DGRI, octobre 2012.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56061/strater.html>

La couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Alsace. Conseil Régional d'Alsace et Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Février 2012.

<http://www.region-alsace.eu/>

Etude diagnostic et perspectives des usages et services TIC en Alsace. Préfecture de la région Alsace – SGARE, mai 2011.

<http://www.alsacco.com>

Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique du territoire en Alsace. Etat, Région et 2 CG 67 et 68. Décembre 2010.

<http://www.region-alsace.eu>

Les filières d'avenir et l'usine du futur

Stratégie de l'innovation en Alsace. Conseil Régional d'Alsace en partenariat avec l'État, l'UE ; 2009, gouvernance réorganisée en 2012 avec prise en compte de la réorganisation de certaines structures et la labellisation en Alsace de nouveaux dispositifs structurant dans le cadre du PIA.

<http://www.region-alsace.eu>

Les entreprises de taille intermédiaire bien implantées en Alsace. Insee Alsace ; CPA N°40 avril 2013.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Commerce international : les atouts de l'industrie alsacienne. Insee Alsace, Région Alsace, Direccte, Cci ; CPA N°28 février 2012.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

La transition écologique et énergétique

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Alsace. Etat et Collectivités. En cours d'élaboration.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma d'aménagement et de gestion Ill, Nappe et Rhin, approuvé le 17 janvier 2005, en cours de révision. Commission Locale de l'Eau

<http://www.region-alsace.eu>

Plan National d'Action (2012-2016) en faveur du Hamster. MEDDE. 18 janvier 2013

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Plan National d'Action (PNA) en Alsace pour les amphibiens, les oiseaux, les chiroptères, les odonates, la flore et les insectes. MEDDE.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI). MEDDE. Approbation prévue début 2014.

Atlas agricole : une agriculture aux multiples visages. DRAAF Alsace. Agreste Alsace, dossier n°3 ; janvier 2014

<http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr>

Un bilan carbone mitigé pour les déplacements en Alsace. Insee Alsace et Dreal Alsace ; CPA N°41 avril 2013.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH). Dreal Alsace. Circulaire du 22 juillet 2013.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Draaf Alsace. Approuvé le 14 décembre 2012.

<http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr>

Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 Alsace (PRSE 2). Dreal Alsace et Région Alsace Approuvé en septembre 2012.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma Régional Climat Air Energie Alsace. Dreal Alsace et Région Alsace. Approuvé le 29 juin 2012

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

L'industrie alsacienne participe à la réduction des émissions de CO2. Insee Alsace, Région Alsace, Direccte, Cci ; CPA N°21 octobre 2011.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise. Communauté urbaine de Strasbourg. Approuvé en septembre 2011.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Plan de Prévention des Risques inondations en Alsace (PPRI). Dreal, DDT. 2010.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin. Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Arrêté le 27 novembre 2009

<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>

Mobilité multimodale

Expertise sur les déplacements dans la périphérie de l'agglomération strasbourgeoise. Rapport GCO Panhaleux Revoisé. CGED, septembre 2013.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma d'orientation portuaire du bassin du Rhin. État, Région, CG 67 et 68, CUS, M2A, Ville et agglomération de Colmar, trois Cci d'Alsace et trois ports d'Alsace. Avril 2013.

<http://www.ortal.eu>

Volet territorial

L'Eurométropole de Strasbourg

« *Feuille de route stratégique : Strasbourg Eco 2020* », délibération du Conseil de CUS du 23-10-2009

<http://www.strasbourg.eu>

« *Stratégie de développement de l'économie numérique* », délibération du Conseil de CUS du 18-3-2011

<http://www.strasbourg.eu>

Le développement métropolitain de Strasbourg. Jean-Alain Héraud et Henri Nonn ; les Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane Volume N° 6, 2013.

<http://www.apr-strasbourg.org>

Le projet stratégique du pôle métropolitain de Strasbourg-Mulhouse. Stratégie d'accessibilité : diagnostic, enjeux et priorités d'action. CUS et M2A ; 2013.

<http://www.strasbourg.eu>

Vers la création d'une revue territoriale métropolitaine de Strasbourg/Alsace : quelles ambitions stratégiques pour une croissance et une cohésion durable. Datar ; février 2013.

<http://www.datar.gouv.fr>

La CUS dans la dynamique des migrations résidentielles. Insee Alsace et ADEUS ; CPA N°29 mars 2012.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Politique de la ville

Diagnostic des agglomérations et de leurs zones infra-régionales les plus en difficulté. Préfecture de la Région Alsace – SGARE. Octobre 2012.

Observation sociale des territoires alsaciens :

Volume 1 : Analyse des spécialisations territoriales et cohésion sociale en Alsace (décembre 2010)

Volume 2 : Portraits de ZUS (décembre 2010) Synthèse (juillet 2011)

Préfecture de la Région – SGARE Alsace, Drjcs, Agences d'urbanisme de Mulhouse (AURM) et de Strasbourg (ADEUS).

<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

Territoires confrontés à un déficit de services publics

En Alsace, des spécialistes à moins de vingt-cinq minutes pour neuf patients sur dix. Insee Alsace et ARS Alsace ; CPA N°47 janvier 2014.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Une médecine à proximité dans les bassins de vie en Alsace. Insee Alsace et ARS Alsace ; CPA N°44 juillet 2013.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

En 2010, quarante sept bassins de vie façonnent l'Alsace. Insee Alsace. CPA N°35 ; décembre 2012.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Profils de la fonction publique en Alsace. Insee Alsace, OREF et Préfecture de la Région – SGARE Alsace ; CPA N°23 novembre 2011.

<http://www.oref-alsace.org>

Massif

Massif Vosgien : diagnostic de la convention interrégionale du Massif et du Schéma de Massif. Commissariat du Massif Vosgien. Octobre 2013.

<http://www.datar.gouv.fr>

Relations Transfrontalières

Un actif sur douze travaille en Allemagne et en Suisse. Insee Alsace, OREF, Direccte, Sgare et Pôle Emploi Alsace ; CPA N°24 décembre 2011

<http://www.insee.fr>

Thématiques transversales

Égalité femme-homme

Diagnostic du plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Alsace (PRSEFH). Préfecture de la région Alsace – SGARE, juin 2012.

<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

Economie sociale et solidaire

L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique. Insee Alsace et OREF Alsace; CPA N°43 juillet 2013.

<http://www.insee.fr>

Le PIB régional

Moindre évolution de l'Alsace dans les régions métropolitaines

L'année 2012 se caractérise par une stagnation générale du volume de PIB en France qui se place en position médiane au sein des 28 États de l'Union Européenne.

En 2012, le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à 47,6 milliards d'euros, soit 2,7% du PIB métropolitain. Quatrième région pour le PIB par habitant et sixième pour le PIB par emploi, l'Alsace maintient sa position parmi les régions les plus riches de France malgré l'affaiblissement relatif de son économie. Les effets de la mondialisation se mesurent dans l'évolution du PIB alsacien. Entre 2000 et 2012, l'Alsace occupe la 19^e place des régions métropolitaines pour l'augmentation du PIB par habitant et le 15^e rang pour celle du PIB par emploi. Ce ralentissement de l'économie alsacienne s'observe également à l'échelle des régions européennes. Ainsi, entre 2000 et 2010, la région est passée du 80^e au 116^e rang des régions NUTS 2 pour le PIB par habitant⁴⁹.

En 2012, l'évolution du PIB est proche de 0% en France, alors qu'elle est négative pour l'Union européenne (-0,3%). Les plus fortes croissances s'observent dans les pays baltes (entre 3,2 et 5,6%), en Pologne (2%), la Norvège (hors UE) se situant à 3,1%. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont une faible croissance du PIB (respectivement +0,3% et +0,7%). Des pays comme la Finlande, la Belgique, les Pays-Bas connaissent un recul de leur PIB, la Grèce (-6,4%) et le Portugal (-3,2%) occupant les deux derniers rangs.

En France, excepté la Corse qui conserve le même volume de PIB sur un an, aucune région n'est épargnée par les effets de la crise économique. Le volume du PIB diminue de 0,4% sur un an en Alsace qui occupe le 16^e rang des régions de la Métropole, la Corse se situant au 1^{er} rang avec une croissance de 2%

Le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à 47,6 milliards d'Euros en 2012, soit 2,7% du PIB métropolitain. Ce PIB maintient l'Alsace en 12^e position parmi les régions françaises.

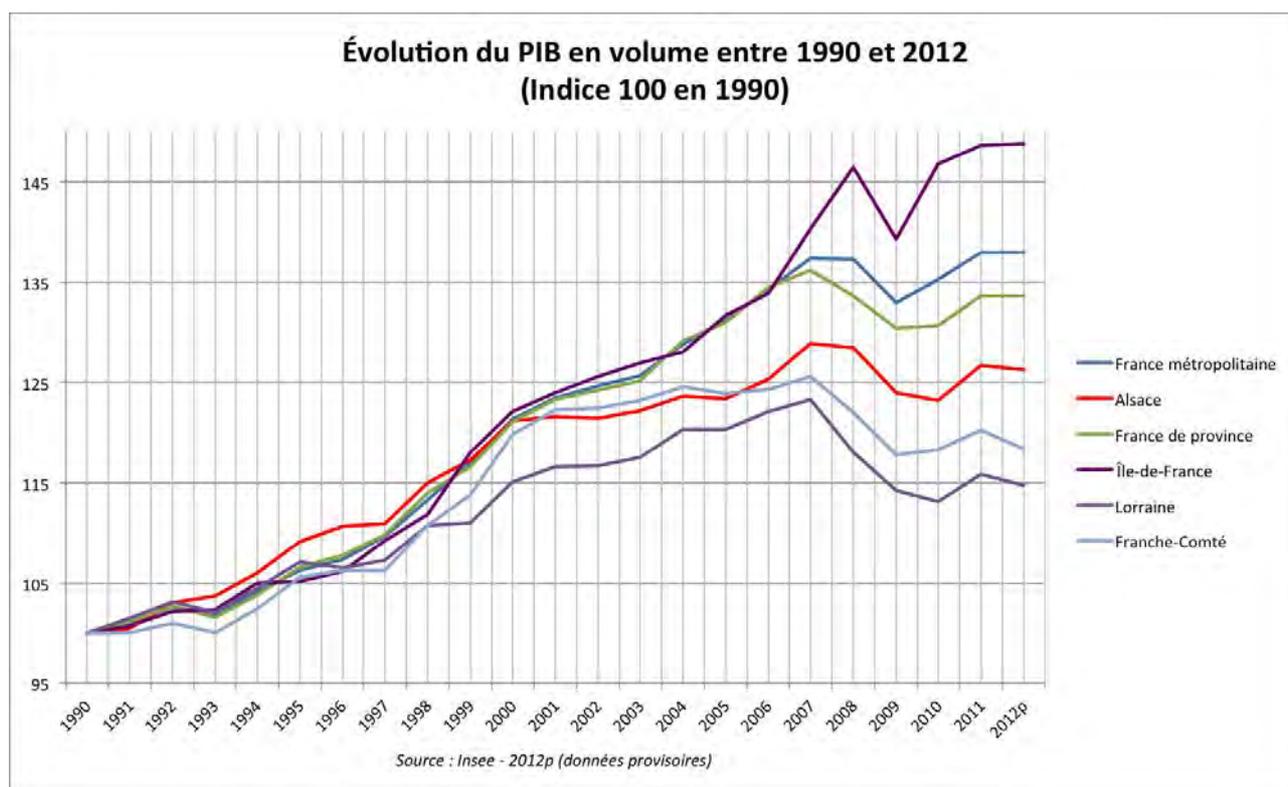
Depuis 2000, la richesse créée dans la région progresse de +4,1% en volume, soit 9,5 points de moins que la moyenne nationale.

Cette évolution situe l'Alsace au 13^e rang des régions françaises devant les autres régions industrielles du Grand Est, soit une moindre progression par rapport à la période 1990-2000, où la croissance du PIB en volume plaçait l'Alsace au 10^e rang des régions.

Les régions du Sud, les Pays de la Loire, l'Île-de-France et la Corse soutenues par la forte croissance de leur population connaissent les meilleures progressions depuis 2000.

Entre 1990 et 2000, la croissance du PIB alsacien était légèrement supérieure à celle du PIB de la Métropole ou de l'Île-de-France. L'année 2000 marque le début d'un ralentissement de l'évolution du PIB de l'Alsace en comparaison des PIB de la France de province, de la Métropole et de la région francilienne. À partir de la crise de 2008, le volume du PIB s'infléchit dans l'ensemble des régions françaises, mais la reprise affichée début 2010 ne permet pas à l'Alsace comme aux régions industrielles de Lorraine et de Franche-Comté de combler leur écart avec la tendance nationale, en particulier celle de l'Île-de-France.

⁴⁹ Exprimé en standard de pouvoir d'achat ; NUTS 2 signifie niveau unitaire territorial statistique ; il correspond à un échelon territorial de rang deux défini par l'Institut européen EUROSTAT. 2010 est l'année disponible la plus récente pour les données du PIB harmonisées à l'échelon des régions européennes.



La croissance du PIB alsacien est freinée par son développement économique très défavorable dans un contexte mondialisé et renforcé par la crise économique depuis l'automne 2008, en particulier dans le secteur de l'industrie. Ce ralentissement se traduit, notamment, par un recul de l'emploi dans les secteurs concurrentiels (17^e rang des régions françaises entre 2001 et mi 2013)⁵⁰. Toutefois, l'augmentation de la population continue de soutenir favorablement l'économie alsacienne permettant encore une croissance significative du PIB en volume. Mais, les dernières tendances observées entre 2006 et 2011 montrent également un ralentissement du dynamisme démographique alsacien avec un taux d'évolution annuel moyen de 0,4% (+0,55% en France), le solde migratoire devenant négatif (-0,05% l'an).

Évolution du produit intérieur brut (PIB) 2000-2012*

		France	Alsace	Rang de l'Alsace
PIB en volume	En 2012 (en milliards d'euros)	1 776,3	47,6	12
PIB en volume	Évolution annuelle moyenne 2000-2012 en %	1,1%	0,3%	13
PIB par habitant	En 2012 (en euros)	31 420	28 849	4
	Évolution annuelle moyenne 2000-2012 (en %)	2,3%	1,7%	19
PIB par emploi	En 2012 (en euros)	75 818	70 237	6

Source : Insee 2014

Les données 2012 sont provisoires.

⁵⁰ Source : estimations de l'emploi salarié dans les secteurs essentiellement marchands, hors agriculture.

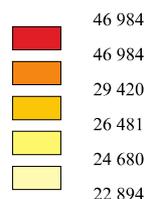
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

PIB par habitant en 2012



PIB par habitant en euros

Métropole : 31 420
Alsace : 28 849



L'Alsace maintient son 4^e rang national pour le PIB par habitant en 2012 derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Toutefois, l'Alsace connaît une diminution du PIB par habitant entre 2000 et 2012 qui la situe au 19^e rang des régions de métropole devant la Picardie, le Limousin et la Franche-Comté.

Les comptes 2000 à 2011 sont définitifs. Le compte 2012 est provisoire.

Évolution du PIB par habitant (2000 - 2012)

Évolution annuelle moyenne du PIB en %

Métropole : 2,3%
Alsace : 1,7%



Source : INSEE - 2014
Fond de carte : France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

0 60 120 180 km

Région



L'espace alsacien : contexte national

Selon l'indicateur du PIB par habitant, l'Alsace figurait parmi les régions les plus riches de France au cours des années 1980-2000. Celui-ci est estimé à 28 849 euros en 2012.

L'Alsace conserve son 4e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA.

La croissance du PIB par habitant depuis 2000 (+21,8%) place l'Alsace dans une position plus défavorable que celle du PIB en volume à 9,1 points de la tendance métropolitaine.

La région se classe au 19e position précédant la Picardie, le Limousin et la Franche-Comté. Elle est précédée par la Lorraine. Autant dire que les trois régions industrielles du Grand Est perdent du terrain dans la concurrence régionale.

Le PIB par emploi est proche de 70 300€ en 2012. L'Alsace recule de la 5e à la 6e position en un an.

Elle est précédée par cinq régions qui, hormis l'Île-de-France (101 244€ par emploi), disposent toutes d'un PIB inférieur à la moyenne métropolitaine (75 818€).

L'Alsace maintient toutefois un PIB par emploi supérieur à la moyenne du PIB des régions de province (68 234€). La région est ainsi précédée par l'Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie.

Entre 2000 et 2012, le PIB par emploi a augmenté de 27%, soit la quinzième position de l'ensemble des régions de la Métropoles.

Ce ralentissement de l'économie alsacienne s'observe également à l'échelle des régions européennes.

Ainsi, entre 2000 et 2010, la région est passée du 80^e au 116^e rang des régions NUTS 2 pour le PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA).

Les régions allemandes du Rhin Supérieur connaissent également des évolutions ralenties de leur PIB, mais dans des proportions plus favorables que l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté.

En termes d'évolution du volume de PIB en SPA entre 2000 et 2010, l'Alsace occupe le 231e rang sur 275 des régions européennes en Nomenclature d'Unités Territoriales Statistiques 2 (NUTS 2) avec une croissance moyenne annuelle de 1,7%, les moyennes de l'UE 27 et de la France étant respectivement de 2,9% et de 2,5%.

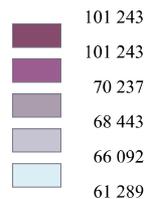
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

PIB par emploi en 2012



PIB par emploi en euros

Métropole : 75 818
 Alsace : 70 237



L'Alsace se classe au 6^e rang national pour le PIB par emploi en 2009 derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Champagne-Ardenne et Haute Normandie.

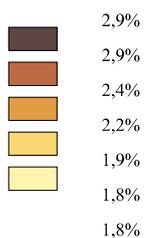
Pour la période 2000/2012, l'Alsace connaît une augmentation modérée du PIB par emploi qui la situe 15^e rang des régions de métropole.

Les comptes 2000 à 2011 sont définitifs. Le compte 2012 est provisoire.

Évolution du PIB par emploi (2000 - 2012)

Évolution annuelle moyenne du PIB en %

Métropole : 2,4%
 Alsace : 2,0%



Source : INSEE - 2014
 Fond de carte : © SGARE Alsace
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

0 10 20 km

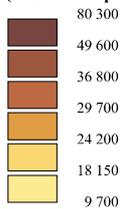
Région



L'Alsace toujours au contact des régions riches en 2010

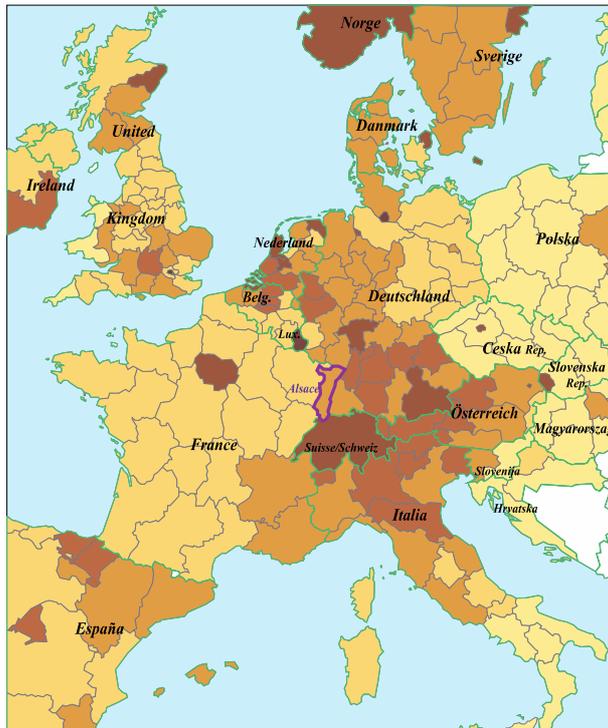
Avec un PIB de 24 500€ par habitant en 2010, l'Alsace se situe légèrement au dessus de la moyenne de l'Union européenne, où elle se classe au 116^e rang des régions de l'UE. Elle occupait le 80^e rang dans ce classement en 2000. Au niveau national, la région se maintient au 4^e rang pour cet indicateur. Elle est précédée par l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PIB par habitant en 2010 (standard de pouvoir d'achat)



PIB en euros/habitant en 2010	
Europe (27)	: 24 500
France	: 26 500
Suisse	: 37 700
Allemagne	: 29 000
Alsace	: 24 600
Karlsruhe	: 32 300
Freiburg	: 27 100
Rheinhesen-Pfalz	: 27 300

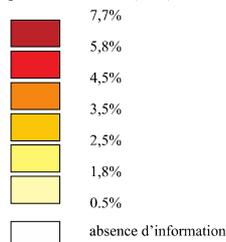
Source : EUROSTAT - 2013



Une évolution du PIB peu favorable à l'Alsace entre 2000 et 2010

Le volume du PIB de l'Alsace augmente de 1,7% l'an entre 2000 et 2010. Cette croissance relativement faible place la région au 231^e rang des régions de l'UE et au 14^e rang des régions de la Métropole.

Taux de variation annuel moyen du volume du PIB en standard de pouvoir d'achat (SPA) entre 2000 et 2010



Évolution du volume du PIB en SPA entre 2000 et 2010	
Europe (27)	: 2,9%
France	: 2,5%
Suisse	: 4,0%
Allemagne	: 2,5%
Alsace	: 1,7%
Karlsruhe	: 2,5%
Freiburg	: 2,1%
Rheinhesen-Pfalz	: 2,4%

Source : EUROSTAT - 2013



Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

Bilan et perspectives du Programme Investissement d'Avenir en Alsace

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), les jurys internationaux ont sélectionné 82 projets alsaciens ou associant des partenaires alsaciens dont 50 dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La diversité des résultats témoigne d'une puissante dynamique partenariale fédérée autour des Investissements d'Avenir. Elle met notamment en évidence la forte implication que le PIA a suscité sur l'ensemble du territoire en tissant des liens de l'amont à l'aval, entre la recherche et l'entreprise : c'est la naissance d'un écosystème de l'innovation en Alsace pour lequel le développement du PIA a été déterminant.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 tient compte dans l'élaboration de sa stratégie de cette réussite du PIA en Alsace. Il s'inscrit également dans un processus permettant de construire des dossiers de qualité éligibles aux futurs appels à projets du PIA 2.

Les projets structurants émergent à plusieurs volets du prochain contrat de plan (Enseignement supérieur recherche et innovation, Transition écologique et énergétique, Très Haut Débit et usage du numérique, mobilité multimodale) sans oublier l'axe transversal de l'emploi.

Aussi, ce bilan synthétique du PIA est présenté selon les axes thématiques prioritaires du document stratégique du contrat de plan, afin d'en faciliter la compréhension.

1) Volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » du CPER:

IDEX UNISTRA

Conventionnée le 21 mars 2012, l'Initiative d'Excellence a été conçue pour produire une dynamique sur un « périmètre d'excellence » et au-delà, sur l'université entière, elle s'appuie sur une stratégie pluridisciplinaire d'ensemble, qui concerne la recherche, la formation, le transfert et l'attractivité internationale. L'IDEX UNISTRA «Par-delà les frontières », affirme l'ouverture de l'Université de Strasbourg aux enjeux économiques, culturels et internationaux de demain. Parmi ces nombreuses missions et outils du périmètre d'Excellence, le projet UNISTRA comprend notamment la structuration et l'articulation des 11 projets Labex. En 2013, tous les leviers de l'IDEX sont constitués et la majorité a recours au processus d'appels à projets .

Des indicateurs de suivi ont été mis en place et un code de bonne conduite a été adopté en matière de transparence quant à l'utilisation des fonds confiés.

LABEX/EQUIPEX

Les différents projets ont démarré en 2011. En 2012, 27 thèses, 118 publications et 44 brevets déposés ont été financés au titre des Labex. Des coopérations inter-projets existent entre les Labex NETRNA, Hepsys, MEDALIS et MITOCROSS, reflétant la forte représentation et structuration de la thématique bio-médecine dans la communauté Labex in IDEX de Strasbourg.

En outre, le pôle de compétitivité Alsace Biovalley assure un rôle important dans l'écosystème local d'innovation auprès des Labex du domaine de la Biologie-Médecine. Enfin, une majorité de projets a une interaction avec la SATT dont les 6 Labex Biologie-Santé ainsi que le Labex G-Eau-Thermie.

SATT

La création de la SATT, la volonté de la Région et de la chambre régionale de commerce et d'industrie de regrouper des structures agissant pour le développement de l'innovation pour une meilleure efficacité, ont permis d'initier en Alsace la réforme de la gouvernance de l'innovation. La nouvelle charte qui fixe son organisation a pris effet dès janvier 2012.

La SATT Conectus Alsace a signé, le 23 janvier 2013, avec les pôles de compétitivité Alsace BioValley, Alsace Energivie et Véhicule du Futur, un accord de partenariat stratégique au bénéfice des PME.

La SATT s'appuie sur l'expérience positive du dispositif mutualisé de transfert de technologie (DMTT) et des premiers résultats en matière de création de valeur économique (12 entreprises créées, 3 en création et 3 licences sur 23 projets financés). Elle exploite les résultats d'une recherche compétitive au niveau international notamment dans les domaines de la biologie et de la chimie et s'organise selon les filières stratégiques du territoire qui reposent sur des pôles de compétitivité et des dispositifs reconnus (RTRA Chimie).

IDEFI

L'IDEFI NOVATRIS (création d'un centre de compétences transfrontalières avec l'Allemagne et la Suisse) a atteint son rythme de croisière. Les modules d'enseignements interculturels et de langues s'intégreront aussi bien dans des formations initiales que dans des formations continues ou en apprentissage.

Dans ce cadre, l'université de Haute-Alsace (UHA) souligne la forte collaboration avec l'Université de Strasbourg et les universités du Rhin supérieur « EUCOR ». L'UHA, grâce à NOVATRIS, se positionne comme un acteur clé de la formation transfrontalière.

Institut Hospitalo-Universitaire (IHU)

Le projet d'IHU MIX-Surg, institut de recherche et centre d'excellence dirigé par le professeur Marescaux s'appuie sur la fondation de coopération scientifique « MIX-Surg », créée le 9 décembre 2012, dont les statuts ont été approuvés par décret du 25 novembre 2011. Ce projet comprend un volet immobilier et un volet recherche, équipements.

S'agissant du volet recherche/équipements, les premiers appels à projets ont été lancés dès 2012.

L'IHU se situe au sein du campus des technologies médicales situé au cœur du site des Hôpitaux universitaires de Strasbourg et porté par la Communauté Urbaine de Strasbourg avec l'appui technique d'Alsace Biovalley. Ce campus d'excellence, dédié au développement de nouvelles technologies et instrumentations médicales, est un projet phare pour le développement du rayonnement économique et urbain de Strasbourg et de l'Alsace.

Ce campus a vocation à regrouper sur un périmètre unique l'ensemble des acteurs et des activités impliqués dans

le développement des technologies médicales :

- soins, recherche, formation, transfert de technologies
- praticiens, chercheurs, ingénieurs, industriels.

Les objectifs à 10 ans sont de créer 2000 emplois directs et indirects, d'attirer 5 à 10 centres R&D de leaders TechMed et d'implanter 50 entreprises. Dans ce cadre, trois sites d'accueil d'entreprises sont déjà prévus :

- ➔ le pIH8 a été inauguré en novembre 2012,
- ➔ le Biocluster des Haras a ouvert en novembre 2013,
- ➔ le Technoparc, site principal d'accueil des entreprises, qui ouvrira en 2018.

Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé (INRB)

Deux projets alsaciens ont été retenus lors du premier appel à projet « INRB » du PIA :

- PHENOMIN dont le projet est de développer une infrastructure permettant de créer, d'analyser et de conserver des modèles murins pour des équipes de recherche,
- FRISBI qui a pour objet de coordonner et équiper les équipes françaises de biologie structurale intégrative afin de leur donner les moyens de rester au meilleur niveau d'excellence.

Les conventions ont toutes été signées.

En 2ème vague, deux projets associant l'Alsace ont été retenus:

- INGESTEM qui permettra la constitution d'une biobanque unique de cellules souches à vocation thérapeutique et la structuration de cette filière autour d'un pôle industriel,
- FLI (France Life Imaging), infrastructure nationale qui regroupe six grandes plates-formes d'imagerie pour la recherche en imagerie préclinique et clinique incluant l'archivage et le traitement des images.

2) Le volet « Transition écologique et énergétique » du CPER :

Programme Habiter Mieux

Le département du Bas-Rhin a signé la première convention conclue en France du programme « Habiter mieux » du PIA.

Le bilan au 1er décembre de ce programme d'aide à la rénovation thermique de logements privés est très positif pour l'Alsace selon les conclusions des membres du comité régional de l'habitat (CRH) et le bilan national du Ministère de l'Ecologie du développement durable et de l'Energie.

Les contrats locaux d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (CLE) pour la période 2014-2017 ont été signés le 30 décembre 2013 par le Conseil général du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de Strasbourg, ceux du Conseil général du Haut-Rhin et de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) sont en cours de finalisation.

Ecocité

Porté par la Communauté Urbaine de Strasbourg, le projet « Ecocité » fait partie des 13 écocités sélectionnées dans le cadre du programme « Ville de demain ». Le dernier comité de pilotage du 28 novembre 2013, a permis de passer en revue l'ensemble des opérations du projet. La plupart des actions progressent conformément au calendrier.

Un nouvel appel à projets « Ville de demain-Rénovation énergétique » a été lancé le 30 janvier 2014. Il fait suite aux deux précédents AAP « 13 Ecocités » et « Ecocités n°2 ». Destiné aux Ecocités labellisées ce cahier des charges « Rénovation énergétique » vise à compléter les actions conduites sur l'axe « Bâti » en permettant le financement d'actions en matière de rénovation énergétique. Les actions soumises devront présenter un haut niveau de performance environnementale et d'innovation. Strasbourg envisage de se positionner sur cet appel à projets pour lequel la date limite de dépôts des actions est fixée à la fin de l'année 2014.

3) Le volet « Mobilité multimodale » du CPER :

Les Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

Deux projets alsaciens ont été retenus lors du second appel à projets « TCSP » du PIA. Les conventions ont été signées le 14 mars 2013.

– La ligne G de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant la gare centrale de Strasbourg à l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim a été inaugurée le 30 novembre 2013.

– Les travaux de l'extension de la ligne de tramway A qui dessert le campus universitaire et le technopôle vers le centre d'Illkirch-Graffenstaden ont **démarré en 2013** pour une mise en service prévue fin 2015.

4) Le volet « Filières d'avenir et l'usine du futur » du CPER :

États Généraux de l'Industrie-Financement des filières

Le projet « Fil Auto 2015 » est porté par le pôle Véhicule du Futur. La convention a été signée et une rencontre avec une centaine d'entreprises est prévue au début de l'année 2014. Un projet avec la Franche-Comté « Vallée de l'énergie » a été déposé et a été jugé éligible. Son montage financier est en cours.

Fonds d'amorçage

Le futur fonds d'amorçage inter-régional concernera non seulement l'Alsace mais également la Franche-Comté et la Bourgogne, ce qui portera son total à 36 M€. Il a fait l'objet d'un avis favorable du comité PIA et d'un avis favorable de l'instructeur qu'est BPI France.

La charge de participation Alsace profilé biotechnologie sera connue au mois de mars 2014. Alsace capital en sera la société de gestion.

Prêts verts

Le dispositif des « Prêts verts » a permis aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) industrielles de bénéficier de prêts à taux bonifiés et de garanties de prêts (PME uniquement), pour les investissements permettant d'accroître la compétitivité et la performance énergétique et environnementale de leur procédé ou de leurs produits.

A ce titre, 31 PME alsaciennes ont bénéficié de prêts verts pour un montant de 23 M€, gérés par BPI France.

5) Le volet « Couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique » :

France Très Haut débit

Le projet Alsacien vise à la couverture totale de l'Alsace en très haut débit. Cette vision a permis d'associer conseil régionale et conseils généraux pour bâtir un projet qui associera tous les EPCI. Il est complémentaire à la zone très dense (Strasbourg) et à la zone AMII (appel à manifestations d'intentions d'investissement).

Les collectivités sont dans l'attente de la décision du Premier Ministre. Les statuts du futur syndicat mixte ouvert pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) sont en cours d'élaboration. A terme, 831 communes seront couvertes par le RIP.

French Tech

Un appel à labellisation « la French Tech » a été lancé en février 2014 et le cluster TIC Rhénatic, regroupant les entreprises de la filière numérique en Alsace, a fait part de sa volonté de s'engager aux cotés des collectivités pour obtenir ce label.

L'initiative « la French Tech », dotée de 215 M€ qui se substitue à la notion de quartiers numériques, vise à développer des écosystèmes dynamiques et favorables au développement des start-up et PME numériques, autour de lieux emblématiques. La candidature alsacienne sera probablement portée par Strasbourg et Mulhouse associées dans le cadre du pôle métropolitain, notamment autour du Shadok et du quartier des deux rives à Strasbourg.

6) Le volet « Emploi-Formation » :

Internat d'excellence

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) d'Erstein dispose à ce jour de 14 places labellisées internat d'excellence.

L'objectif de ce projet labellisé investissement d'avenir est de porter à 70 ce nombre de places. La convention a été signée à l'automne 2012 et les travaux ont débuté en 2013.

EASE

Le projet EASE est l'unique projet d'usine école en France proposant une formation en milieu aseptique.

La demande de permis de construire a été déposée à la rentrée 2013 avec un retard de réalisation par rapport au calendrier initial.

Un avenant à la convention faite par l'Université est en cours de signature à la Caisse des dépôts et consignations. Cet avenant a pour objet de revaloriser le montant alloué à l'opération de construction et ce à budget global constant, afin d'affermir certaines options techniques et de réaliser certaines options techniques. Il permettra également de dissocier le versement « construction » du versement « équipements », corrélé avec le travail de conventionnement auprès des mécènes privés.

Le volet hébergement géré par le CROUS avance conformément au calendrier prévisionnel et le permis de construire a été déposé au début de l'année 2014. Une pose de première pierre pour les deux volets est envisagée avant l'automne 2014.

Formation en Alternance

Le projet de création d'une Résidence Junior « ALTER&TOIT » à Haguenau porté par le Conseil Général du Bas-Rhin a pour objectif la création de 94 logements, dont 85 ciblés pour les jeunes en apprentissage et 9 en logements "de sortie" destinés à des jeunes dont le parcours professionnel s'est stabilisé. Le financement est stabilisé et la convention de ce projet est en cours de signature.

Économie sociale et solidaire (ESS)

L'association alsacienne Alsace Active a été retenue comme partenaire financier et opérateur régional au titre du PIA avec un financement de 285 K€ dont 120 K€ pour les projets relevant des contrats d'apport associatif. La convention a été signée le 4 juillet 2011. Alsace Active a bénéficié d'un financement complémentaire de 250 K€ à la fin de l'année 2012.

Le Programme d'Investissements d'Avenir a permis de renforcer les fonds propres de 20 entreprises alsaciennes pour un montant total de 831 K€.

En outre, deux projets alsaciens ont été retenus dans le cadre des appels à projets sectoriels « Auto-

construction et habitat coopératif, Santé et services sociaux, Mobilité durable, Numérique » :

- MEDeTIC (auto-construction et habitat coopératif) : cette association alsacienne prévoit la construction d'une résidence de services innovante à Dinan-Lanvallay en Bretagne,
- SIEL BLEU (santé et services sociaux) : création d'un institut de formation et de recherche pour répliquer à grande échelle de solutions de maintien à domicile et d'amélioration des capacités physiques des seniors.

Un deuxième appel à projets en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi a été lancé le 24 décembre 2013. Il est ouvert jusqu'au 16 mai 2014. Il a pour objectif de développer la contribution du secteur de l'ESS à la transition énergétique et écologique et d'amplifier son rôle dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Bilan et Perspectives pour l'Alsace :

Ainsi, l'impact des Investissements d'Avenir sur le paysage régional d'Alsace est visible tant sur le plan des interactions inter-projets que pour les acteurs des entreprises régionales, des collectivités ou encore des pôles de compétitivité.

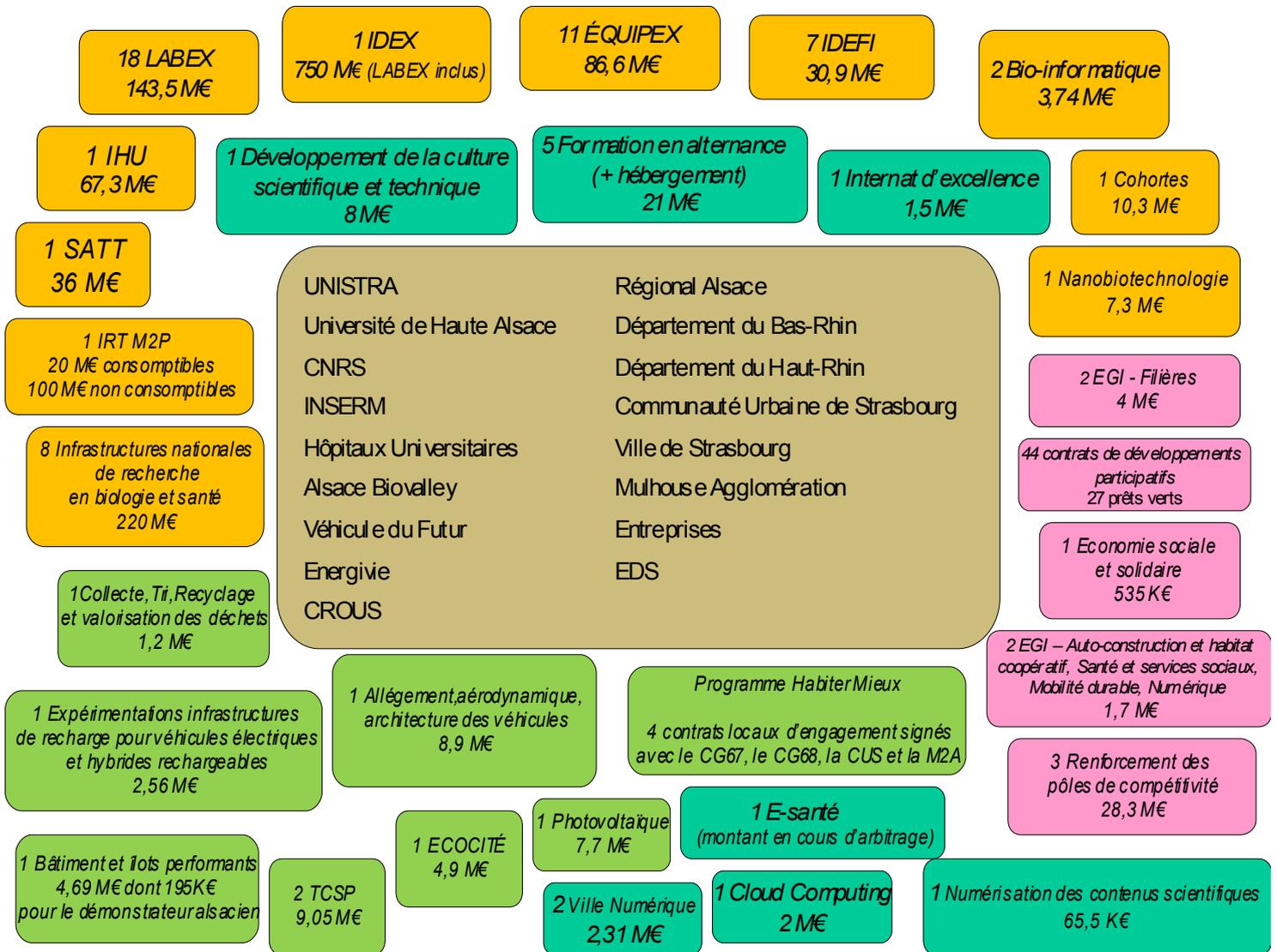
Les collectivités alsaciennes soutiennent les porteurs de projet en tant que de besoin, comme en témoigne leur engagement auprès de l'Université et des pôles de compétitivité (IHU, EASE, certains LABEX et EQUIPEX...). Elles portent également de nombreux projets importants pour le devenir de l'Alsace à l'image du Très Haut Débit, d'Ecocité, de transports collectifs en site propre ou du fonds d'amorçage pour les entreprises.

La structuration de la gouvernance de l'innovation a influé sur l'élaboration de la S3.

Les pôles de compétitivité ont, grâce à leur réussite mais aussi à leurs échecs à certains appels à projets, fait des progrès considérables dans leur approche des entreprises. Aussi, des projets d'entreprises se créent, des brevets sont déposés et des start-up se développent notamment dans le centre historique de Strasbourg autour de l'Hôpital Civil, de l'IHU et de l'université, expliquant le remplissage extrêmement rapide des pépinières d'entreprises (PH8, Biocluster des Haras) à peine celles-ci créées. Des entreprises sont déjà en attente de surface pour leur extension dans ce périmètre.

Le PIA a, en conséquence, un effet important sur la structuration de la Ville de Strasbourg, tant par le projet Ecocité et l'extension des transports en site propre, que par ses effets induits issus du développement économique ou que par la restructuration du campus de l'Unistra qu'il contribue également à financer.

82 projets alsaciens ou associant l'Alsace sélectionnés



Avancement de l'Opération Campus de Strasbourg

Le dossier Plan Campus de Strasbourg a été sélectionné en novembre 2008 parmi les six premiers campus retenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. 24 opérations ont été identifiées dans la convention de site, signée le 21 février 2011.

L'Etat alloue au projet Opération Campus de Strasbourg un capital non consommable de 375 M€. Les collectivités alsaciennes apportent des co-financements (Région 25 M€, CUS 25 M€, CG67 14,5 M€), ainsi que le Crous et le Cnous.

L'investissement total réalisé au titre du Plan Campus atteindra ainsi 343 M€.

Dans l'attente de la mise à disposition de sa dotation, l'université de Strasbourg, qui porte le projet, a bénéficié de 20,5 M€, au titre des intérêts intermédiaires, à fin 2013 et en attend 13,25 M€ au titre de 2014.

Etat d'avancement général

L'université a choisi de recourir principalement pour la réalisation des opérations à la maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle. Elle envisage également, si les conditions sont avantageuses, d'utiliser des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou de la CDC pour financer à long les plus gros projets.

La phase d'étude est en cours d'achèvement pour la plupart des dossiers. L'Opération Campus est maintenant entrée en phase de réalisation des travaux. Une dizaine de chantiers sont en cours ou sur le point de démarrer.

La première tranche du Campus vert (aménagement paysager et aire de stationnement) a été achevée à la fin de l'année 2012 et les importants travaux de la deuxième tranche ont débuté pour une durée de 2 ans.

La pose de la 1ère pierre du restaurant universitaire Paul Appell (6,5 M€) le 2 juillet 2013, a marqué le début de la rénovation de l'ensemble de la cité universitaire.

L'amphithéâtre Cavaillès dont la rénovation a été financée par les intérêts intermédiaires 2012, a été inauguré le 8 novembre 2013 et la pose de la 1ère pierre de la Maison Universitaire Internationale a eu lieu jeudi 12 décembre 2013.

=> Le partenariat avec les collectivités, formalisé par la tenue de comités techniques et de comités de pilotage avec les élus, satisfait l'ensemble des partenaires, comme en témoigne l'avancement de la Maison Universitaire Internationale (Communauté Urbaine de Strasbourg) et de l'Ecole de Management (Conseil régional)

Cependant, le Plan Campus ne couvre qu'une partie des campus universitaires alsaciens. Outre les campus de Colmar et de Mulhouse, deux sites sont encore importants dans la communauté universitaire de Strasbourg, celui de Cronenbourg et plus particulièrement celui d'Ilkirch Graffenstaden.

Convention de site de Strasbourg actualisée au 1^{er} juillet 2013

Nouvel intitulé	Maitrise d'ouvrage envisagée	Budget Opération TDC (K€)	Budget Opération actualisé TDC (K€)	Part Etat	Région	CUS	CG67	Autres financements (CNOUS etc.)
1-a : Campus vert tranche 1	Université de Strasbourg							
1-b : Campus vert tranche 2 (parc central - INSA)	Université de Strasbourg	7 900	7 900	7 900				
1-c : Campus vert tranche 3 (Stationnement - Espace vert P. Appell)	Université de Strasbourg	800	800	800				
Centres sportifs et cafétéria	Université de Strasbourg	10 640	10 640	10 640				
Maison de l'étudiant - Learning Centre	Université de Strasbourg	30 200	30 200	22 200	1 500	1 500	5 000	
Hôtel des chercheurs - faculté club	Université de Strasbourg	13 000	13 000	0				
Bâtiment d'accompagnement / Maison des personnels et formation	Université de Strasbourg	4 070	4 070	4 070				
Résidence des personnels et des chercheurs	A définir							
Maison de l'enfance 43 rue Goethe	Université de Strasbourg	790	790	790				
Maison Universitaire Internationale (MUI)	SERS	19 500	17 000	1 500	1 500	1 500	2 500	
Reconversion de la tour de chimie en résidence universitaire	A définir	27 080	27 080	2 000				
9-a :Espace vie étudiante : RU	CROUS	42 890	6 500	4 000				2 500
9-b : Espace vie étudiante : Salle de Spectacle	CROUS		2 000	2 000				
9-b : Restructuration des logements (1460 chambres)	CROUS		34 390				6 000	28 390
10-a : Rénovation énergétique et mise aux normes Patio	Université de Strasbourg	14 450	14 450	14 450				
10-b: Rénovation énergétique et mise aux normes Droit	Université de Strasbourg	5 780	5 780	5 780				
10-c: Rénovation énergétique et mise aux normes Math-IRMA	Université de Strasbourg	9 930	9 930	9 930				
11-a : Reconstruction insitut de botanique (serres et locaux jardin)	Université de Strasbourg	24 820	10 820	10 820				
11-b: Localisation Laboratoire et salle de TP - Batiment IPCB (existant)	Université de Strasbourg		6 000	6 000				
11-c: Rénovation Géologie (ex-Musée)	Université de Strasbourg	8 000	8 000	8 000				
12 a : Pôle science, culture et société (planétarium)	Université de Strasbourg	7 830	7 830	7 330		500		
12 b : Pôle science, culture et société: Musée (zoologie)	Université de Strasbourg	8 000	10 000	8 500		1 500		
Rénovation et extension de l'INSA	Rectorat	24 370	24 370	12 370	7 000	5 000		
14a : Pole G2E- Enseignements Manufacture + Recherche ENGEEES	A préciser	35 440	25 440	11 440	7 000	7 000		
14b : Pole G2EI : Descartes - Recherche EOST (rénovation et extension)	Université de Strasbourg		11 610	11 610				
Extension ISIS	Université de Strasbourg	13 000	13 000	11 000	1 000	1 000		
Insectarium (CNRS)	Université de Strasbourg	5 940	5 940	5 940				
Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS)	Université de Strasbourg	7 000	8 000	8 000				
Construction d'un lieu de restauration et des logements-Site hôpital	CROUS ou A définir	6 910	6 910	5 910			1 000	
EM Strasbourg (extension des locaux du PEGE)	Région Alsace	21 000	21 000	7 000	7 000	7 000		
Montant total		349 340	343 450	199 980	25 000	25 000	14 500	30 890

Bilan du CPER 2007-2013

Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013, d'un montant de 1,035 Mds €, a été signé le 15 février 2007 entre l'État (341 M€), le Conseil Régional, les deux conseils généraux, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), la Communauté d'Agglomération de Mulhouse-Sud Alsace (M2A) et les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

Deux avenants ont été élaborés à budget constant pour l'État en 2010 et 2011. Le premier, signé le 28 juillet 2010, concerne les opérations de construction universitaires situées dans le Bas-Rhin et tient compte des incidences de l'opération « Plan Campus », le second, signé par l'ensemble des co-financeurs, le 14 septembre 2011, est un avenant à mi-parcours de l'ensemble du CPER. Le montant global du CPER 2007-2013 après avenants s'élève à 1,021 Mds€ et à budget constant pour l'État.

Les taux d'exécution des Collectivités et de l'État sont pratiquement identiques, preuve de la bonne coordination entre les partenaires et du souci de tenir les engagements pris. Le bilan prévisionnel à fin 2013 pour l'État et les Collectivités fait apparaître un taux d'exécution de 77,2 % (650 M€ d'AE) dont 79,1 % pour l'État (270 M€ AE). Le taux prévisionnel de mandatement à fin 2013 pour l'État et les Collectivités est respectivement de 64,2 % et 57,5 %. La plupart des opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage État, expliquant ce décalage de rythme de consommation.

Les crédits du CPER 2007- 2013 sont consommés plus rapidement que sur la période 2000-2006, témoignant de la plus grande maturité des projets inscrits pour 2007-2013.

Les grands projets « Recherche et enseignement supérieur » et « Transports » présentent des taux d'engagement inférieurs à la moyenne d'exécution du CPER alsacien. Ces deux secteurs ont subi de fortes restrictions de crédit dès 2011. Globalement, les dotations État et Collectivités pour l'année 2013 correspondent à un tiers d'une année moyenne (38,7 M€ d'AE pour 120 M€ en moyenne).

Seules 10 opérations n'auront pas été engagées par l'État, soit moins de 10 % de l'ensemble des opérations du CPER.

Dans le volet « Enseignement Supérieur – Recherche » (294 M€ dont 128 M€ État) , 73% des montants État et collectivités contractualisés ont été engagés.

Quelques projets majeurs dans ce domaine :

- Modernisation de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg dont les travaux ont débuté en octobre 2010 et s'achèveront en 2014 (inauguration prévue en octobre),
- De nombreux projets de recherche tels que « Imagerie et robotique médicale et chirurgicale à Strasbourg » qui ont permis le succès alsacien au PIA ou l'installation d'un nouveau Cyclotron (inauguration 18 octobre 2013),
- Restructuration de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse,
- Rénovation de la cité universitaire Weiss à Neudorf.

Le volet « Emploi, formation professionnelle » a été intégralement exécuté (26 M€ dont 8,8 M€ État). Les crédits ou subventions de fonctionnement destinés notamment à l'AFPA, aux centres de ressources et d'animation tel l'OREF ainsi qu'au développement de la GPEC territoriale ont été mobilisés régulièrement.

S'agissant du volet « Culture » (45,38 M€ dont 11,7 M€ État), 82 % des crédits État et Collectivités ont été engagés à fin 2013. Les travaux de restauration de la maison alsacienne et de remise aux normes des installations électriques du château du Haut-Koenigsbourg ont pu être financés. Le contrat de projet a également permis de moderniser les équipements réceptifs du Musée de l'automobile ainsi que la piste d'évolution. Enfin, l'extension du Musée d'Unterlinden a été engagée en 2013. **Les signataires du CPER souhaitent inscrire l'opération de mise en valeur des Musées de Strasbourg au CPER 2014-2020, l'opération ayant été intégrée dans le cadre de l'avenant à mi-parcours mais pas intégralement réalisée dans le cadre du CPER 2007-2013.**

Le volet « Agriculture » connaît à fin 2013 un taux d'exécution État – Collectivités de 85,8 % (dotation de 32,4 M€ dont 11,3 M€ État). Les opérations de modernisation des exploitations agricoles se sont déroulées à un rythme soutenu dès 2009 et notamment pour les installations lait. Les moyens affectés à l'accompagnement du renouvellement des exploitations agricoles et à l'adaptation des filières agricoles de qualité ont répondu à la demande exprimée. Les actions de soutien au secteur forestier (mécanisation..) ont été mobilisées plus tardivement suite à la crise économique de 2008-2009.

Le volet « Transport alternatif », est le secteur le plus soutenu par ce contrat de projet avec une dotation de 401,1 M€ dont 125 M€ État. 73,4 % des montants État et collectivités contractualisés ont été engagés. Des opérations permettant l'adaptation de l'infrastructure ferroviaire structurante en vue de l'arrivée du TGV Est en Alsace ont été réalisées : achèvement de la 3ème voie d'Erstein et aménagements de capacité (mise en service de la 3ème voie Vendenheim-Strasbourg fin 2013, du raccordement court de Mulhouse en 2012..)

Les signataires du contrat de projet ont également souhaité soutenir les transports collectifs urbains et périurbains. La 1ère phase du tram-train de Mulhouse-Vallée de la Thur a été mise en service fin 2010.

Le service ferroviaire sur les lignes régionales a été amélioré par des opérations telle que la modernisation de la ligne Mulhouse – Chalampé pour les voyageurs et le fret, mise en service en 2012. **Sans oublier la ligne Haguenau-Niederbronn, pour laquelle il convient de poursuivre les travaux au cours du prochain CPER.**

Enfin, le transport fluvial a été soutenu et les opérations des ports Mulhouse-Rhin et Colmar-Neuf-Brisach ont été réalisées.

Le volet « Environnement », doté de 106,6 M€ dont 34,1M€ Etat, a été exécuté à plus de 85 % par l'État et les collectivités signataires. Les programmes de gestion des cours d'eau ont été financés dès 2009.

Des crédits ont été redéployés par l'avenant vers les coulées de boues très importantes en 2010 et les actions de protection et de valorisation de la biodiversité, consommées à 100 %.

La mise en œuvre de l'accord cadre ADEME a permis de constater la montée en puissance de la maîtrise de l'énergie et un ralentissement de la progression de certaines énergies renouvelables : solaire thermique et bois énergie.

Spécificité régionale, l'Alsace ne dispose pas de « volet territorial » mais a contractualisé des opérations visant un équilibre territorial dans un volet spécifique. Celui-ci est doté 115,3 M€ dont 22,8M€ Etat. Il a été exécuté à plus de 90 % par l'État et les collectivités.

Le Plan de revitalisation économique du Haut Rhin, inscrit à ce contrat de projet, a fait l'objet d'une évaluation et

son impact s'est révélée fortement positif.

Ce volet a également permis de financer la reconversion du site de Saint Nabor ainsi que la requalification de plusieurs quartiers, hors zone ANRU à Strasbourg Haguenau, Vogelsheim et Colmar.

Les travaux d'adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées sont intégralement engagées.

Enfin, les signataires du CPER souhaitent poursuivre le financement du développement du site Vauban classé de Neuf Brisach dans le CPER 2014-2020.

En ce qui concerne le massif vosgien, son bilan est positif pour l'Alsace qui a pu y développer principalement des projets agroenvironnementaux et touristiques à la satisfaction des acteurs locaux. Ces actions ont été favorables à l'attractivité du massif, qui n'a pas perdu de population.

En plus des bilans annuels financiers et d'avancement des travaux, le CPER 2007-2013 a fait l'objet d'évaluations : évaluation stratégique environnementale en 2007, évaluation sur le Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg inscrit au contrat de projet (en 2009), évaluation sur la prise en compte de la Clause Énergie portant sur les opérations immobilières du contrat de projet (en 2010), évaluation sur la «Grenellisation» du contrat de projet (en 2011), évaluation sur la thématique de l'innovation et sur l'impact de la mise en œuvre du Plan de Revitalisation Economique du Haut-Rhin (en 2012).



PREFET DE LA REGION ALSACE

